This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

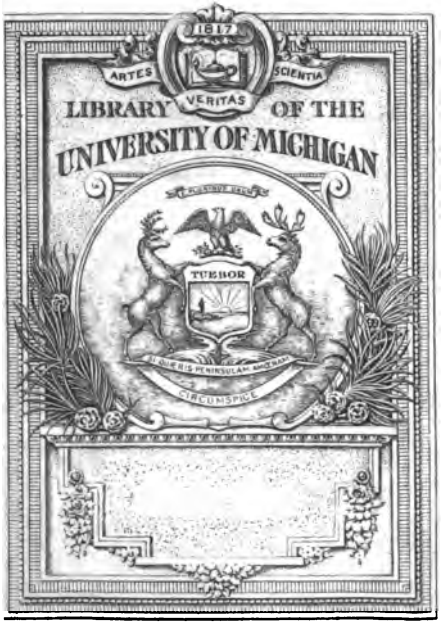
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

848
B98d

# DISCOURS

## DU COMTE DE BUSSY RABUTIN (Roger de)

## A SES ENFANS,

*SUR*

## *les divers événemens de sa vie, & le bon usage des adversitez.*

Ars 1664
2e Part.
Sneuvis.
Perrot d'Abl.

A PARIS,
Chez ANISSON, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë Saint Jacques, à la Fleur de Lis de Florence.

M. DC. XCIV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

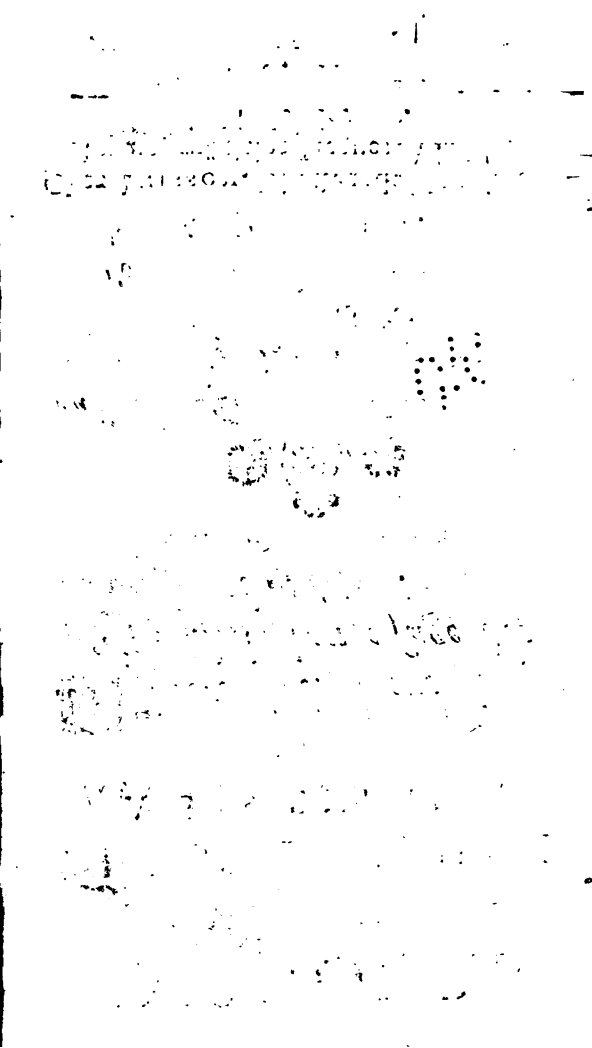

Rom. Louis
Picard
I-18-32
27545

# AVERTISSEMENT.

CE n'eſt point pour faire connoiſtre feu Mr le Comte de Buſſy, qu'on met au jour ce petit Ouvrage : il eſt déja aſſez connu par ſa naiſſance, par ſes emplois, & par ſes malheurs. C'eſt pluſtoſt pour apprendre au public l'uſage qu'il a fait de ſes adverſitez, & le bonheur qu'il a eû d'y trouver Dieu.

Tout le monde ſçait que c'eſtoit le plus bel eſprit du Royaume, & que perſonne n'a jamais ni penſé plus finiment, ni écrit avec plus

de délicatesse que luy : mais tout le monde ne sçait pas, que sa disgrace le tourna du costé de Dieu, & le mit dans le chemin de la pieté.

Peu de gens mesme sçavent, qu'il a toûjours eû un fonds de Religion, & que depuis qu'il eût quitté la Cour, il devint veritablement homme de bien, reglé en dans les exercices du Christianisme, amateur de la priere & de la parole de Dieu. Comme il estoit de bonne foy en toutes choses, sa devotion n'avoit rien de faux ni d'équivoque ; & quand il prit le parti de la pieté, ce fut de tout son cœur qu'il le fit. Cela parut sur tout dans la frequentation des Sacremens, dont il n'approchoit jamais qu'avec les

*sentimens d'une veritable penitence, principalement les dernieres années de sa vie.*

*Au reste il ne se contentoit pas d'édifier sa famille par de bons exemples, il l'exitoit encore à la vertu par de bons discours; & comme les paroles passent, il s'avisa d'en composer un qui pust subsister: c'est celuy-cy, qu'on peut regarder comme une espece de testament, qui contient ses dernieres pensées, & qui marque les dispositions chrétiennes, dans lesquelles il est mort.*

*Quoy qu'il n'ait point songé à avoir de l'esprit dans ce discours; on ne laisse pas de trouver, mesme dans ce genre d'écrire, l'agrément qu'il sçavoit donner à tout ce qu'il*

*manioit : & bien que l'hiſtoire des Malheureux, dont il parle, ne ſoit pas nouvelle ; elle paroiſt toute nouvelle quand il la raconte.*

*Ce qu'il dit meſme ſur ſon propre ſujet, engage fort les Lecteurs, qui le voyent par tout auſſi éloigné de l'oſtentation que de la fauſſe modeſtie. Il s'explique ſur ſes défauts avec une franchiſe, dont il y a peu d'exemples : & s'il eſt obligé de dire quelque bien de luy, en contant les actions où il a eû part, il le fait d'un air à ne révolter perſonne ; & on s'apperçoit qu'il le dit plus pour l'honneur de la verité, que pour le ſien propre.*

*Il n'y a pas lieu de craindre, d'eſtre blaſmé d'en trop dire d'un*

*homme que ſes ennemis meſmes n'ont pû ſe diſpenſer de loüer, & que tous les gens qui ſont gloire de bien écrire, ont regardé comme un modelle inimitable de bon ſens & de politeſſe. Il n'eſt point d'Ecrivain celebre, qui ne luy ait fait juſtice ſur ce point-là; nos meilleurs ouvrages ſont remplis de ſes loüanges. Mais perſonne n'en a fait un éloge ſi noble ni ſi juſte, que l'Académicien qui luy a ſuccedé, également illuſtre par ſa naiſſance, par ſon eſprit, par ſon ſçavoir, & par ſa vertu: tout délicat qu'eſtoit Mr de Buſſy en fait de loüanges, il ſeroit content de celles que luy donne un homme d'un tel merite; qui ſeul pouvoit eſtre ſon panegyriſte & ſon ſucceſſeur.*

## *Extrait du Privilege du Roy.*

PAR Lettres Patentes données à Paris le premier jour de Février 1694. signées, DE LA RIVIERE, & scellées du grand sceau de cire jaune, Il est permis à Jean Anisson Directeur de l'Imprimerie Royale, d'imprimer un Manuscrit intitulé, *Discours du Comte de Bussy Rabutin à sa Famille, sur le bon usage des adversitez, & sur les divers événemens de sa vie*; & ce pendant le temps & espace de dix années consécutives, à compter du jour que ledit Manuscrit aura esté achevé d'imprimer pour la premiere fois. Avec defenses, &c.

*Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 4. Février 1694.*

Signé, P. AUBOUYN, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 2. jour de Juin 1694.

DISCOURS

# DISCOURS
## DU COMTE
## DE BUSSY RABUTIN
## A SES ENFANS,

*Sur le bon uſage des adverſitez, & ſur les divers événemens de ſa vie.*

QUAND je fais réfléxion, mes Enfans, aux traverſes de ma vie; que je conſidere les honneurs, les établiſſemens, & les grands titres de la guerre refuſez à ma naiſſance, à mes ſervices, & à mes emplois; je

rends graces à Dieu d'avoir employé la mauvaiſe fortune pour m'attirer à luy, prévoyant que je me ſerois perdu dans la bonne.

Je ne veux pas dire par là que tous les gens heureux ſoient reprouvez ; il n'y a jamais eû une fortune ſi longue, & ſi brillante que celle du Roy : cependant il n'y a jamais eû une plus ſolide vertu que la ſienne. Je connois encore des gens à la Cour qui vivent dans les proſperitez comme des Anges, mais j'en connois fort peu ; & ma fragilité me fait croire que je n'aurois pas été du petit nombre.

Outre le profit que je prétens tirer de mes diſgraces ; je veux auſſi, mes Enfans, vous en faire profiter, en vous faiſant bien comprendre le peu de fonds

qu'on doit faire ſur les belles apparences de la fortune, & ſur la fortune même; non ſeulement par mon experience, mais encore par celle de divers Malheureux des ſiécles paſſez.

Je ne vous citeray point ceux que leurs crimes ſeuls ont rendus infortunez; ces gens-là ne ſont pas à plaindre. Je ne vous parleray que de ceux auſquels le merite ou quelque pretenduë offenſe a fait des envieux & des ennemis, ou de ceux que Dieu a voulu éprouver luy-même pour des raiſons à nous inconnuës.

# JOB.

IE commenceray, mes Enfans, par le plus ancien & le plus celebre des Malheureux. Job dont Moyſe a écrit la vie, & qui fut le plus homme de bien & le plus riche Seigneur de ſon temps, a été affligé de toutes les manieres qui peuvent mettre une grande vertu à l'épreuve. Le démon que Dieu employa pour éprouver ce ſaint Homme, luy enleva d'abord tous ſes biens : il luy ravit enſuite ſes enfans; & s'il luy laiſſa ſa femme & ſes amis, ce ne fut que pour augmenter ſes peines : car celle-là bien loin d'être ſenſible à ce qui touchoit

ſon mari, luy inſulta dans ſon malheur, & luy reprocha même ſa moderation à l'égard de la Providence; ceux-cy, au lieu de le conſoler, en uſerent avec luy inhumainement, juſqu'à l'accuſer d'impieté, & à le charger de malédictions.

Un traitement ſi outrageux & ſi dur, joint aux douleurs qu'il ſouffroit, tout couvert d'un horrible ulcere, & reduit preſque en un état de cadavre, fit qu'il s'oublia un peu, & qu'il ſe plaignit de ſa mauvaiſe fortune. Mais revenu de ce petit emportement, il en demanda pardon à Dieu, & il adora tout de nouveau les ordres du Ciel ſur ſa perſonne, quelque rigoureux qu'ils fuſſent.

La main qui l'avoit frappé couronna enfin ſa patience d'une longue ſuite de proſperitez.

Il eût une nouvelle famille auſſi nombreuſe & plus belle que la premiere, de plus grands biens qu'auparavant, avec une parfaitte ſanté; & il vécut cent quarante-ſept ans aprés ſes malheurs qui en avoient duré ſept.

Dans le fort de ſes ſouffrances Job diſoit ſouvent.

» Si nous recevons les biens de la » main du Seigneur, pourquoy » n'en recevrons-nous pas les » maux? le Seigneur nous donne, » le Seigneur nous ôte; ſa volonté » ſoit faitte, ſon S.Nom ſoit beni.

Ce ſeul exemple de miſere & de patience doit fermer la bouche à toutes les porſonnes affligées. Il faut ſouffrir comme luy ſans ſe plaindre, & il faut dire même avec luy.

*Ce qui me conſole dans mes maux, c'eſt que le Seigneur ne m'épargne pas.*

# TOBIE.

Après Job je ne trouve point de Malheureux plus illuſtre que Tobie, ni qui ait ſçû tirer plus d'avantage de ſes malheurs, pour luy, & pour les autres. Il étoit de la Tribu & de la ville de Nephthali qui étoient dans la haute Galilée. Salmanaſar Roy des Aſſyriens ayant pris Samarie, & Ozée Roy d'Iſraël, qui s'y étoit renfermé, Tobie fut du nombre des priſonniers qu'on y fit. Dés ſa premiere jeuneſſe on ne remarquoit rien en luy qui ſe ſentît de la foibleſſe de cét âge: il épouſa Anne de ſa même Tribu, dont

il eût un fils nommé Tobie comme luy. Pendant ſa captivité à Ninive, Dieu luy fit la grace de ſe rendre tellement agreable au Roy Salmanaſar, que ce Prince luy donna toute ſorte de liberté, & le moyen d'amaſſer juſques à dix mille talens. Il employa l'un & l'autre à inſtruire, & à ſecourir ſes compatriottes.

Salmanaſar étant mort, & ſon fils voulant faire mourir les Juifs qu'il tenoit priſonniers, Tobie ſe ſauva avec ſa famille. Quelque temps aprés, ce ſaint homme qui ſe donnoit des peines incroyables à aſſiſter les malades & à enterrer les morts de ſa nation, revenant un jour fort las de ſes emplois charitables ſe coucha le long d'une muraille de ſon logis : pendant ſon ſommeil il luy tomba de la fiante d'hi-

rondelle ſur les yeux, dont il ſe trouva aveugle à ſon reveil. Il ſupporta fort conſtamment cette affliction, & ne ceſſa de loüer Dieu tant qu'elle dura; il en fut delivré enfin au bout de quatre ans que le jeune Tobie le guerit avec le fiel d'un poiſſon que l'Ange Raphaël lui avoit donné pour cela. *Il vécut encore quarante & deux ans aprés ſa vûë recouvrée*, & dans un parfait bonheur qui ne finit qu'avec ſa vie.

Voicy ce qu'il dit à ſa famille en mourant, & que je vous redis; mes Enfans, dans une pleine ſanté.

Servez Dieu en verité, & « n'oubliez rien pour vous efforcer de lui plaire. Agiſſez en tout « avec juſtice. Faittes l'aumoſne: « ſi vous avez beaucoup, donnez « à

„liberalement : ſi vous avez peu,
„donnez ce peu avec joye ; car
„c'eſt le moyen de vous acquerir
„un treſor pour le temps de vôtre
„neceſſité : l'aumône délivre du
„peché, & donne une grande
„confiance devant Dieu à celuy
„qui la fait. Fuyez toute ſorte
„d'impureté, & gardez une fide-
„lité inviolable à voſtre femme.
„Evitez l'orgueil dans vos pen-
„ſées, & dans vos paroles. Ne
„differez pas d'un moment à
„payer ce que l'on aura fait pour
„vous, & ce que vous devez aux
„mercenaires. Ne faites à perſon-
„ne ce que vous ne voudriez pas
„qu'on vous fit. Demandez toû-
„jours conſeil aux perſonnes ſa-
„ges ; & ayant toûjours Dieu de-
„vant les yeux, beniſſez-le ſans
„ceſſe.

„ N'oubliez pas, mes Enfans, ces

dernieres paroles de Tobie, non plus que celles qui luy furent dites par l'Ange Raphael au ſujet de ſon affliction.

*Parce que vous eſtiez agreable à Dieu, il a fallu que vous fuſſiez éprouvé.*

# DANIEL.

VOicy un Prince de la race Royale d'Ezechias, que la naiſſance ni la vertu n'ont pas exempté des diſgraces de la fortune. Il fut fait priſonnier dés l'âge de ſept ans par Nabuchodonoſor à la priſe de Jeruſalem, & emmené à Babylone avec tous ſes Compatriottes. Dieu qui luy donna le don de prophetie à l'âge de douze ans, le fit parlà favori de Nabuchodonoſor. Aprés la mort de ce Prince, ſon fils qui luy ſucceda eût autant d'amitié pour Daniel, qu'en avoit eû le Roy ſon pere. Le peuple idolâtre ne pouvant

ſouffrir le credit de ce ſaint homme, luy fit un crime de ſa Religion, & obligea le Prince de l'abandonner à leur rage : on l'expoſa donc aux lions ; mais Dieu le garentit tout à la fois de la fureur des bêtes féroces, & de celle de ſes ennemis.

Il fut auſſi en grande conſideration auprés du Roy Balthaſar, & aprés luy auprés de Darius le Méde ; ce qui ayant donné de la jalouſie aux Grands de ſa Cour, il fut encore une fois pendant ſix jours expoſé aux lions, & encore une fois ſauvé par la Providence. Aprés avoir paſſé le reſte de ſa vie en paix, il mourut ſous l'Empire de Cyrus à quatre-vingt cinq ans.

Quelque diſgrace qu'il nous arrive, il ne faut jamais, mes Enfans, deſeſperer de la protec-

tion du Ciel, & il faut eſperer même que nous aurons lieu de dire à l'exemple de Daniel.

*Vous vous êtes ſouvenu de moy mon Dieu ; car vous n'abandonnez pas ceux qui vous aiment.*

# DAVID.

IL ſemble que Dieu n'ait tiré David de la baſſeſſe de ſon état, mes Enfans, que pour rendre ſon malheur plus éclatant, & pour apprendre aux Grands de la terre, que la couronne ne les met pas à couvert des diſgraces de la vie.

Quoy que David ne fut que le huitiéme, & le dernier fils d'Iſaï, il fut choiſi de Dieu préferablement à ſes freres, pour ſucceder à Saül dans le Royaume d'Iſraël. Comme Saül étoit agité d'un mauvais eſprit, qui ne luy donnoit point de repos, on luy conſeilla d'entendre le

jeune David, qui joüoit fort bien de la harpe. Il le fit venir, il l'entendit ; & l'harmonie ayant ſoulagé ſon mal, il le fit ſon Ecuyer. La Cour qui a tant de charmes pour tout le monde, n'en eût pas beaucoup pour un berger, qui ne trouvoit rien d'égal aux douceurs de la vie champêtre. Ainſi David aprés avoir exercé quelque temps ſon nouvel employ, s'en retourna chez ſon pere.

Cependant la guerre étant recommencée entre les Juifs & les Philiſtins, & les deux armées ſe trouvant en preſence, le Geant Goliath haut de ſix coudées, deffia les Juifs pendant quarante jours à un combat ſingulier ; Saül honteux pour ſes ſujets, que pas un n'osât accepter le deffi, dit publique-

ment qu'il donneroit ſa fille aînée en mariage à qui tuëroit le Geant.

David s'offrit à le combattre; & quelque deffiance qu'en eût Saül à cauſe de ſa jeuneſſe, il le reçût faute d'autres. Le jour pris pour le combat, David ſe trouva entre les deux armées avec ſa houlette, ſa fronde, & cinq pierres dans ſa panetiere: dés le premier coup il donna dans le front du Geant, & le tua. Cette action épouvanta tellement les ennemis qu'ils prirent la fuite; & les Juifs ne firent que tuer, & piller le camp des Philiſtins.

David ayant porté la teſte de Goliath à Saül, ce Prince pour recompenſe luy donna mille hommes à commmander; mais l'amour que les Juifs firent pa-

roître enſuite pour David, fut le commencement de ſon malheur.

La jalouſie s'empara de l'eſprit du Prince juſques là, qu'un jour que David joüoit de la harpe devant luy, il voulut le tuer de ſa propre main. David ayant évité le coup, jugea à propos de ceder à ſa mauvaiſe fortune, & ſe retira chez ſon pere. Neanmoins quelque temps aprés il fit ſupplier Saül de tenir la parole qu'il avoit donné de faire épouſer ſa fille aînée au vainqueur de Goliath. Le Roy ne répondit rien là deſſus, & donna la Princeſſe à un autre. Cependant ayant appris que Michol ſa ſeconde fille aimoit David, il la luy fit promettre à condition que ce jeune guerrier tuëroit de ſa main cent Philiſtins, & luy

en apporteroit des preuves indubitables, croyant par l'impossibilité de cette condition se deffaire de David, ou se dégager de sa promesse. Contre l'attente du Prince, David fut assez heureux pour tuër deux cens Philistins, & en ayant convaincu Saül par des marques inconteſtables, Saül ne put s'empêcher de luy accorder sa fille Michol; mais ce mariage n'ôta pas au beau-pere la pensée de perdre son gendre quand il le pourroit.

Les Philistins ayant recommencé la guerre contre les Juifs, David les deffit une seconde fois: mais ce nouveau service ne servit qu'à redoubler la haine du Roy contre luy, & il y eût succombé plus d'une fois, si Jonathas avec qui il avoit lié une amitié étroite, ne l'eût averti

de tous les mauvais deſſeins de ſon pere. David bien loin de penſer à ſe venger d'un ennemi, qui en vouloit à ſa vie, fut deux fois maître de celle du Prince, ſans ſe prévaloir de l'occaſion. Il luy fit pourtant connoître qu'il avoit été maître de ſa vie. Saül, qui luy vouloit ôter tout ſoupçon pour le mieux ſurprendre, luy témoigna tant de reconnoiſſance, & luy fit tant de proteſtations de l'aimer à l'avenir plus que ſes propres enfans, qu'un autre que David, qui le connoiſſoit bien, y auroit été trompé. Cependant avec toute ſa deffiance il n'auroit pu reſiſter aux attentats de Saül, ſi Dieu ne l'en eût garenti par les avis que Jonathas ſon fidelle ami continuoit de luy donner. Mais craignant enfin quelque

surprise, dont il ne pourroit se deffendre, il prit le parti de se retirer avec ses amis dans le desert de Phâran. Cette retraitte ou plûtost cet exil volontaire ne le fit point oublier du Peuple. Saül s'étant tué luy-même aprés la perte d'une bataille où Jonathas perdit aussi la vie, on jetta les yeux sur David pour le faire Roy : d'abord il fut reconnu par la Tribu de Juda, dont les autres Tribus suivirent bien-tôt l'exemple ; car celuy des enfans de Saül qui restoit l'aîné aprés la mort de Jonathas, & que le reste des Juifs avoit reconnu pour Roy, ayant perdu la bataille & la vie contre David, tout le Peuple luy offrit la couronne d'Israël.

David ne fut gueres plus heureux sur le trône qu'il l'a-

voit été dans une condition privée : ſans compter les ſuites funeſtes d'une paſſion, dont il ne ſçût pas garentir ſon cœur, & d'une vanité à laquelle il ſe laiſſa aller trop legerement, ſes propres enfans ſe ſouleverent contre luy, juſqu'à vouloir luy ôter le ſceptre & la vie. Il ſouffrit dans un eſprit de penitence, toutes les adverſitez dont Dieu l'affligea, & il appaiſa enfin la colere du Ciel par ſes larmes continuelles. Les dernieres paroles qu'il dit à ſon fils Salomon, ſe ſentant prêt de mourir, ſont tres remarquables, & je ne puis m'empêcher, mes Enfans, de les mettre icy pour vôtre inſtruction.

„ Vous me voyez, mon fils, „ſur le point d'entrer dans le che„min par où il faut que tous les

hommes paſſent. Ayez de la fer-« meté & ne faites jamais paroître« aucune foibleſſe. Marchez con-« ſtamment dans les voyes du Sei-« neur, afin que toute voſtre con-« duite ſoit reglée ſelon les loix de« la ſageſſe, & qu'en voſtre per-« ſonne Dieu confirme la promeſſe« qu'il m'a faite, que la couronne« ne ſortiroit jamais de ma maiſon,« pourveû que mes enfans conti-« nuaſſent à le ſervir, & à marcher« devant luy dans toute la ſinceri-« té de leur cœur. «

Si je voulois vous rapporter tout ce qu'a dit David dans ſes afflictions, il me faudroit copier une grande partie de ces Pſeaumes admirables, qui ſont pleins des ſentimens d'une ame parfaitement ſoumiſe aux ordres de la Providence : je ne vous en diray que ce qui a le plus

aidé à ma réſignation.

*Heureux celuy que vous reprenez Seigneur, & à qui vous enſeignez par là vôtre loy.*

*Le Seigneur eſt proche de ceux qui ſont dans l'affliction.*

*Ceux qui ſement en larmes moiſſonneront en joye.*

# BOËCE.

IE passe beaucoup d'autres malheureux du Vieux Testament, mes Enfans : je ne vous dis même rien de plusieurs du Nouveau, pour venir à un grand Ministre & à un grand Philosophe, qui ne trouva de ressource à ses malheurs que dans la veritable sagesse.

Il vivoit au sixiéme siecle ; il étoit de la race des Manliens, qui empêcherent les Gaulois de prendre le Capitole. Il fut une fois Consul, & merita de l'être toute sa vie. Etant devenu premier Ministre de Theodoric Roy des Gots, son merite & sa faveur luy firent beaucoup

d'envieux, qui aprés avoir eſſayé inutilement par diverſes voyes de le ruiner dans l'eſprit de ſon maître, luy ſuppoſerent enfin des lettres à l'Empereur Juſtin contre les Arriens, dont Theodoric étoit le protecteur, & par là ils obligerent ce Prince de l'exiler à Pavie.

Quelque temps aprés, Theodoric qui eût bien voulu ne pas perdre un homme du merite de Boëce, luy fit propoſer d'avoüer les lettres, pour leſquelles il l'avoit exilé, avec aſſeûrance de le rappeller & de le rétablir moyennant un tel aveu. Boëce qui étoit plein de probité & d'honneur, ne voulut pas mentir pour ſe tirer d'une méchante affaire : & ſur cela il fut condamné à avoir la tête coupée. Ses malheurs ne luy abbatirent

point le courage ; il ſouffrit la mort avec une conſtance digne des heros de l'ancienne Rome, & des martyrs de la primitive Egliſe.

L'ouvrage qu'il compoſa en priſon, & qui a pour titre *Conſolation de la Philoſophie*, marque bien la force de ſon eſprit, & la grandeur de ſon ame.

Quand on voit, mes Enfans, un auſſi homme de bien que Boëce, être malheureux, il faut ſe ſouvenir de ce que Dieu dit luy-même.

*Ceux que j'aime, je les reprens & je les chaſtie.*

# BELISAIRE.

CE grand Capitaine dont je vais vous parler, mes Enfans, vous apprendra qu'il ne faut pas toûjours compter sur les grands services qu'on a rendus à l'Etat ; qu'ils sont souvent inutiles, & qu'ils nuisent même quelquefois plus qu'ils ne servent.

Pendant le regne de l'Empereur Justin, Bélisaire, homme de naissance fut fait un des Gardes de Justinien, neveu de l'Empereur, & son présomptif heritier. Il ne fut pas longtemps à la guerre sans s'y distinguer ; de sorte que Justin l'envoya contre les Perses avec un

corps de trouppes, & mit auprés de luy le fameux Procope, pour luy ſervir de conſeil.

Juſtinien étant devenu Empereur par la mort de Juſtin ſon oncle, Béliſaire gagna une bataille contre les Perſes ; quelque temps aprés il en perdit une autre contre eux : mais il fit la plus belle retraitte qu'on puiſſe faire à la guerre, & ce ſont de ces actions, qui faiſant tort aux affaires du Prince, ne laiſſent pas de contribuer à la gloire de ſon General. Le peuple de Conſtantinople s'étant ſoulevé contre l'Empereur, peu de temps aprés le retour de Béliſaire, ce Capitaine appaiſa la ſedition qui n'alloit pas à moins qu'à dépoüiller Juſtinien de l'Empire ; mais les ſervices d'un ſi fidelle ſujet ne ſe bornerent pas là.

Cosroës Roy des Perses entre dans l'Empire Romain avec une armée formidable ; Belisaire y court à la tête d'un petit corps, & arrête le Persan.

Ayant été fait ensuite Général d'une grande armée de mer ; il passe en Afrique, prend Carthage, & monte sur le trône de Gilimer. Il avoit si bien discipliné son armée, qu'elle ne fit pas le moindre desordre à la prise de la ville ; le commerce ne fut pas même interrompu, & dans un changement si prompt de gouvernement & de maître, les boutiques demeurerent ouvertes à la maniere accoûtumée.

Pour achever sa victoire, le Vainqueur poursuit le Roy des Vandales : aprés luy avoir pris ses tresors, il le prend enfin luy-même ; & avec ce Prince cap-

tif, il entre en triomphe dans Conſtantinople, honneur que perſonne n'avoit reçû depuis ſix cens ans, que Tite & Trajan.

Une ſi grande proſperité donna du chagrin aux envieux de Beliſaire; ils entreprirent de perſuader à l'Empereur, que ce victorieux ne pretendoit pas moins qu'à la ſouveraine autorité; mais Juſtinien n'en voulut rien croire, & l'envoya dans ce temps-là en Italie. La victoire le ſuit & l'accompagne par tout: il prend la Sicile ſur les Gots commandez par Theodat. Il gagne une grande bataille contr'eux; il monte enſuite ſur mer; il entre en triomphe dans Siracuſe, & il y eſt fait Conſul.

De-là il va aſſieger & prendre Naples par aſſaut; il ſe rend maître de Rome, & les peuples

d'Italie luy viennent de tous côtez rendre hommage, malgré les Gots qui oſent s'approcher de la ville, & qu'il bat aux portes de Rome avec tant de valeur & tant d'avantage, que l'hiſtoire louë cette action, comme une des plus belles de ſa vie.

Les Gots cependant ne perdirent point courage; ils firent un dernier effort, & enfin aſſiegerent Rome. Béliſaire ſoûtint le ſiege en perſonne, & aprés mille petits combats pendant dix-neuf mois, il contraignit les aſſiegeans de ſe retirer. Ses ennemis ne pouvant ruiner ſa fortune auprés de Juſtinien, uſerent d'artifice pour affoiblir ſa reputation: ils engagerent l'Empereur à envoyer auſſi en Italie, l'Eunuque Narſés grand Capitaine, afin qu'ils partageât au

moins la gloire de Bélisaire.

Narsés arrivé en Italie prétend commander un corps independemment. Bélisaire l'ayant appris luy envoye ses ordres, & en même temps la copie de sa commission, dans laquelle l'Empereur ne qualifie Narsés que Surintendant de ses Finances.

Justinien ayant rappellé aussitôt Narsés, Bélisaire prit Ravenne, & en même temps Vitigés que les Gots avoient éleu pour Roy, aprés la mort de Theodat; mais ce succés n'empêcha pas, qu'il ne fût ensuite rappellé luy-même à Constantinople. Avant qu'il partît, les Gots lui offrirent le Royaume d'Italie: il le refusa, & ils ne purent comprendre qu'il eût tant de moderation dans le temps qu'on

le rappelloit à la Cour, parceque sa fidelité étoit soupçonnée.

Enfin étant arrivé à Constantinople avec Vitigés, on ne luy accorda pas l'honneur du triomphe, comme on avoit fait à la prise de Gilimer : neanmoins il reçût des honneurs équivalents : quand il marchoit par les ruës, le peuple sortoit des maisons pour le voir, & il étoit d'ordinaire suivi d'une grande troupe de Getes, de Maures & de Vandales, qui le regardoient comme un prodige de valeur.

Belisaire étoit grand, de bonne mine, aimé & adoré des soldats, accessible à tout le monde, comme s'il eût été un simple particulier. Jamais capitaine ne fut plus liberal que luy aux gens de guerre. Il assistoit les blessez de sa bourse ; il recompensoit

de bagues & de chaînes d'or, ceux qui s'étoient ſignalez en quelque occaſion ; il réparoit les pertes de ceux qui avoient reçû quelque dommage à la guerre.

Il étoit ſobre, il étoit chaſte, & parmi un nombre infini de belles femmes qu'il prit priſonnieres, il n'en voulut pas même voir aucune.

Il avoit un talent merveilleux, pour trouver des expediens dans les rencontres fâcheuſes, il conſervoit au milieu des plus grands perils un ſang froid, que la valeur ne laiſſe gueres ; il uſoit de diligence & de lenteur ſuivant que le temps le requeroit.

Comme il gardoit toûjours dans les grandes adverſitez, quelque reſte d'eſperance, & une certaine preſence d'eſprit

d'agitation & de trouble, il ne perdoit jamais dans les prosperitez la retenuë & la moderation. Ce n'étoit pas sa rudesse qui tenoit les gens de guerre dans la crainte de le fâcher, c'étoit l'estime & le respect extraordinaire qu'ils avoient pour luy. Enfin il avoit toutes les qualitez d'un grand capitaine, & même d'un homme digne de l'Empire.

Totila ayant rempli la place de Vitigés, fit en peu de temps de grands progrés sur les Romains. Bélisaire fut renvoyé aussi-tôt en Italie; mais comme l'Empereur ne luy envoya pas les secours necessaires d'hommes, & d'argent, & que ce General fut toûjours beaucoup plus foible que Totila, il demanda son rappel, & il l'obtint.

Justinien le receut fort bien,

& le fit Prefet du Pretoire: mais ne croyant pas avoir encore aſſez recompenſé ſes ſervices, il le fit bien-toſt aprés Connétable de l'Empire.

Dans ce temps-là les Huns ayant fait irruption dans les terres des Romains avec une grande armée, Juſtinien (dont toutes les forces étoient en Italie ſous Narſés) donna ordre à Béliſaire de marcher contre ces Barbares avec ce qu'il pourroit ramaſſer de trouppes. Le Connétable ne put mettre enſemble que trois cens Cavaliers, mais vieux ſoldats accoûtumez à combattre ſous luy; & avec eux, & les Communes de dix lieuës à la ronde, il marcha effrontément aux ennemis; & par ſa bonne cõduite, ſa fermeté & ſa valeur, il les battit & les mit en fuite.

Cette derniere action fit beaucoup de bruit, & tant d'honneur à Bélisaire, que ses ennemis a la Cour redoublerent leurs efforts auprés de l'Empereur pour le perdre. Justinien qui jusques-là avoit resisté aux soupçons qu'on lui avoit voulu donner de la fidelité du Connétable, succomba cette fois, & se laissa persuader que Bélisaire aspiroit à l'Empire. Il luy fit donc crever les yeux, & le fit enfermer dans une tour, où ce grand Capitaine pour vivre, fut reduit à prendre un sac au bout d'une corde, & à crier de temps en temps:

*Donnez l'aumône au pauvre Bélisaire, à qui l'envie, & non pas le crime a crevé les yeux.*

Il mourut là de misere avec la constance d'un Philosophe, &

la resignation d'un Chrétien.

De quels malheurs, mes Enfans, l'infortune d'un homme, comme Bélisaire ne console-t'elle point, & n'est-ce pas sur son sujet qu'on peut dire ce que dit Salomon :

*Le feu éprouve l'or, & l'adversité les Grands Hommes.*

# S. LOUIS.

JE ne vous ay parlé juſques icy, mes Enfans, que de Gens étrangers. Voicy un de nos Rois également illuſtre par ſon eſprit, par ſon courage, par ſa ſainteté, & par ſes malheurs. C'eſt Loüis IX. fils de Loüis VIII. Il monta ſur le trône entre onze & douze ans, il étoit beau & bien-fait; il avoit l'humeur douce, & l'eſprit bon : la Reine ſa mere Blanche de Caſtille, Princeſſe de grande vertu, avoit pris un ſoin tout particulier, de l'élever dans la crainte de Dieu.

Le commencement de ſon re-

gne fut auſſi heureux, que la ſuite & la fin en furent malheureuſes. Trois ans aprés ſon Sacre, le Comte de Bretagne prit les armes s'étant ligué avec beaucoup d'autres Princes contre l'autorité de la Reine Regente. Le jeune Roy marcha en perſonne aux Ennemis; & par les avantages qu'il eût ſur les Confederez, il les reduiſit bien toſt à luy demander la paix.

Quelque tems aprés, le même Comte mal ſatisfait de ce que Thibaut Comte de Champagne n'étoit point entré dans la ligue, luy declara la guerre avec les Princes de ſa faction. La Regente aſſiſta Thibaut, & le Roy voulut commander luy-même le ſecours contre les Princes liguez, qui ſe retirerent, dés qu'ils le ſceurent, à une journée d'eux.

Thibaut bien loin de reconnoître ce ſervice, étant devenu Roy de Navarre, s'allia avec le Comte de Bretagne contre la parole qu'il avoit donnée de ne le pas faire, & refuſa à Loüis les trois places qu'il luy avoit promiſes, par le dernier traité qu'ils avoient fait enſemble.

Le Roy ſe mit en campagne, & par cette ſeule demarche obligea le perfide à tenir parole. Mais il penſa perir dans une autre occaſion. Eſtant allé à Saumeur avec un grand nombre de Princes, de Nobleſſe & de Trouppes, & y ayant fait une grande fête, & même des Chevaliers; il renvoya tout ce cortége, & ne garda que les Officiers de ſa maiſon, avec leſquels il alla à Poitiers, pour y faire rendre l'hommage dû à ſon frere le

Comte de Poitiers, par tous ſes vaſſeaux, & entre autres par le Comte de la Marche. Celuy-cy ſe repentant auſſitôt de ſa ſoûmiſſion, aſſembla tout ce qu'il put de trouppes, & ſe poſta à Luſignan à ſix lieuës de Poitiers, d'où il tenoit le Roy comme aſſiegé. Loüis eût bien voulu alors être à Paris; mais enfin il ſortit de ce méchant pas par ſa fermeté. Il alla à Luſignan trouver le Comte de la Marche, & luy parlant avec un air de maître, il l'empêcha d'oſer rien entreprendre ſur ſa perſonne.

Le Comte ne fut pas longtems ſans ſe repentir encore d'avoir manqué une ſi belle occaſion. Ayant pris enſuite les armes contre le Roy, dans l'eſ- 1242.
perance du ſecours que le Roy d'Angleterre luy avoit promis,

Loüis marcha contre luy, le battit avant que l'Anglois l'eût joint, & allant à celuy-cy, en presence de l'armée Angloise, se saisit de la ville de Taillebourg, & le jour d'aprés passa la Charante sur un pont où l'on ne pouvoit marcher que quatre de front. Il y eut là un rude combat, où les ennemis eurent d'abord quelque avantage. Loüis voyant ses gens plusieurs fois repoussez, mit pied à terre; & l'épée à la main, força le passage. Cette action étonna de telle sorte les Anglois, qu'ils se retirerent assez viste, & ne s'arrêterent qu'à Xaintes. Loüis les poursuivit, & le lendemain le Comte de la Marche au desespoir de ses disgraces, engagea la bataille, & pour comble de malheur, la perdit.

Loüis ayant étouffé par là toutes les ſemences de revolte, & mis la France dans une ſituation tranquille, ne ſongea plus qu'à faire des preparatifs pour la Croiſade, dont il avoit été éleu le Chef par tous les Princes chrétiens. Il partit au mois de Juin de l'année 1248. avec la Reine ſa femme, & laiſſa la Reine ſa mere Regente dans le Royaume.

Comme le deſſein des Croiſez étoit de conquerir les ſaints lieux, que le Soudan poſſedoit alors, Loüis creût devoir commencer par l'attaquer dans l'Egypte. En y arrivant il prit Damiette, & battit les Sarrazins en pluſieurs rencontres, mais il tomba malade un peu aprés, & ce fut un contre tems fâcheux pour ſes entrepriſes. Les Infidelles

en profiterent, & reprirent Damiette sur luy. Ils le firent même prisonnier en s'opposant à son passage, lors qu'il voulut reprendre cette place : & c'est par là que Dieu commença à éprouver la vertu d'un Prince que la droiture de ses intentions devoit, ce semble, mettre à couvert de ces sortes de disgraces. Au lieu de pouvoir suivre ses desseins, il se vit reduit à traitter de sa rançon, qui fut enfin taxée à huit cens mille besans d'or, payable moitié comptant, & l'autre moitié à Acre quand il y seroit arrivé.

On le voulut obliger par un serment qui luy parut un blasphéme, de se remettre en prison, s'il n'accomplissoit pas les conditions du traitté. Il ne le voulut jamais faire, quoy que

les Ennemis le menaçaſſent de le tuër s'il le refuſoit. Sa fermeté l'emporta ſur leurs menaces, & lui merita ſa liberté. Il revint en France aprés de grandes fatigues, & une abſence de ſix ans. Comme cette abſence avoit cauſé beaucoup de deſordres, il fit à ſon retour pluſieurs Ordonnances pour la Juſtice, & reforma encore ſa vie toute ſainte qu'elle étoit, pour obliger ſes ſujets par un ſi grand exemple, à vivre avec plus de religion & plus de regularité qu'ils ne faiſoiẽt. Le mauvais ſuccés de ſa premiere entrepriſe ne lui ôta point l'envie de faire un ſecond voyage à la Terre Sainte. Pour y réüſſir plus ſeurement, il en fit les preparatifs ſeize ans durant; & partit plein 1270.
de confiance en la protection du Ciel. Mais le Ciel vouloit faire

de Loüis un Saint, & non pas un Conquerant.

Cette derniere Croiſade fut encore plus malheureuſe que la premiere. La peſte s'étant miſe dans l'armée chrétienne, le Roy l'eût à ſon tour, & il en mourut; mais avec la fermeté d'un grand Prince, & avec la pieté d'un grand Saint.

Lors qu'il ſe vit deſeſperé des Medecins, il fit appeller le Prince ſon fils, qui luy ſucceda ſous le nom de Philippes le Hardy, & & il luy parla en ces termes :

» Mon fils, aimez Dieu de tout »vôtre cœur, car ſans cela il n'y a »point de ſalut. Expoſez-vous à »tous les ſupplices imaginables, »plûtoſt qu'à faire un peché mor»tel. Si Dieu vous envoye quel»que adverſité, rendez-luy en »graces : ſupportez-la patiemment

ment, & croyez que c'eſt pour «
vous éprouver, ou pour vous «
punir ; mais toûjours pour vous «
ſauver : s'il vous comble de pro- «
ſperitez, humiliez-vous mon «
fils, & ne vous ſervez pas pour «
offenſer le Seigneur, des mêmes «
biens que vous avez reçûs de «
ſa bonté pour le glorifier. Con- «
feſſez-vous ſouvent, & vous «
ſervez de Confeſſeurs habiles, «
qui puiſſent vous bien enſeigner «
ce que vous avez à faire & à évi- «
ter ; dõnez-leur la liberté de vous «
parler, ſans crainte de vous dé- «
plaire : de ce qui regarde vôtre «
conſcience. Soyez modeſte à «
l'Egliſe, & n'y parlez qu'à Dieu, «
principalement dans le temps de «
la conſécration. Aſſiſtez de tout «
voſtre pouvoir, & neanmoins «
avec diſcernement, les pauvres «
& les affligez. N'ayez que des «

»gens de bien dans voſtre maiſon,
»& ſur tout auprés de voſtre per-
»ſonne. Entendez ſouvent la pa-
»role de Dieu : ne ſouffrez point
»les médiſances : faites châtier
»exemplairement les blaſphema-
»teurs : faites juſtice à tous vos ſu-
»jets ; & juſqu'à ce que la verité
»vous ſoit bien connuë, panchez
»du côté du pauvre plûtoſt que
»du riche. Si vous ſçavez aſſeu-
»rément que vous avez du bien
»d'autruy, ſoit qu'il vous vienne
»de vos anceſtres, ſoit qu'il ait
»été pris de vôtre temps, rendez-
»le au plûtoſt ; ſi la choſe eſt
»douteuſe, éclairciſſez-vous en
»par gens habiles. Tenez vos ſu-
»jets en paix, & ſur tout les Eccle-
»ſiaſtiques. Prenez l'avis des gens
»de bien dans la diſtribution des
»benefices. Ne faittes point la
»guerre aux Princes Chrétiens,

ſans de grandes raiſons. Ne laiſſez point opprimer l'innocent. Ayez ſoin que vos tribunaux ſoient remplis de perſonnes integres. Ne vous broüillez point avec le Pape ; c'eſt le Pere commun des fidelles. Ne ſouffrez aucune hereſie dans voſtre Royaume. Que la dépenſe de voſtre maiſon n'aille point dans l'excés. Faites prier Dieu pour le repos de mon ame dans toutes les Communautez de voſtre Etat. Cependant, mon fils, je vous donne toutes les benedictions qu'un bon pere peut donner à ſon cher enfant, & je prie Dieu qu'il vous faſſe la grace d'accomplir ſa ſainte volonté, afin qu'aprés cette vie nous puiſſions enſemble le voir, le loüer, & le benir dans les ſiécles des ſiécles.

Si ce grand Roy, tout ſaint qu'il étoit, a été ſi malheureux, qui peut trouver étrange de l'être, & ne prendre pas en gré les afflictions, quand il voit la patience avec laquelle ce Prince perd des batailles, la liberté, & enfin la vie pour la religion?

Ce que dit l'Ecriture ſur les afflictions, convient icy admirablement:

*C'eſt par les ſouffrances qu'il faut que nous entrions dans le Royaume des cieux.*

# ENGUERRAND DE MARIGNY.

PEut-être, mes Enfans, que les adverſitez d'un Gentil-homme élevé par la fortune au ſommet des grandeurs, vous inſtruiront encore mieux de la vanité des choſes du monde, que les malheurs d'un Souverain.

Enguerrand de Marigny ſi celebre dans l'hiſtoire par ſes proſperitez, & encore plus par ſa diſgrace, étoit un Gentil-homme de Normandie. Son grand pere de la maiſon du Portier, ayant épouſé une heritiere de la maiſon de Marigny, en fit porter le

nom à ſes deſcendans. Enguerrand ſon petit fils n'avoit que
1286. vingt-deux ans, lors qu'il vint à la Cour de Philippes le Bel. Comme il avoit de la valeur, de l'eſprit, du ſçavoir & de l'éloquence ; Il plut d'abord au Roy qui le fit ſon premier Chambellan & Capitaine du Louvre. Sa faveur augmenta toûjours : il fut grand Chambellan, puis Surintendant des finances, & dans les vieilles Croniques, il eſt qualifié Gouverneur de l'Etat & Coadjuteur du Royaume.

Il vivoit en homme de bien & en grand Seigneur, & ſa magnificence éclatoit juſques dans les choſes de pieté. Il fonda beaucoup d'Hoſpitaux & beaucoup d'Egliſes, entre autres celle de Noſtre-Dame d'Ecouys, qu'il avoit choiſie pour

le lieu de ſa ſepulture.

Tancarville & Harcour deux grands Seigneurs de Normandie, ayant des differends conſiderables enſemble, leurs affaires furent portées au Conſeil du Roy. Charles, Comte de Valois, frere de Philippes ſoûtenoit l'intereſt de Harcour, & Enguerrand celuy de Tancarville. Charles s'échauffa un jour dans le Conſeil, & dit quelque choſe de piquant à Marigny. Ce Miniſtre luy répondit avec fermeté; & cette réponſe jointe à la perte du procés de Harcour anima de telle ſorte Charles contre Enguerrand, qu'il ne luy pardonna jamais. Philippes le Bel étant mort, Loüis Hutin ſon fils luy ſucceda. Charles de Valois oncle du Nouveau Roy ſe trouvant en plus grande autorité

ſous luy que ſous Philippes, reſolut de perdre Marigny. Il dit donc & fit dire par ſes Emiſſaires au Roy ſon neveu, qu'Enguerrand avoit pillé les coffres du Roy Philippes. On luy rebattit cela ſi ſouvent qu'un jour au Conſeil, Loüis demanda à Marigny ce qu'étoient devenuës les finances du Roy ſon pere, & qu'il vouloit qu'on luy en rendît compte. Enguerrand ſans être embarraſſé luy répondit qu'il étoit prêt à luy faire voir, quand il luy plairoit, l'employ de l'argent que le feu Roy luy avoit confié. Il plaît au Roy, luy dit le Comte de Valois, que vous rendiez ce compte là tout à l'heure. Cela ne ſera pas ſi malaiſé que vous croyez, Monſieur, luy répondit Marigny, mon compte ne contient que deux articles.

Les deniers les plus clairs de l'épargne ont été mis entre vos mains, & j'ay employé le reſte à payer les dettes du feu Roy ſur ſes ordres. Vous en avez menti, luy dit le Comte de Valois. Enguerrand n'étant pas accoûtumé à ſouffrir de pareils outrages, luy repliqua, c'eſt vous même, Monſieur. Charles voulut tirer ſon épée, on l'en empêcha; mais il preſſa tant le Roy ſon neveu de luy faire raiſon de l'inſolence de Marigny, que ce Prince conſentit à le faire arrêter. Il fut d'abord mis au Louvre, puis au Temple, enſuite à Vincennes, où l'on commença à luy faire ſon procés. Il y avoit quatre chefs d'accuſation contre luy, d'avoir chargé les peuples d'impôts, d'avoir alteré les monnoyes, d'avoir volé de grandes

ſommes au Roy, & d'avoir dégradé ſes bois.

Un avocat fit valoir ſes accuſations devant Loüis ; les Princes du ſang, & les Conſeillers d'Etat étant aſſemblez à Vincennes. L'accusé demanda qu'on luy permit de ſe deffendre, ce qu'on luy refuſa ; & ſans preuve aucune de tout ce qu'on avançoit contre luy, ſans le vouloir même entendre, il fut condamné à être pendu ; & cela s'executa au gibet de Montfaucon.

Dieu qui hait l'injuſtice & qui ne laiſſe gueres, même en ce monde, ces ſortes de crimes ſans châtiment, punît la plûpart des Juges, mais particulierement Charles de Valois. Ce Prince étant tombé quelque tems aprés dans une maladie inconnuë

aux Medecins, commença d'avoir des remords sur la mort d'Enguerrand: mais ses douleurs augmentant, & les prieres generales qu'il faisoit faire pour sa santé ne le soulageant point, non plus que les remedes naturels, il vit bien que la main de Dieu s'étoit appesantie sur luy; & pour rétablir au moins l'honneur de la memoire de Marigni, il fit déterrer ses os qui étoient aux Chartreux, & les fit porter solemnellement à Nôtre-Dame d'Escouys, suivant l'intention de ce Ministre.

Charles ne se contenta pas de ces satisfactions; il voulut faire la reparation la plus authentique qu'un grand Prince fera jamais à un Gentilhomme. Il envoya dans toutes les ruës de Paris de ses gens, qui don-

noient l'aumône à tous les pauvres qu'ils trouvoient, & qui crioient à haute voix, *priez Dieu pour l'ame de Monſeigneur Enguerrand de Marigny, & pour la ſanté de Monſeigneur le Comte de Valois*, & quelques jours aprés il mourut dans des douleurs inſupportables.

Le Comte de Valois en offenſant auſſi cruellement qu'il fit Enguerrand premier Miniſtre, en preſence du Roy ſon neveu, perdit le reſpect qu'il devoit au Prince; mais Enguerrand le perdit bien davantage, quand il répondit ſi inſolemment à l'oncle du Roy ſon Maître, & en la preſence du Roy même. Lors qu'il y a une auſſi grande diſtance qu'il y en avoit entre Charles de Valois & Enguerrand, le Gentil-hõme ne doit pas

ſe croire deshonoré de ſouffrir quelque injure d'un Prince, particulierement devant le Roy, qui eſt déja aſſez engagé à faire faire ſatisfaction au Gentilhomme, ſur tout quand c'eſt ſon Miniſtre. Enguerrand eût donc tort en cette rencontre, & il meritoit une longue priſon; mais cela n'eût pas contenté la haine de Charles qui vouloit ſa mort, & qui ne pouvoit réüſſir dans ſon deſſein, ſans luy ſuppoſer des crimes, ni ſans l'empêcher de ſe deffendre.

Dieu voulut peut-être punir Enguerrand, tout homme de bien qu'il étoit, des défauts qui ſont preſque inſeparables du poſte où la Providence l'avoit mis; & peut-être que ſans une diſgrace ſi affreuſe, il auroit eû peine à bien connoître

le neant des grandeurs du monde : il pouvoit dire avec le Prophete.

*C'eſt pour moy un avantage, Seigneur, que vous m'ayiez humilié.*

# LE ROY JEAN.

CE Prince eſt un rare exemple, mes Enfans, des mauvaiſes ſuites de l'imprudence & de la préſomption, qui gâtent ſouvent le plus grand merite.

Jean Duc de Normandie avoit déja quarante deux ans, quand il ſucceda à Philippes de Valois ſon pere. Dés qu'il fut ſur le trône, il traita du mariage de Madame Jeanne de France ſa fille, avec le Roy de Navarre, qui n'attendoit que cette alliance pour faire aſſaſſiner le nouveau Connetable Charles d'Eſpagne. Et en effet, le Roy n'auroit pas donné, comme il

fit, abolition au Roy de Navarre d'un crime si noir, & qui luy faisoit perdre le premier officier de sa couronne qu'il aimoit cherement, si ce Prince n'eût été son gendre. L'impunité de cette action persuadant au Navarrois que le Roy le craignoit, & voulant profiter de cette prétenduë foiblesse, il fortifia ses places de Normandie, prit des liaisons avec le Roy d'Angleterre, & alla dans la Navarre lever des trouppes & de l'argent. Il voulut même faire assassiner le Roy, qui en étant averti fit prendre & mourir les assassins; & pour n'être plus exposé à de tels dangers, il rétablît des Gardes à pied & à cheval auprés de sa personne. Je dis, il rétablît; car le Roy Gontran avoit le premier pris des Gardes pour se ga-

rentir des assassinats de Fredegonde, & saint Loüis en avoit eû depuis, contre les mauvais desseins de la Comtesse de la Marche, de quoy le peuple avoit un peu murmuré, mais le peril passé, ces deux Princes avoient cassé leurs gardes, & le Roy Jean les conserva toute sa vie.

Dans ce temps-là le Roy d'Angleterre d'un côté entra en Picardie, & de l'autre le Prince de Galles en Languedoc. Charles Dauphin Duc de Normandie mal satisfait alors, de n'avoir pas assez de part dans les affaires, voulut se retirer auprés de l'Empereur son oncle, avec beaucoup de grands Seigneurs du Royaume. Le Roy de Navarre le poussoit encore à cela. Le Roy en ayant eû avis n'eût pas de peine à faire entendre raison

au Dauphin, en luy faisant connoître dans quel abysme de malheurs le Roy de Navarre avoit failli de le precipiter.

Cette derniere offense de la part du Navarrois fit tant d'impression dans le cœur du Roy, qu'y joignant l'assassinat de son Connétable, & le dessein contre sa propre personne, il resolut de s'en vanger. Ayant donc appris quelque temps aprés que le Roy de Navarre se devoit trouver à certain jour, avec ses amis chez le Dauphin, dans le Château de Roüen, où ce Prince leur donnoit une grande fête, le Roy entra dans la salle du festin, armé de toutes pieces, fit arrêter devant luy le Roy de Navarre, & aprés avoir fait sur le champ couper la tête à tous les amis de ce Prince, il le fit con-

duire dans la prison du Châtelet de Paris.

Cependant le Prince de Galles ravageoit le Berry, la Touraine & le Poitou. Le Roy marcha contre luy avec cinquante mille hommes. Le Prince de Galles qui n'en avoit que dix, se retrancha dans un lieu avantageux, & demanda la paix à des conditions raisonnables. Le Roy voulut que le Prince se rendît à discretion ; & sur son refus luy donna la bataille, la perdit, fut pris prisonnier, mené à Bordeaux, & de là en Angleterre.

Il ne tint pas au Roy qu'il ne se fît tuer : ce ne fut qu'à l'extremité, & qu'aprés avoir fait des merveilles de sa personne, qu'il se rendit.

Le Roy son pere ayant fait

un traitté de paix avec le Roy d'Angleterre, les Etats generaux de France ne le voulurent pas ratifier. Enfin aprés de grandes difficultez il se fit un traitté à Bretigny l'an 1360. par lequel le Roy cedoit au Roy d'Angleterre une partie de son Royaume, & donnoit trois millions d'écus, pour le payement desquels on prit des termes, & on convint qu'en attendant qu'ils fussent expirez, le Roy pourroit retourner en France : que cependant il donneroit en ôtage quarante de ses principaux Barons, dont les deux conviendroient.

Le Roy partit donc de Calais quatre ans aprés sa prise à la bataille de Poitiers, & revint en France en 1360. A son retour il fit beaucoup d'Ordonnances

contre les abus que les guerres avoient introduits, & entr'autres il fit un édit ſévere contre les duels.

Ceux que le Roy avoit donné pour ôtages, s'ennuyant fort en Angleterre aprés ſept ans, le Duc d'Anjou qui en étoit un, ſe ſauva, & revint en France. Le Roy l'ayant appris ne le voulut pas voir, traittant les manquemens de parole, comme les plus grands crimes, & voulant montrer au Roy d'Angleterre que l'évaſion du Duc d'Anjou n'avoit pas été concertée avec luy. Cela même luy ayant fait faire reflexion ſur la peine que ſouffroient ſes ôtages, qui attendoient leur liberté depuis ſi long-temps, ils reſolut pour les délivrer de retourner luy-même en Angleterre, juſqu'à ce qu'on

eût payé ce qui reſtoit à payer de ſa rançon.

Le Dauphin qui aprés la bataille de Poitiers avoit été declaré Regent, eût beau vouloir diſſuader le Roy ſon pere, en luy diſant qu'il trouveroit bien encore dans le Royaume quarante ôtages, que le Roy d'Angleterre agréeroit en dégageant les premiers, & les renvoyant en France; & qu'avant que ces derniers eûſſent demeuré ſept ans en Angleterre, on auroit ſatisfait au traitté de Bretigny.

Toutes ces remontrances ne purent faire changer de deſſein au Roy; & par là il laiſſa croire aux gens de bon ſens, que c'étoit l'amour plûtôt que l'honneur qui le faiſoit retourner à Londres : quatre mois aprés qu'il y fut arrivé, il tomba malade & mourut.

Ce Prince avoit du merite, il étoit brave & liberal juſqu'à l'excés, malheureux à la guerre, préſomptueux, & ne croyant point conſeil, bon en ſecond, méchant en premier, & par là plus propre à être un particulier qu'un Souverain.

La perte de la bataille de Poitiers juſtifie bien le proverbe, qu'il faut faire pont-d'or aux ennemis, & ne les jamais reduire au deſeſpoir. Mais la priſon & la mort du Roy Jean font bien voir auſſi que les grandeurs de ce monde ne ſont pas fort ſolides & que Salomon a eû raiſon de dire :

*Vanité des vanitez & tout n'eſt que vanité.*

# BUREAU DE LA RIVIERE.

SI le merite extraordinaire pouvoit garentir de la mauvaiſe fortune, je n'aurois pas aujourd'huy, mes Enfans, à vous parler des malheurs de Bureau de la Riviere. Ce Gentilhomme Bourguignon qui fut premier Chambellan de Charles V. eût grand' part à la confiance de ce ſage Prince, & un grand credit, dont jamais favori n'a ſi bien uſé que luy. Il avança autant qu'il put les perſonnes de merite, & par-là il ne ſe fit que d'honnêtes gens pour amis: bien luy

en

en prit ; car Charles VI. étant monté ſur le trône, le Comte de ſaint Paul accuſa méchamment Bureau d'avoir eû intelligence avec les Anglois, & dit même au Roy qu'il luy feroit voir une lettre de Bureau, qui le convainquoit de trahiſon. Ce jeune Prince qui ne connoiſſoit pas encore les aſſaſſinats de la pluſpart des gens de la Cour, crût le Comte de ſaint Paul ſur ſa parole, & alloit chaſſer injuſtement & deſtituer Bureau de la Riviere, lors que le Connétable de Cliſſon ſon bon ami qui en eut avis, fit de fortes remontrances au Roy, & luy fit connoître l'innocence de la Riviere, & la calomnie de ſaint Paul.

Cliſſon devoit à Bureau l'épée de Connétable ; mais en

cette rencontre, il s'aquitta de l'obligation qu'il luy avoit, & il servit bien le Roy, en l'empêchant de faire injuſtice à un homme de merite, & des ſervices duquel le Roy ſon pere s'étoit ſi bien trouvé. Charles VI. même quand il voulut mettre d'habiles gens dans ſon Conſeil, fut fort heureux d'avoir encore
1388. en la perſonne de Bureau de la Riviere un homme capable d'en être le Chef. Bureau au reſte dans ſon miniſtere n'oublia pas ce ſervice, quoy qu'il luy fût deû en quelque façon : & ſa
1392. generoſité donna lieu à ſon malheur.

Craon ayant voulu aſſaſſiner le Connétable de Cliſſon, & l'ayant manqué, ſe ſauva en Bretagne. Le Roy envoya demander cet aſſaſſin au Duc. Le

Duc répondit qu'il n'étoit pas dans ſes Etats. Sur cette réponſe le Roy reſolut de luy faire la guerre, & de marcher en perſonne à cette expedition. On crût bien que la Riviere n'avoit pas été contraire à ce deſſein, s'agiſſant de venger le Connétable ſon ami. Cependant le voyage ayant été malheureux, par la maladie extraordinaire où le Roy tomba les premiers jours de marche, les oncles du Roy qui en vouloient d'ailleurs aux Miniſtres, & ſur tout à la Riviere, le blâmérent fort d'avoir conſeillé ce voyage, & reſolurent de le perdre. Pour cela, ces Princes qui avoient pris en main le gouvernement de l'Etat, profiterent d'une des foibleſſes du Roy, pour faire arrêter la Riviere. A la verité ſix mois aprés,

Charles dans un des bons intervalles de ſa maladie, demandant des nouvelles de ſon Miniſtre qu'il ne voyoit plus, & ayant appris qu'on l'avoit mis en priſon, & même qu'on avoit confiſqué ſon bien, il le fit mettre en liberté, & luy fit rendre ſes terres, dont les Princes s'eſtoient emparez. Mais comme il ſentoit bien leur autorité ; pour les contenter en quelque façon, il l'exila dans ſon païs : & la Riviere ne revint plus à la Cour.

Jamais malheureux n'a moins contribué à ſes malheurs que celuy-cy : ſon merite reconnu par tous les hiſtoriens qui parlent de luy, le fait plaindre des honnêtes gens ; & on a ſujet de croire que l'illuſtre poſterité, qui reſte de luy en Bourgogne, eſt une recompenſe de la reſignation,

avec laquelle il ſupporta ſes diſgraces. Car ſi nous en croyons un pere de l'Egliſe :

*Les afflictions ſouffertes patiemment ſont de toutes les choſes de la vie celles dont Dieu nous tient compte le plus volontiers.*

# LE MARECHAL DE GYÉ.

ON ſe perd quelquefois à la Cour, mes Enfans, par trop de lumiere & de droiture. Pierre de Rohan Duc de Nemours, Comte de Guiſe & de Soiſſons, Seigneur de Gyé, a été un des hommes de ſon ſiecle, qui devoit ce ſemble le plus compter ſur la bonne fortune. Il fut fait Maréchal de France par Loüis XI. & fut l'un des quatre qui gouvernérent l'Etat pendant la maladie du Roy en 1480. Il fut même ſous le regne du Roy Charles VIII. ſon Lieutenant

general en Bretagne, Chef de ſon Conſeil, Lieutenant general de ſes armées en Italie, & il commandoit l'avant garde à la bataille de Fornoüe en 1495.

Loüis XII. ayant ſuccedé à Charles VIII. fut aſſez malheureux dans ſes premieres guerres ; & le chagrin du mauvais état de ſes affaires l'ayant fait tomber malade, il fut à l'extremité. La Reine Anne de Bretagne croyant qu'il n'en réchapperoit pas, ſongea à ſe retirer en Bretagne auſſi-tôt que Loüis ſeroit mort ; & pour cet effet, elle commença par y envoyer tout ce qu'elle avoit de plus précieux. Le Maréchal de Gyé ayant avis de la marche de ſes chariots, crût qu'il pourroit y avoir quelque choſe, que le ſucceſſeur de Loüis ſeroit bien aiſe

de trouver. Il les fit donc arreſter, & par-là il encourut l'indignation de la Reine. Le Roy n'eſtant point mort de cette maladie, elle mit tout en œuvre pour perdre Gyé, & n'eût point de repos qu'elle n'euſt obligé Loüis de luy abandonner un homme, dont la fidelité faiſoit tout le crime. On rechercha la vie du Maréchal, & pour ſatisfaire à la paſſion de la Reine, le Roy ordonna le Parlement de Toulouſe, comme le plus ſevere du Royaume, pour faire le procés à ce vieil officier de la Couronne.

Le Parlement ne put rien trouver dans ſa conduite, qui fuſt digne de chaſtiment ; & ce ne fut que par complaiſance pour la Reine qu'on l'exila de la Cour.

Le Marechal ſe retira en ſa maiſon du Verger, qu'il eût le loiſir de rendre une des plus belles maiſons de France ; car les grands bienfaits des Rois ſes maiſtres l'avoient fort enrichi ; & pour cela il fit mettre par toute ſa maiſon en maniere de deviſe :

*A bonne heure m'a pris la pluye,*
*Dieu gard' de mal le Pelerin.*

C'eſt un grand malheur à des courtiſans, quand le Maître ſe laiſſe gouverner ; & que ſur des points de conſequence à la reputation, ou à la fortune d'un homme de qualité & de ſervices, comme eſtoit le Maréchal de Gyé, il ne fait pas au moins d'exactes perquiſitions de la vérité des choſes

qu'on luy a dittes contre l'accuſé.

Louïs XII. tout pere du peuple qu'on l'appelloit, entra trop aveuglément dans les ſentimens de la Reine, en une rencontre où il s'agiſſoit de la ruine d'un homme ſi important à l'Etat. Nous ſommes bien à couvert de pareils malheurs, mes Enfans. Ce ſont les fautes ſeules, qui font faire dans le Regne où nous ſommes le procés aux gens, & non pas les haines, ni les mauvais offices des perſonnes les plus accreditées, mais les plus coupables mêmes doivent ſe conſoler dans leur infortune, par la parole de David:

*Ie porteray la colere du Seigneur, parce que c'eſt luy que j'ay offenſé.*

# PHILIPPES DE COMINES.

VOus allez voir, mes Enfans, le plus ſage politique de ſon ſiecle. Il eût du bonheur ſous un regne épineux & delicat ; & il tomba en diſgrace ſous le regne ſuivant, où il paroiſſoit que tant de prudence n'étoit pas ſi neceſſaire.

Philippes de Comines, ſeigneur d'Argenton, étoit non ſeulement un homme d'eſprit, qui ſçavoit parler Allemand, Italien, Eſpagnol & fort bien François ; mais un homme de qualité, qui

eſtant ſujet du Duc de Bourgogne, s'attacha au ſervice de Loüis XI. duquel il ſceut gagner l'eſtime & la bienveillance. Il ne fut pas ſi heureux ſous Charles VIII. Car ſur un ſimple ſoupçon d'avoir eſté dans les intereſts de Loüis Duc d'Orleans, qui fut pris à la bataille de ſaint Aubin du Cormier, les armes à la main contre le Roy, on l'arreſta priſonnier, & ſa priſon dura trois ans. Il fut huit mois dans une cage, ſelon l'uſage de ce temps-là, & le reſte dans les priſons de Paris. On ne borna pas les peines de Comines à la perte de ſa liberté; on en voulut à ſa vie, & comme on luy faiſoit ſon procés, parmi les Avocats du Palais il n'en put pas trouver un ſeul qui oſaſt eſtre le ſien, tant

ils craignoient tous de faſcher les ennemis puiſſans qu'il avoit à la Cour. Il fut donc contraint de plaider luy meſme ſa cauſe, & il le fit avec tant de force & tant d'éloquence qu'on le mit en liberté : on le condamna ſeulement à quelque ſomme, pour ſauver l'honneur du Miniſtere.

Les memoires qu'a laiſſez Comines, ſont un ouvrage incomparable qui a eſté traduit en quatre ou cinq Langues, & qui marque bien que celuy qui l'a compoſé avoit un grand ſens avec un grand uſage du monde.

Il n'eſt pas extraordinaire de voir que le favori d'un Prince ne le ſoit pas de ſon ſucceſſeur ; car les nouveaux venus dans le Miniſtere ſe vengent ordinairement des prétenduës offenſes qu'ils ont receuës dans l'au-

tre gouvernement. Madame de Beaujeu, ſœur de Charles VIII. le Cardinal Briçonnet & Eſtienne de Vair, qui gouvernoient l'Etat pendant la minorité du Roy, mirent, comme j'ay dit, Comines à de rudes épreuves: mais la tête ne luy tourna point: il n'eût ni impatience, ni foibleſſe, & il diſoit ſouvent dans ſa priſon:

*Si je ſuis affligé, Dieu a ſes raiſons.*

# FRANÇOIS PREMIER.

LEs bonnes qualitez d'un grand Prince ne le sauvent pas toûjours des traverſes de la fortune, mes Enfans; ſurtout quand il pouſſe ſes paſſions trop loin, & qu'il ne retourne point à Dieu aprés les premieres fougues de la jeuneſſe, ou qu'il s'engage legerement à des choſes qui ſont contre ſes propres interêts, & auſquelles un excés de probité ne luy permet pas de manquer. Afin que vous en jugiez vous-mêmes, je veux vous faire connoître ce Prince plus en

détail, que je n'ay fait les autres célebres Malheureux qui ſont plus éloignez de nos temps & de nos mœurs.

Loüis XII. qui n'avoit point d'enfans maſles, & qui n'eſperoit plus d'en avoir, un peu avant ſa mort fit épouſer Claude de France ſa fille à François Comte d'Angouleſme, heritier préſomptif de la Couronne. Mais quelque temps aprés la Reine Anne de Bretagne eſtant morte, Loüis ne deſeſpera pas d'avoir un fils par un ſecond mariage; & dans cette veuë, il épouſa Marie d'Angleterre ſœur d'Henri VIII.

Comme François fut envoyé à Calais, pour recevoir cette Princeſſe, la plus belle de ſon temps; dés qu'il la vit il en devint amoureux: elle le

trouva auſſi fort à ſon gré ; & ſi Du Prat n'euſt retenu François par ſes remontrances, ce Prince étourdiment ſe fuſt fait un Maiſtre. Mais les reflexions qu'il fit l'arreſterent, & ſur tout la connoiſſance qu'il eût de la paſſion, que Bourdon Anglois homme de rien avoit pour la Princeſſe Marie, laquelle il avoit ſuivie en qualité de ſon Chevalier d'honneur, ſous le nom de Comte de Suffolc.

A la verité, la crainte qu'eût François, que Suffolc qui n'avoit pas les meſmes raiſons que luy de ſe contenir, ne luy fiſt quelque méchant tour, l'obligea de s'ouvrir à ce Comte. Je ſçay, luy dit-il, voſtre amour pour la Reine : ſi vous voulez me promettre d'en demeurer aux

ſeuls deſirs, je vous promets de mon côté de vous ſervir auprés d'elle, pour vous la faire épouſer quand elle ſera veuve. Suffolc promit ce que le Prince demandoit, & il ne manqua pas à ſa parole. Louïs étant mort ſix ſemaines aprés ſes nopces, François devenu Roy tint auſſi fort exactement la ſienne; & malgré ſon Conſeil qui lui repreſentoit que cela feroit tort à ſes affaires, il prefera ſon honneur à ſon interêt, & fit épouſer la Reine à Suffolc.

Dés qu'il ſe vit ſur le trône, n'ayant rien plus à cœur que le recouvrement de ſa Duché de Milan, il marcha bruſquement en Italie avec une grande armée, aprés avoir laiſſé la Regence à Madame ſa mere Louiſe de Savoye. Comme il étoit né

brave, & que ſa valeur animoit ſes trouppes, il prit ſans reſiſtance toutes les villes de Savoye & de Piedmont, qui ſe trouverent ſur ſon paſſage, & il arriva à Marignan le 10. d'Octobre à une lieuë de Milan.

Voyant que les Suiſſes au nombre de quatante mille pretendoient s'oppoſer à ſon entrepriſe, il eût recours à la negotiation ; mais le Cardinal de Sion, qui étoit dans les interêts des Suiſſes l'ayant rompuë, ils attaquerent l'armée de France ſur les quatre heures du ſoir du treiziéme d'Octobre. Le combat fut rude, & dura bien avant dans la nuit, les Suiſſes & les François peſle meſle, les uns couchez auprés des autres ſans ſe connoiſtre. Le Roy paſſa la nuit armé de toutes pieces ſur l'affuſt d'un

canon, & la bataille recommença dés la pointe du jour: les François la gagnerent; mais ils perdirent quatre mille hommes de leurs plus braves gens, & la pluſpart Princes ou Gentils-hommes. Il demeura dix mille Suiſſes ſur la place. Milan ſe rendit au Roy le lendemain du combat: mais le Duc Sforce s'étant enfermé dans le Chaſteau avec deux mille hommes, & les mines n'ayant rien fait; le Connétable de Bourbon fit ſous le bon plaiſir du Roy un traitté avec Sforce, par lequel celuy-cy remettoit ſa ſouveraineté à François, moyennant de grandes penſions en France. Le Roy revint au mois de Decembre 1515. aprés avoir laiſſé le Connétable à Milan; & conferé avec le Pape à Bou-

logne où ſe fit le Concordat.

Quoy-que ce ſuccés ne fuſt pas complet, il ne laiſſa pas de luy faire des envieux, & d'obliger les autres Princes à prendre des meſures contre luy.

Charles d'Autriche connu dans l'hiſtoire ſous le nom de Charles-Quint, fut éleû Empereur; & François qui avoit voulu l'eſtre, chagrin de la préference de Charles, ſe ligua avec Henri VIII. Roy d'Angleterre contre l'Empereur.

Bien-toſt aprés il alla luy-meſme en Flandres, reprit Mouſon, brûla & démantela Bapaume, prit Bouchain & Landrecy, & de là marcha à l'Empereur qui eſtoit à Valenciennes; mais Charles ne l'attendit pas. Le Roy d'Angleterre devint luy meſme jaloux des proſperitez de ſon

ami, & fit contre luy une ligue avec l'Empereur.

Charles de Bourbon Connétable, fatigué de la haine de Madame, mere du Roy, se joignit à eux; & pour l'execution du traitté, entra en Champagne au même temps que les Anglois entrerent en Picardie, & les Espagnols en Guyenne.

François sans trop s'étonner de ces mouvemens, mit ordre à tout sur les frontieres, & envoya l'Admiral de Bonnivet en Italie; il y fit d'abord de grands progrez; mais faute de sçavoir profiter de sa bonne fortune, non seulement il reperdit ses conquêtes en moins de temps qu'il ne les avoit faittes; mais il fut entiérement chassé d'Italie par Bourbon.

Ce Prince fier de ses avan-

tages, & qui n'avoit plus rien à ménager, paſſe les Alpes, fond ſur la Provence, & aſſiege Marſeille. Le Roy marche à luy, & Bourbon ſe retire bruſquement. François le ſuit à grandes journées: il laiſſe la Tremoielle dans Milan avec ſix mille hommes, & il va aſſieger Pavie. Une entrepriſe auſſi brillante & auſſi impreveuë que celle-là, allarma & réveilla les ennemis: ils aſſemblent toutes leurs forces pour ſecourir la place, & ils attaquent les lignes d'abord.

Ils ſont repouſſez en quatre endroits, & ſur ces premiers avantages, François s'emporte, ſort de ſes retranchemens, fait l'avant-garde du corps de bataille qu'il avoit voulu commander en perſonne, & trouble ainſi tout l'ordre, dont il eſtoit con-

venu dans le Conſeil. Il fait encore pis par ſa chaleur: car en ſe mettant entre ſon canon, & les ennemis; il rend ſes batteries inutiles, qui auroient pû ſeules gagner la bataille de l'aveu du Marquis de Peſcaire.

Les François font par-tout leur devoir, nos Allemans ſe font tous tuër les uns ſur les autres; mais nos Suiſſes ne veulent pas tirer un coup de mouſquet, & ſe retirent dans leur païs ſans combattre.

Le Roy aprés avoir rallié, & remené trois fois à la charge les eſcadrons qui avoient été rompus; enfin bleſſé au bras gauche, à la main droite, & le viſage couvert de ſang d'un coup qu'il avoit reçu au front, ſon cheval tué ſous luy, & luy tombé deſſous, il eſt pris par Pomperan Gentil-hõme François.

François. Celuy-cy proposant au Roy de le mettre entre les mains de Bourbon, François luy dit qu'il aimoit mieux mourir que de se rendre à un traître, & fit appeller Lanoy Viceroy de Naples, auquel il se rendit. On peut dire qu'une valeur mal menagée a été en partie cause de sa disgrace, & que s'il eût levé le siege à l'approche des ennemis, pour marcher à eux comme ses vieux capitaines le luy conseilloient, il n'auroit pas été aussi malheureux qu'il le fut.

On mena le Roy à Pisqueton, où l'Empereur luy ayant fait proposer des conditions desavantageuses, il luy fit répondre, que plûtost que de les accepter, il passeroit sa vie en prison. Il fut mené en suite à Madrid ; & comme il estoit gardé

étroitement, cela l'obligea d'eſſayer à corrompre ſes Gardes. L'Empereur ayant appris que le Roy en avoit gagné quelques-uns, le fit reſſerrer davantage, dont François eût tant de chagrin, qu'il en tomba fort malade. Charles craignant de perdre une ſi groſſe rançon, donna des eſperances au Roy d'une liberté prochaine, en le reſſerrant moins ce qui rétablit en peu de temps ſa ſanté.

L'année ſuivante on fit le traitté de Madrid, tel qu'il plut à l'Empereur. Ainſi le Roy ſortit de priſon aprés y avoir été treize mois, & les deux Princes ſes Enfans furent donnez en oſtage en attendant l'accompliſſement des conditions.

Dans ce temps-là le Roy ayant appris que l'Empereur le

traittoit d'homme ſans foy ſur l'inexecution d'une partie du traitté de Madrid, luy envoya un cartel pour ſe battre contre luy, à quoy Charles répondit qu'il acceptoit le deffi, aprés que François auroit executé tout ce qu'il avoit promis. Enfin François donna douze cens mille écus à l'Empereur, & retira ſes Enfans d'Eſpagne.

Ce fut alors que le Roy, qui tout guerrier qu'il eſtoit avoit de l'amour pour les belles lettres, commença à les faire fleurir en France; faiſant du bien aux Sçavans & aux gens d'eſprit qui devinrent tous ſes panegyriſtes.

Pendant qu'on le loüoit dans ſon Royaume, l'Empereur le décrioit dans les païs étrangers; mais il avoit au fonds ſi bonne opinion de la generoſité du Roy,

qu'il le pria de luy prêter de l'argent, & ſa gendarmerie. François averti des mauvais diſcours de Charles, luy répondit ſur le chapitre de l'argent, qu'il n'eſtoit pas un banquier; & ſur celuy de ſes trouppes, qu'il ne les preſtoit non plus que ſon épée.

L'amitié que François avoit pour Henri VIII. qui s'eſtoit ſouſtrait à l'obeïſſance de l'Egliſe, & la tendreſſe qu'il avoit pour Marguerite de Valois, Ducheſſe d'Alençon ſa ſœur, un peu perſuadée que la doctrine de Luther eſtoit bonne, ébranlérent en quelque ſorte le Roy ſur ſa Religion; mais il ne ſuccomba pas, & il répondit au Roy d'Angleterre, qui le preſſoit fort de ſecouër à ſon exemple le joug de Rome, qu'il eſtoit ſon ami juſques aux Autels.

Les troubles que le Lutheraniſme commençoit à exciter dans l'Allemagne, luy parurent favorables pour tenter tout de nouveau, la conqueſte du Milanez, dont ni ſes diſgraces ni ſes amours ne luy avoient pas fait perdre la penſée. Il demanda paſſage au Duc de Savoye; & ſur le refus de ce Prince, l'Admiral de Brion entra dans ſon païs avec une grande armée, & conquit tout le Piedmont. Les ennemis qui ne purent reſiſter au Roy dans leurs Etats, prirent le parti de l'attaquer dans les ſiens. L'Empereur dont le Marquis de Saluces avoit pris les intereſts, aſſiege luy-meſme Marſeille; Naſſau prend Guiſe & met le ſiege devant Peronne; Montecuculli empoiſonne le Dauphin

à Tournon ; Crouy ravage la frontiere de Picardie. Peu de temps aprés le Roy tombe dangereuſement malade, & d'une maladie qui eſt le fruit ordinaire des plaiſirs.

Ces adverſitez ne l'abbattoient point ; mais elles ne le faiſoient pas aſſez retourner à Dieu, ni penſer à fléchir la colere du Ciel, en ſe corrigeant de ſes foibleſſes ; & en faiſant de bonnes œuvres. Au reſte, s'il n'eſtoit pas aſſez chrétien ; il n'eſtoit peut-être que trop homme d'honneur pour ſes intereſts.

Tous les méchans tours que Charles luy avoit joüez, ne l'empeſcherent pas aprés la paix faitte de donner paſſage à ce Prince, pour aller appaiſer une grande ſédition arrivée en Flandres, & de luy faire tous les honneurs

dont il ſe put aviſer. Pour obtenir cette grace, l'Empereur avoit fait au Roy beaucoup de promeſſes, & il manqua à toutes juſques là meſme que l'année d'aprés, il fit aſſaſſiner deux Ambaſſadeurs que le Roy envoyoit, l'un au Grand Seigneur, & l'autre aux Vénitiens. Cependant quoy qu'alors Charles-Quint fuſt engagé dans la guerre d'Afrique, François eût la generoſité de ne rien entreprendre contre luy en ſon abſence. A la verité dés que l'Empereur fut de retour ; le Roy pour venger le droit des gens violé en la perſonne de ſes Ambaſſadeurs l'envoya deffier à un combat ſingulier, & mit contre luy cinq armées ſur pied. Charles & Henri ſe liguerent alors contre la France. Le Roy malgré leur li-

gue fit fortifier Landrecy en ſa preſence. Un mois aprés l'Empereur l'aſſiega en perſonne : mais le Dauphin luy fit lever le ſiege, & luy preſenta la bataille qu'il refuſa. Le Comte d'Enguien gagna en Italie la bataille de Cerizolles. Et aprés tant d'avantages, François eûſt aiſément repris le Milanez : ſi dans ce temps-là Charles & Henri ne fuſſent entrez en France.

L'Empereur prit Luxembourg, que Furſtemberg avoit manqué ; & enſuite pluſieurs places de Champagne. Comme il s'eſtoit beaucoup avancé, & que les vivres luy manquoient, il auroit pu eſtre défait par l'armée Françoiſe, ſi la Ducheſſe d'Etampes maiſtreſſe du Roy, qui ſe vouloit faire un ami de Charles, prévoyant la mort pro-

chaine de François, n'avoit menagé à l'Empereur la reddition de Chasteau-Thierry; & sauvé son armée par les bleds qu'il y trouva. La nouvelle qu'eût le Roy en même temps que les Anglois avoient pris Boulogne, l'obligea de faire la paix avec l'Empereur; & Henri restant seul fut contraint luy-mesme de la faire avec le Roy. La paix generale donna lieu à François de songer aux affaires de la Religion. Il mit tout en œuvre pour arrester le cours de l'heresie, qui s'estoit déja fort répanduë dans la France; il usa mesme de remedes violens, par le conseil du Cardinal de Tournon, jusqu'à faire brusler grand nombre d'heretiques: mais ce zele indiscret bien loin de détruire l'heresie, ne servit qu'à la multi-

plier & à l'étendre davantage. Quoy qu'Henri la protegeaſt, ſa mort ne laiſſa pas de donner un fort grand chagrin au Roy, qui le regardoit comme ſon ſecond contre l'Empereur ; & la melancolie aigriſſant ſon vieux mal, luy cauſa une fiévre lente, qui le conſuma peu à peu.

Il finit ſa vie avec beaucoup de fermeté & de pieté. Avant que de mourir, il recommanda fort à ſon fils de ſoulager le peuple ; & il luy dit que les François eſtant les meilleurs ſujets du monde, ils meritoient d'autant plus d'eſtre bien traittez, qu'ils ne refuſoient rien à leur Roy dans ſes beſoins.

Ce Prince n'avoit point eû juſqu'alors ſon pareil en magnificence, en clemence, & en liberalité. Il eût peu d'égaux en

valeur, en ſçavoir & en facilité de bien parler. Il ne luy euſt rien manqué s'il euſt eſté plus prudent à entreprendre, & plus conſtant dans ſes entrepriſes; plus maitre de ſes maiſtreſſes, & moins gouverné de ſes favoris. Ces deux derniers défauts venoient de trop de bonté; mais les grands Rois évitent ces ſortes de bontez, comme des foibleſſes.

Jamais regne n'eût un plus beau debut, que celuy du gain de la bataille de Marignan: mais aprés cela jamais regne ne fut plus rempli d'embarras & de malheurs que celuy de François Premier: ſa priſon, ſes maladies, les trahiſons de ſes maiſtreſſes, la mort du Dauphin Prince de grande eſperance, Charles-Quint, Henri VIII. & les Prin-

ces d'Italie liguez contre luy, & la rebellion d'un Prince du sang, fort brave, premier officier de la Couronne ; tout cela est le comble de l'adversité : mais les malheurs de la vie presente soufferts avec une parfaite resignation aux ordres du Ciel & dans un veritable esprit de penitence, épargnent bien de plus rudes peines en l'autre monde, que celles que François a souffertes en celuy-cy. C'est la pensée d'un Roy pénitent, que Dieu luy-mesme éprouva en tant de manieres, & qui sceût faire un si bon usage de la mauvaise fortune. Il disoit dans ses plus grandes afflictions :

*Le Seigneur m'a chastié ; mais il ne m'a pas livré à la mort.*

# SAMBLANÇAY.

SAmblançay ne vous paroîstra pas, mes Enfans: dans une si grande élevation qu'Enguerrand de Marigny: cependant l'injustice qu'on luy fit me paroist bien égale. Quand il plaist à Dieu, l'innocence ne fait pas toûjours la bonne fortune.

Jean de Beaune Seigneur de Samblançay, homme de naissance & de merite, fut Surintendant des Finances pendant le Regne de François Premier. Il receût ordre du Roy en 1522. d'envoyer le plûtost qu'il pourroit trois cens mille écus à Lautrec

General de l'armée d'Italie ; & le lendemain de cet ordre, Madame mere du Roy alla elle meſme à l'Epargne, demander à Samblançay tout ce qui luy eſtoit deû de penſions, de gratifications, de revenus du Valois, de la Touraine & de l'Anjou, dont elle eſtoit doüairiere. Le Sur-intendant luy repreſenta que toutes ces ſommes épuiſeroient l'Epargne, & qu'elle ſçavoit bien qu'il avoit receû ordre du Roy, d'envoyer au plûtoſt trois cens mille écus à Lautrec ; qu'il y alloit de ſa teſte s'il y manquoit. Madame luy dit qu'elle avoit aſſez de credit auprés du Roy, pour le ſauver s'il luy faiſoit plaiſir ; & que s'il la refuſoit, elle n'en avoit pas moins pour le perdre. Samblançay luy demanda donc ſes quittances. Ma-

dame les luy donna de ſa main ; & d'autant plus facilement qu'elle ſçavoit que Gentil premier Commis de l'Epargne eſtoit amoureux d'une de ſes filles d'honneur, par le moyen de laquelle elle retireroit bientoſt ſes quittances.

A la fin de la campagne, Lautrec eſtant revenu à la Cour, le Roy le receût fort mal, & luy demanda raiſon de tant de places qu'il avoit perduës. Lautrec luy dit que toute ſon Infanterie s'eſtoit debandée faute de payement. Cependant, repliqua le Roy, je vous ay envoyé trois cens mille écus : Lautrec l'aſſeûra qu'il n'en avoit rien touché. Sur cela le Roy ayant fait venir Samblançay, ce Miniſtre decouvrit ce qui s'eſtoit paſſé entre Madame & luy, le lende-

main du jour qu'il receut l'ordre de faire toucher cette ſomme à Lautrec. Le Roy envoya querir Madame, & le Surintendant redit au Roy devant elle, ce qu'il luy avoit dit en ſon abſence. Madame qui ſçavoit qu'on ne la pouvoit convaincre, luy en donna le démenti, & demanda juſtice au Roy, de l'outrage que luy faiſoit ſon Miniſtre. Le Roy qui avoit toûjours aimé Samblançay, qui meſme l'appelloit ſon pere, & qui euſt bien voulu qu'il ſe fuſt juſtifié, luy commanda donc d'envoyer querir les quittances qu'il diſoit avoir de Madame. Le Surintendant manda à Gentil ſon premier Commis de les prendre à l'Epargne, & de les luy apporter. Gentil luy eſtant venu dire devant le Roy, qu'il n'a-

voit point trouvé ces quittances, on congedia le Surintendant ; & il fut arreſté dans l'antichambre.

Le Chancelier du Prat, creature de Madame ; & de ſon coſté jaloux du crédit de Samblançay, lui choiſit des Commiſſaires ; & ſe mettant à leur teſte, il le fit condamner à eſtre pendu.

Neuf ans aprés Madame mourut ; & comme en ce temps-là meſme on fit le procés à Gentil, & qu'il fut auſſi condamné à eſtre pendu, on ne douta point que Madame n'eût dit au Roy, qu'il lui avoit aidé à faire mourir injuſtement Samblançay. La mort de Gentil juſtifia par tout le Royaume la memoire du Surintendant.

Samblançay ne pouvoit éviter ſa perte : car s'il eût refuſé

Madame, elle luy eût encore bien moins pardonné. Mais il valoit mieux perir en obeïſſant à ſon Prince, qu'en faiſant quelque choſe contre ſon devoir par une foible complaiſance. Il y a dans la vie des conjonctures faſcheuſes, où quelque parti que l'on prenne, l'on a tout à craindre également. Il y a auſſi des hommes que la Providence ne ſauve qu'en leur laiſſant faire des faux pas. Il faut pour leur ſalut qu'il leur en couſte & leur fortune & leur vie. C'eſt aprés tout une heureuſe deſtinée, que d'arriver au port par le naufrage; & c'eſt alors qu'on peut dire avec David:

*C'eſt en vous, Seigneur, que j'ay mis mon eſperance; vous eſtes mon Dieu, mon ſort eſt entre vos mains.*

# LE DUC DE BELLEGARDE

C'EST bien ſur le ſujet du Duc de Bellegarde, mes Enfans, qu'il ne faut pas croire un homme heureux avant la mort : celuy-cy le fut les ſoixante premieres années de ſa vie ; & de-là juſques à ſa quatre-vingt ſixiéme, un des plus malheureux hommes du monde.

Roger de ſaint Lary fut amené ſous le nom de Bellegarde en 1583. à la Cour d'Henri III. par ſon couſin le Duc d'Epernon, favori de ce Prince ; auquel Bellegarde plut tellement,

que le Duc ſon Patron en devint un peu jaloux : & ce ne fut pas tout à fait ſans raiſon. Car en fort peu de temps le Roy fit Bellegarde Chevalier de ſes Ordres, premier Gentilhomme de ſa Chambre, & grand Ecuyer de France.

Le changement de Prince & de gouvernement ne changea rien à ſa fortune. Henri IV. le conſerva dans ſes charges, & eût toûjours boucoup de conſideration pour luy. Loüis XIII. le fit Duc & Pair, & Gouverneur de Bourgogne ; & croyant qu'un homme auſſi ſage que Bellegarde auprés de Gaſton de France, Duc d'Orleans ſon frere, pourroit contribuër à la bonne conduite de ce jeune Prince, il le fit premier Gentilhomme de ſa Chambre. Cependant Puylau-

rens favori de Monſieur, le Preſident le Coigneux ſon Chancelier, & quelques broüillons de ſa maiſon l'animant contre le Cardinal de Richelieu, ſur les mauvais traittemens que ce Miniſtre obligeoit le Roy de faire à la Reine ſa mere Marie de Medicis, le Duc de Bellegarde ne le put empeſcher de ſortir de France, & de prendre les armes contre le Roy. Il le ſuivit donc comme le principal Officier de ſa maiſon ; & voilà le commencement de la décadence d'une des plus belles fortunes que la Cour ait jamais veuë.

En ce temps-là, le Duc de Monmorency, qui eſtoit dans les intereſts de Monſieur, donna le combat de Caſtelnaudary, où ayant eſté pris, il eût la teſte coupée. Monſieur fit ſa paix :

le reſte de ſes Officiers eût une abolition ; mais on exila Bellegarde, que le Cardinal de Richelieu craignoit, & on luy oſta ſon gouvernement de Bourgogne.

Pendant ſon exil qui fut en Nivernois, je l'allois voir quelquefois : car outre qu'il eſtoit dans la Lieutenance de Roy qu'avoit mon pere, j'eſtois encore ſon filleul. Il me faiſoit mille careſſes, & me diſoit entre autres choſes qu'il me ſouhaitoit autant de bonne fortune toute ma vie, qu'il en avoit eû durant les ſoixante premieres années de la ſienne.

Aprés quelque temps de ſon exil, le Cardinal de Richelieu, qui avoit donné le jeune Effiat, ſous le nom de Cinq Mars, pour favori à Loüis XIII. obligea le

Duc de Bellegarde de vendre à ce favori ſa charge de grand Ecuyer.

Ce vieux Seigneur demeura encore long-temps dans ſon exil aprés ſa démiſſion, & il ne revint à la Cour qu'en 1644. dans la Regence d'Anne d'Autriche; mais il mourut bien-toſt aprés.

La vie de Bellegarde commença par des proſperitez qui furent longues, & qui par-là luy firent bien plus ſentir ſes diſgraces. Celles-cy pourtant durerent aſſez, pour qu'elles luy puſſent tenir lieu de pénitence, & ſervir à ſon ſalut, ſelon la divine parole:

*Ne vous étonnez pas des afflictions; elles vous arrivent, de peur que vous ne periſſiez parmi les tempeſtes du monde.*

# LE MARECHAL DE BASSOMPIERRE.

IL n'y a peut-eſtre rien, mes Enfans, qui nuiſe plus à un courtiſan que la réputation d'homme à bons mots ; ni qui contribuë moins à la fortune, que l'attachement pour les femmes meſme les plus puiſſantes à la Cour. Vous en jugerez ainſi, quand je vous auray parlé de ce Maréchal.

François de Baſſompierre, d'une maiſon originaire d'Allemagne; mais établie depuis quelques années en Lorraine, vint aſſez jeune en France : ſon eſprit, ſa politeſſe,

politeſſe, ſa grande dépenſe, & ſa liberalité le diſtinguerent bientoſt dans la Cour d'Henri IV. dont il fut un des principaux ornemens.

Pendant la Regence de Marie de Medicis, il eût un procés contre Mademoiſelle d'Entragues, qui pretendoit eſtre ſa femme. Baſſompierre l'ayant gagné, il envoya à ſon avocat mille piſtoles pour ſon plaidoyer. Celuy-cy qui trouvoit la reconnoiſſance exceſſive, luy renvoya ſon argent; & luy manda qu'il ne luy falloit pas tant. Baſſompierre reprit ſes mille piſtoles, & quelque temps aprés ayant obtenu de la Regente une charge d'Avocat general au Parlement de Roüen, dont il auroit eû quarante mille écus s'il l'avoit voulu vendre; il en fit

expedier les proviſions au nom de ſon avocat, & les luy porta luy-meſme. L'avocat qui avoit voulu faire le genereux ſur les mille piſtoles, ne fut pas aſſez fou pour refuſer l'établiſſement de ſa fortune. Il faut dire la verité en faveur de Baſſompierre. Il y a bien de la grandeur dans l'ame d'un particulier, qui fait une action comme celle-là.

Si Baſſompierre eût l'ame grande, il eût auſſi l'eſprit galant : jamais homme n'eût tant de réputation auprés des Dames que celuy-là : il n'en a gueres trouvé de cruelles, & les plus honneſtes ne croyoient pas déroger à vertu d'en eſtre recherchées ; qui eſt ce qu'on appelloit, eſtre ſervies, en ce temps-là.

Dans les guerres qu'eût Loüis

XIII. contre les Huguenots, Baſſompierre ſe ſignala fort; mais comme il reconnut qu'en France les charges aidoient beaucoup au merite, il acheta celle de Colonel general des Suiſſes, & ce poſte avec ſes ſervices luy valut le baſton de Marechal de France.

Le Cardinal de Richelieu devenu premier Miniſtre, ne ſongea qu'à éloigner les vieux Seigneurs de la Cour, qui l'ayant veû dans une moindre fortune, ne luy paroiſſoient pas avoir toute la dépendance qu'il luy falloit. Baſſompierre fut un de ceux qui deplaiſoit le plus au Cardinal: ſa familiarité auprés du Roy, ſa liberté de parler, & de dire, ce qu'on appelle, de bons mots, le firent craindre & haïr de ce Miniſtre. Mais on croit que la

veritable raiſon de ſa diſgrace fut celle-cy. Le Roy eſtant fatigué de l'empire qu'il avoit laiſſé prendre au Cardinal ſur ſon eſprit, & ayant un jour demandé à ceux de ſon Conſeil, qu'il ſçavoit n'aimer pas ce Miniſtre, de qu'elle maniere il s'en pourroit défaire, les uns furent d'avis qu'on luy fiſt ſon procés; les autres qu'on l'exilaſt, & Baſſompierre qu'on le miſt en priſon pour toute ſa vie. Le Cardinal ayant ſceû par quelque faux frere, ce qui s'eſtoit dit dans ce Conſeil, ou le Roy ne s'eſtoit determiné à rien contre luy, il eût aſſez de crédit ſur l'eſprit de ſon maître, pour l'obliger dans la ſuite par de bonnes raiſons, ou ſous de ſpecieux pretextes, de chaſtier chacun de ceux qui avoient

opiné contre luy, par la meſme peine à quoy ils l'avoient condamné. Ainſi Baſſompierre fut mis à la Baſtille, où il fut quatorze ans ; & d'où il ne ſeroit jamais ſorti, ſi le Cardinal avoit pû luy ſurvivre. Toutes les femmes de la Cour l'oubliérent preſque, dés qu'elles le virent malheureux ; ou ſi quelques-unes penſerent à luy, leurs ſoins & leurs bons offices luy furent entierement inutiles.

Pendant ſa priſon on l'obligea de ſe défaire de ſa charge de Colonel des Suiſſes, pour quatre cens mille livres, entre les mains du Marquis de Coiſlin, homme de merite, & l'un des plus dignes parents du Cardinal.

A la mort de ce Miniſtre, Baſſompierre fut mis en liberté, & mourut peu de temps aprés qu'il

fut rentré dans ſa charge, par la deſtitution de la Chaſtre, qui l'avoit euë aprés la mort de Coiſlin.

Les courtiſans dont les Maiſtres ſe laiſſent gouverner, ſont bien à plaindre. Loüis XIII. eſtoit gouverné autant que Loüis XII. mais heureuſement pour nous, mes Enfans, tous les Loüis ne ſe reſſemblent pas en toutes choſes. Du reſte, à regarder les choſes chrétiennement, la diſgrace de Baſſompierre fut une bonne fortune pour luy : il eût le temps de penſer à l'Eternité durant une ſi longue priſon, & de ſe dire ſouvent à luy-meſme,

*La figure de ce monde paſſe.*

# LA CHASTRE.

VOus verrez, mes Enfans, par les malheurs de la Chaſtre voſtre parent, combien il eſt difficile aux gens meſmes, qui ont le plus d'eſprit, de prendre un parti ſeûr dans des conjonctures délicates.

Edme de la Chaſtre vint à la Cour de Loüis XIII. ſous le nom de Comte de Nancé. En y arrivant il achetta cent mille écus, une des deux charges de Maiſtre de la Garderobbe : il n'eût pas de peine à en avoir l'agrément ; car outre ſa naiſſance, une des plus grandes du Royaume : il eſtoit un des plus

jolis cavaliers de ſon temps.

A la mort du Marquis de Coiſlin, Colonel general des Suiſſes, la Chaſtre eût l'agrément de la Reine Regente Anne d'Autriche, pour rembourſer cette charge aux heritiers de Coiſlin.

Bien-toſt aprés le Cardinal Mazarin & le Duc de Beaufort, diſputant entre eux à qui auroit la premiere place dans le Conſeil de la Reine, la Chaſtre parent & ami du Duc ſe declara pour luy. Ce Prince s'eſtant mal conduit pendant cette concurrence, fut arreſté, & mené au bois de Vincennes; & la Chaſtre eût ordre de ſe deffaire de ſa charge, entre les mains du Maréchal de Baſſompierre, qui l'avoit venduë, pendant qu'il eſtoit à la Baſtille, au Marquis de Coiſlin.

La Chaſtre au deſeſpoir de ſa deſtitution, ſuivit en qualité de volontaire, le Prince de Condé à la campagne de Norlingue: il receût à la bataille un coup de piſtolet à la teſte, dont il vint mourir à Philiſbourg entre mes bras, aprés avoir fait tous les actes d'un bon chrétien.

Si le Cardinal Mazarin eût eſté declaré premier Miniſtre, & qu'en cette qualité la Chaſtre eût pris un parti contre luy, perſonne ne le pourroit excuſer; & moy-meſme ſon couſin germain & ſon bon ami, je le condamnerois comme un autre, parce qu'un premier Miniſtre eſt l'homme du Roy.

Mais le Cardinal & le Duc eſtant encore alors deux particuliers, qui diſputoient entre eux à qui auroit la premiere place,

c'eſtoit aſſez au Cardinal Mazarin, de ſe venger de ſon Rival par la priſon ; ſans ruiner la fortune de la Chaſtre, pour avoir eſté dans les intereſts de ſon parent & de ſon ami.

Dieu voulut par cette diſgrace attirer la Chaſtre à luy, qui par les proſperitez qu'il meritoit, ſe fuſt peut-eſtre perdu. Car ſuivant le témoignage du ſaint Eſprit en plus d'un endroit de l'Ecriture :

*L'affliction eſt le chemin le plus ſeûr, pour rentrer dans ſon devoir & pour retourner à Dieu.*

# ROGER
# DE RABUTIN,
## COMTE DE BUSSY.

IE vous ay fait voir, mes Enfans, une partie des plus célébres malheureux, qui ayent eſté dans les ſiecles paſſez; je n'ay plus qu'à vous parler de moy. Comme je ſçay mieux ce qui me touche que ce qui regarde les autres, & que vous y devez meſme prendre beaucoup plus d'intereſt, j'entreray dans un plus grand détail de ma vie. En vous parlant de ces hommes que leurs malheurs ont rendu fameux, j'ay commencé par

vous apprendre leur naiſſance: je ne vous diray pas la mienne, mes Enfans, car vous la ſçavez; mais pour vous porter à ne jamais rien faire qui en ſoit indigne, je vous recommanderay ſeulement de ne point oublier qu'en l'an mil cent dix-huit Mayeul de Rabutin eſtoit un des grands Seigneurs du Maſconnois; que ſes deſcendans ont toûjours eû de bonnes & de grandes alliances; & meſme que Hugues de Rabutin, biſayeul de mon grand pere épouſa en 1460. Jeanne de Montagu, fille unique & heritiere de Claude de Montagu, Prince de la Royale maiſon de Bourgogne, de laquelle Princeſſe vous eſtes deſcēdus.

Pour venir à moy, vous ſçaurez que mon pere aprés m'avoir tenu quatre ans au College de

Clermont, me mena avec luy en 1634. au ſiege de la Motte en Lorraine, où ſon regiment d'Infanterie ſervoit dans l'armée que commandoit le Maréchal de la Force. J'eſtois premier Capitaine dans ce regiment, n'y ayant point encore alors de Lieutenans Colonels, ni de Drapeaux blancs dans les regimens nouveaux.

Aprés la priſe de cette place, l'armée paſſa en Allemagne. Mais mon pere qui me trouva trop jeune, pour faire ce voyage ſur l'arriere ſaiſon, car je n'avois que treize ans, me renvoya à Paris, où ma mere me mit à l'Academie. Je n'y fus que ſix mois, n'eſtant pas diſciplinable aprés avoir commandé des gens de guerre.

Les Arrierebans de France

May 1653. ayant eû ordre de marcher en Lorraine, ſous la conduite des Gouverneurs & des Lieutenans de Roy des Provinces ; mon pere ſe mit à la teſte de la nobleſſe de Nivernois, à laquelle il joignit deux cens hommes de recreuë pour ſon regiment, qui eſtoit dans Epinal, & il me laiſſa le ſoin de cette Infanterie. Nous joigniſmes l'armée du Roy, commandée par le Duc d'Angouleſme, & par le Maréchal de la Force, qui eſtoit campée au village de Maniere. L'armée du Duc Charles de Lorraine eſtant alors à Rambervilliers entre la noſtre & Epinal, je ne pus joindre le corps du regiment de mon pere qu'aprés que le Colonel Gaſſion, qui fut depuis Maréchal, l'eûſt retiré d'Epinal.

La campagne finie on mit le

regiment de mon pere en quartier d'hiver à Huilecour, un grand Bourg ſur la Meuſe. Mon pere qui vouloit que j'appriſſe mon meſtier, me laiſſa cet hiver à ſon regiment, qui en valut mieux & moy auſſi : car deſlors je m'appliquay tout de bon à m'inſtruire des devoirs d'un homme de guerre, & je fus aſſez heureux pour ne pas travailler en vain. Comme je me ſentois de l'inclination aux Lettres, je ne laiſſois pas de lire quelquefois les ouvrages d'eſprit, qui me tomboient entre les mains ; & ce fut en liſant l'Ode de Racan adreſſée à mon pere, que je commençay à gouſter la Poëſie Françoiſe : cette petite piece eſt ſi morale & ſi belle, que je ne puis me diſpenſer de vous en faire part.

# ODE
## A LEONOR DE RABUTIN, Comte de Bussy.

BUSSY, nostre printemps s'en va presque expiré ;
Il est temps de jouïr du repos asseûré,
Où l'âge nous convie.
Renonçons aux grandeurs, qu'insensez nous suivons,
Et pensons tout de bon aux biens de l'autre vie,
Lorsque nous le pouvons.

Donnons quelque relasche à nos travaux passez,
Ta valeur & mes vers ont eû du nom assez
Dans le siecle où nous sommes.
Il faut se reposer ; & pour vivre contens,
Acquerir par raison ce qu'enfin tous les hommes
Acquierent par le temps.

Que te sert de chercher les tempestes de Mars,
Pour mourir tout en vie au milieu des hazards

Où la gloire te mene ?

Cette mort qui promet un ſi digne loyer
N'eſt toûjours que la mort, qu'avecque moins de peine
* On trouve en ſon foyer.

Que ſert aux courtiſans ce pompeux appareil,
Dont ils vont dans la lice éblouïr le Soleil
Des treſors du pactole ?
La Gloire qui les ſuit aprés tant de travaux
Se paſſe en moins de temps que la poudre qui vole
Du pied de leurs chevaux.

A quoy ſert d'élever ces murs audacieux
Qui de nos vanitez font voir juſques aux cieux
Les folles entrepriſes ?
Maints chaſteaux accablez deſſous leur propre faix,
Enterrent avec eux les noms & les deviſes
De ceux qui les ont faits.

Employons mieux le temps qui nous eſt limité ;

Quittons ce fol eſpoir, par qui la vanité
Nous en fait tant accroire.
Que Dieu ſoit deſormais l'objet de nos deſirs.
Il forma les Mortels pour jouïr de ſa gloire,
Et non pas des plaiſirs.*

Mars 1636. L'année ſuivante le Marquis de la Force, fils du Maréchal, qui fut depuis Maréchal luy-meſme, commandant les troupes en Lorraine, eût avis que Coloredo l'un des Officiers Generaux de l'armée de l'Empereur s'avançoit avec dix-huit cens chevaux, pour eſſayer de luy enlever des quartiers. Il marcha à luy avec de la cavalerie & de l'infanterie, le deffit prés de Baccaras, & le fit priſonnier: noſtre regiment fut de la partie.

Aprés ce combat le Marquis me renvoya conduire un convoy de vivres & de munitions de

guerre dans le Chaſteau de Moyen : ce que j'executay aiſément n'y ayant plus d'ennemis en campagne.

A la fin de May l'armée du Roy entra dans le Comté de Bourgogne en deux corps ; l'un avec Henri de Bourbon, Prince de Condé entra par Auxonne & l'autre avec le Marquis de la Meilleraye, depuis Maréchal, entra par Pontalier. La Meilleraye prit la ville de Peſme, & y mit le regiment de mon pere que je commandois.

Le Prince de Condé, que la Meilleraye avoit joint, aſſiegea Dole ; & comme les ennemis s'aſſemblérent au mois de Juillet pour la ſecourir, on ne jugea pas que je fuſſe à couvert d'une inſulte dans Peſme, qui ne valoit rien, & on m'en retira pour

me faire aller à Dole. Il eſt vray que nos mines n'ayant rien fait, & d'ailleurs le Prince ayant receû des ordres preſſans & reïterez de lever le ſiege, parceque les ennemis eſtoient entrez en France, & qu'ils avoient pris la Capelle, le Catelet & Corbie, nous nous retiraſmes de devant Dole le lendemain de la Noſtre-Dame d'Aouſt.

La cavalerie des ennemis, à la teſte de laquelle eſtoit le Duc Charles de Lorraine, nous ſuivit juſques aux grands bois d'Auxonne, & comme juſques-là, nous paſſions dans une petite plaine entre deux taillis, ce fut l'Infanterie qui fit cette retraitte; & on la commit au regiment de Navarre, & au regiment de mon pere, qui s'en acquiterent bien.

D'Auxonne on nous détacha douze regimens d'Infanterie, ſous Lambert Maréchal de camp, & nous joignifmes l'armée du Roy, commandée par Gaſton de France, Duc d'Orleans à la fin d'Aouſt, dans la plaine de Roye en Picardie.

La premiere action de cette armée fut le ſiege de Roye. On ne daigna y faire de tranchées; mais on battit la place avec douze canons, qui ayant fait une bréche raiſonnable, je fus détaché avec quatre cens hommes pour l'aſſaut. Il eſt vray qu'heureuſement ou malheureuſement pour moy, la place ſe rendit comme j'eſtois ſur le bord du foſſé de Roye. Nous allaſmes aſſieger & prendre Corbie, qui dura le reſte de la campagne.

Je marchay avec le regiment May 1637.

de mon pere au rendez-vous de l'armée, qui eſtoit à Rethel : j'y trouvay le Cardinal de la Valette, qui la devoit commander. Il me receût fort bien ; me dit qu'il eſtoit ami & ſerviteur de mon pere, & me demanda s'il y avoit long temps que j'euſſe perdu ma mere : je luy répondis qu'elle vivoit encore. Il m'en parut un peu ſurpris. Je ne penſois pas, me dit-il, qu'une mere laiſſaſt aller ſon fils à l'armée auſſi jeune que vous eſtes. Mais il fut bien plus étonné, quand je luy dis que j'avois déja fait trois campagnes.

Nous aſſiegeâmes Landrecy le 20. de Juin : nous y ouvriſmes la tranchée le 9. de Juillet, & la ville ſe rendit à ma ſeconde garde aprés quatorze jours de tranchée ouverte, qui fut le

22. Aprés la priſe de cette place, dont on donna le gouvernement à Vaubecour : nous allaſmes aſſieger & prendre la Capelle. Rambures Meſtre de camp du regiment des Gardes, & Buſſy Lamet tous deux Maréchaux de camp y furent tuez. En 1638. mon pere fit au mois de Janvier la démiſſion de ſon régiment entre les mains du Roy, qui me le donna nonobſtant ma grande jeuneſſe.

Quelque temps aprés j'eûs une querelle au ſortir de l'hoſtel de Bourgogne, dont je vous veux dire le détail, mes Enfans, pour vous faire remarquer combien le peu de ſoin qu'on avoit de faire obſerver l'Edit contre les duels, que Loüis XIII. avoit fait un peu auparavant, rendoit brutale la nobleſſe, ſans parler

des malheurs qu'en ſouffroit l'Etat ; & combien la fermeté du Roy ſon fils ſur ce chapitre luy ſauvera de braves gens, & luy attirera de benedictions.

Un jeune Gentil-homme Gaſcon nommé Buſc, me tira à part au ſortir de la comedie, pour me demander s'il eſtoit vray que le Comte de Tianges eûſt dit qu'il eſtoit un yvrogne, & ſon cadet un fou : je luy répondis que je voyois ſi peu le Comte de Tianges que je ne ſçavois pas ce qu'il diſoit. Buſc me repliqua que le Comte eſtoit mon oncle, & que ne pouvant avoir d'éclairciſſement avec un homme qui eſtoit en Province, il s'adreſſoit à moy. Je crus que c'eſtoit proprement une querelle d'Allemand, que ce Gentilhomme me vouloit faire.

Puiſque

Puiſque vous me preſſez de répondre pour mon oncle de Tianges, luy dis-je, je vous diray que quiconque l'a fait parler de la ſorte a menti. C'eſt mon frere, me répondit-il, qui eſt un enfant. Il luy faut donner le foüet, luy répondis-je: mais il a menti comme un grand homme; & en diſant cela nous miſmes tous deux l'épée à la main. C'eſtoit dans la ruë que cette action ſe paſſoit, & il y avoit tant de ſpectateurs qu'on nous ſepara bientoſt.

Nous fuſmes quatre jours à nous chercher; aprés leſquels un Gentilhomme, que je ne connoiſſois point, me vint trouver pour me dire qu'ayant appris que j'avois querelle avec Buſc, & que nous nous cherchiõs, il me venoit offrir de m'ap-

prendre où eſtoit Buſc, pourveû que je vouluſſe me ſervir de luy ; & que ne connoiſſant ni l'un ni l'autre que de reputation, il avoit eû inclination de me ſervir. Je luy rendis mille graces des marques de ſon amitié, & je le ſuppliay de conſiderer que j'avois déja quatre de mes amis auprés de moy ; que ce ſeroit une bataille, ſi je recevois l'honneur qu'il me vouloit faire ; mais que je luy en eſtois autant obligé que s'il l'avoit fait. Il me témoigna eſtre content de mes raiſons & il ajouſta ; puiſque je ne puis eſtre des voſtres, Monſieur, vous ne trouverez pas mauvais que j'aille offrir mes ſervices à Monſieur de Buſc, & que je luy apprenne où vous eſtes.

J'eſtimay le procedé de ce

Gentilhomme, & nous ne fuſmes pas long-temps aprés cela, ſans voir Buſc paſſer en caroſſe devant mon logis, avec quatre hommes, entre leſquels eſtoit mon avanturier. Je les ſuivis à cheval avec mes amis, juſques auprés du Bourg la Reine : là choiſiſſans tous enſemble un endroit pour nous battre, nous viſmes venir à toute bride un cavalier, qui crioit d'auſſi loin qu'il ſe put faire entendre ; Tout beau, Meſſieurs, tout beau. C'eſtoit Laigue qui ayant eû avis de cette querelle, venoit pour ſervir Buſc. Comme il ſe trouva avoir un homme plus que moy, nous reſoluſmes enſemble que j'enverrois un de mes amis à Paris en chercher un ; & cependant de nous en aller au Bourg la Reine, dans

une hoſtellerie faire collation.

Mon ami ne ſçachant à l'heure qu'il eſtoit où en trouver, perſonne ne gardant ſon logis l'aprés-diſnée, à moins que d'eſtre malade, s'alla mettre ſur le Pont-neuf, où il ne fut pas un quart d'heure, qu'il vit paſſer un mouſquetaire du Roy qu'il ne connoiſſoit pas : il l'aborda en luy diſant la peine où j'eſtois d'avoir un ami pour m'aider à vuider une querelle, & qu'à ſa mine on jugeoit bien qu'il ne refuſeroit pas un employ comme celuy-là, ni un homme comme moy. Le mouſquetaire le remercia de la bonne opinion qu'il avoit de luy, & monta derriere luy en crouppe.

Comme il eſtoit aſſez tard quand ils ſortirent de Paris, ils

s'égarerent : de ſorte que nous autres voyant la nuit ſans avoir de nouvelles de celuy que j'avois envoyé, nous reſolumes tous de concert de rentrer dans la ville, où nous ſerions moins au hazard d'eſtre arreſtez ; & dans ce temps-là Buſc & moy nous eſtant trouvez ſeuls à parler enſemble, il me propoſa de me deffaire de mes amis, & qu'il ſe defferoit des ſiens, & de nous rendre le lendemain aux barrieres du Louvre ; parce qu'autrement il ſeroit bien difficile que luy ou moy euſſions terminé noſtre combat les premiers, & que nous ne ſerions pas ſatisfaits ſi on nous venoit ſeparer. J'en demeuray d'accord, & nous convinſmes de nous trouver le lendemain à huit heures du matin

devant le Louvre à cheval, avec chacun un Laquais seulement. Tout cela s'estant fait ainsi, nous nous en allasmes sur le chemin de Vanvres, où nous mismes l'épée à la main ; & parceque le soleil donnoit dans la veuë de Busc, quand il estoit le long du chemin, il se tourna & se mit à dos un fossé, qui séparoit le chemin d'avec le Préaux-clercs ; de sorte que je fus contraint de me tourner aussi, & de me mettre à dos un rideau qui bordoit le chemin de l'autre costé. Au second coup que je luy portay, je luy perçay le poulmon ; & comme je m'estois fort avancé sur luy, je voulus rompre la mesure sans songer au rideau que j'avois derriere moy : si bien que je tombay à la renverse. Busc que le sang com-

mençoit à ſuffoquer ſe jette ſur moy, & en me diſant de demander la vie, me veut donner de l'épée dans le corps. J'eſquive le coup, qui ne m'effleure que les coſtes ; & de peur qu'il ne redouble, j'empoigne ſon épée par la lame : il me l'arrache en me coupant tous les doigts, & me la porte à la gorge. Je luy demande la vie & luy rends mon épée. Il ſe releve, & tombe de l'autre coſté, en jettant un boüillon de ſang par la bouche. Je luy reprens ſon épée & la mienne ; je le laiſſe étendu ſur la place le croyant mort ; & je me retire à l'hoſtel de Condé. Cependant Buſc ne mourut de ce coup là que ſix mois aprés.

Par ce que je viens de vous dire, mes Enfans ; vous voyez les pernicieuſes ſuites de la to-

lerance des duels, & combien la fauſſe valeur eſtoit alors à la mode.

Au mois de May je marchay avec mon regiment en Champagne au rendez-vous de l'armée, que devoit commander le Maréchal de Chaſtillon, qui alla aſſieger ſaint Omer. Pour moy, comme je fus à une journée de Guiſe, je receûs ordre par une lettre de cachet d'entrer dans cette place, ſur l'avis que le Roy me marquoit avoir eû que les ennemis avoient deſſein de l'aſſieger : cependant ils ne parurent pas.

A la fin de la campagne on m'aſſigna mon quartier d'hiver dans le bourg d'Ay. Pendant que j'y eſtois un Gentilhomme de ce païs là, appellé le Baron de Soudé, prétendant que je

luy avois promis d'exempter de logement un bourgeois d'Ay, chez qui on n'avoit pas laiſſé de loger, me fit appeller en duel. Nous nous battiſmes avec des ſeconds: & Jumeaux de la maiſon du Prat, qui eſtoit le mien, ayant deſarmé ſon homme nous vint ſéparer. Cette maudite coûtume eſtoit ſi établie, que pour la moindre bagatelle on eſtoit obligé de tirer l'épée.

J'eûs ordre l'année ſuivante au mois d'avril de marcher avec mon regiment aux environs de Rethel, pour ſervir dans l'armée que devoit commander le Maréchal de Chaſtillon; mais au commencement de May je receûs un contr'ordre, pour marcher aux environs de Vitry, où s'aſſembloit l'armée que devoit commander Feuquieres.

Quelques jours aprés nous allasmes assieger Thionville. Nos lignes n'estant pas commencées, Feuquieres eût avis que Picolomini General de l'armée d'Espagne marchoit à nous, & qu'il devoit le lendemain estre en presence.

La premiere pensée de Feuquieres, fut de venir mettre dés la pointe du jour son armée en bataille, au poste de mon regiment, qui estoit sur l'avenuë de Longouy, par où il avoit avis que les ennemis devoient venir. Il changea la nuit ce dessein mal à propos. Car Picolomini ayant d'abord attaqué & battu le quartier de Navarre, qui étoit un peu sur ma droite; ensuite le mien & puis celuy du regiment de Beauce, il marcha au quartier du Roy, où Feuquieres avoit

assemblé le reste de son armée, qui n'ayant point de confiance en son General, fut entierement & facilement deffaite : & moy qui m'estois retiré par les vignes au quartier du Roy, avec quatre cens hommes qui me restoient de douze cens que j'avois le matin, je fus deffait une seconde fois. Je ne fus ni pris ni blessé, mes Enfans ; quoy que je fusse aux endroits où l'on blessoit, & où l'on prenoit les gens. Mais *est bien gardé que Dieu garde.*

La cavalerie Françoise ne fit rien qui vaille, l'Infanterie gueres mieux. Et l'on s'en prit au Comte de Grancey, Maréchal de camp, depuis Maréchal de France, & au Marquis de Praslin, Mestre de camp General de la cavalerie, qui en furent mis à la Bastille.

Feuquieres qui eſtoit un fort brave homme, ne voulut pas ſurvivre à la faute qu'il vit bien qu'il avoit faitte. Il ſe fit prendre aprés avoir eû les deux bras caſſez de coups de mouſquets, dont il mourut en priſon.

En 1640. les Maréchaux de Chauſne, de Chaſtillon & de la Meilleraye aſſiegérent Arras. Les ennemis s'eſtant venus poſter devant nos lignes, avec une grande armée, empeſchérent les convois de paſſer; & par-là reduiſirent la noſtre à la derniere extremité.

Le Roy qui eſtoit alors à Amiens, ramaſſa dix-ſept à dix-huit mille hommes, ou de ſa maiſon, ou des garniſõs, ou des troupes qui eſtoient parties tard de leurs quartiers, comme mon regiment; & donna cette armée à

commander au Hallier, depuis Maréchal de l'Hoſpital. Nous conduiſiſmes donc au camp devant Arras le plus grand convoy que j'aye jamais veû, ſans que les ennemis oſaſſent venir à nous.

A la verité la honte de voir prendre cette place en leur preſence, ſans ſe mettre en état de l'empeſcher, les obligea de faire une attaque en plein midy à nos lignes, lorſque l'armée du Roy eſtoit plus forte de dix-huit mille hommes qu'elle n'avoit eſté ſix ſemaines auparavant : cette attaque eût le ſuccés à quoy je croy qu'ils s'attendoient. Arras ſe rendit dés le lendemain.

A la fin de cette campagne ayant eû ordre de quartier d'hiver à Moulins en Bourbonnois, je m'y rendis ; & de là j'allay trouver mon pere en Bourgogne.

Pendant mon absence, mon regiment fit le faux-sonage aux environs de Moulins. L'adjudicataire des Gabelles en ayant fait plainte au Conseil, & demandant de grands dédommagemens de sa Ferme, je receûs une lettre de cachet, pour aller rendre compte à la Cour de la conduite de mon régiment. Je partis en poste : en arrivant je fus arresté & mené à la Bastille, où l'on m'envoya deux Conseillers d'Etat pour m'interroger. Je demeuray d'accord de tout ce qu'ils me dirent qu'avoient fait mes soldats, & j'ajoûtay qu'il s'en falloit prendre à celuy qui les commandoit, si on luy en avoit fait des plaintes, & qu'il n'y eût pas mis ordre ; que pour moy qui n'y estois pas, & qui n'estois pas obligé d'y estre, je

n'avois nullement à répondre de ces desordres.

Mes Juges ayant fait leur rapport à la Cour, on vit bien qu'il n'y avoit rien à faire contre moy, par les voyes de la Justice; de sorte qu'on ne se servit plus que de celles de l'autorité; & je demeuray cinq mois en prison, par la haine qu'avoit contre mon pere, Desnoyers Secretaire d'Etat pour la guerre, sur qui le Cardinal de Richelieu se déchargeoit de beaucoup d'affaires, comme le Roy faisoit sur ce Cardinal.

Voilà, mes Enfans, le commencement de mes malheurs; & je voudrois bien n'avoir pas plus donné lieu aux autres qu'à celuy-cy : mais en cette rencontre j'admiray les secrets de la Providence, qui confondit les

deſſeins de nos ennemis, leſquels croyant faire une grande peine à mon pere, en m'oſtant la liberté, me ſauverent peut-eſtre la vie : car mon régiment fut défait à la bataille de Sedan, pendant que j'eſtois à la Baſtille. Je ſortis de priſon aprés cela, à condition que j'irois ſervir à la teſte de ce qui reſtoit de mon regiment.

Le traittement que je venois de recevoir fit douter la Cour que je vouluſſe ſervir davantage. Et en effet, je quittay en 1642.

J'épouſay l'année d'aprés Gabrielle de Toulongeon, fille d'Antoine de Toulongeon, Gouverneur de Pignerol, homme d'un merite diſtingué ; & qu'on euſt bien-toſt élevé aux grands honneurs : mais il mourut en 1633, laiſſant un garçon &

une fille de Françoiſe de Rabutin ſa femme, qui demeura veuve fort jeune, & qui fut fort recherchée ; mais que ſa tendreſſe pour ſes enfans empeſcha de ſe remarier.

J'achetay alors la charge de Capitaine Lieutenant des Chevau-legers, d'ordonnance d'Henri de Bourbon Prince de Condé ; & la Reine Regente me donna enſuite la Lieutenance de Roy de Nivernois, vacante par la mort de mon pere, qui l'avoit achetée. 1644. 1645.

Je ne puis paſſer outre, mes Enfans, ſans vous témoigner la douleur que me cauſa la perte d'un pere que j'aimois beaucoup ; ni ſans vous dire qu'eſtant à l'extremité, il me fit avec le meilleur ſens du monde un diſcours ſur la conduite

que je devois avoir. Son discours se reduisit à trois points: le premier fut la crainte de Dieu; le second le soin de mon honneur plus que de ma vie; le troisiéme le service du Roy. Ce sont trois choses essentielles que je vous recommande aussi moy-mesme, & que vous sur tout, mon fils aisné, ne sçauriez vous mettre trop dans l'esprit.

Pour revenir où j'en estois, comme je marchois en Allemagne avec la compagnie du Prince, pour servir dans l'armée qu'y devoit commander le Duc d'Anguien son fils, je tombay malade; & cela fut cause que je ne me trouvay pas à la bataille de Norlingue: mais je fis le reste de cette campagne dans l'armée du Maréchal de Grammont, jointe à celle du Maréchal de

Turenne. Car le Duc d'Anguien eſtoit rentré en France fort malade, aprés le gain de cette bataille.

Nous priſmes Hailbron & Vimſen, & nous allaſmes achever le mois de Septembre dans le Roſengarten, qui eſt un beau païs de quatre à cinq lieuës à la ronde aux environs de Hal.

Aprés quinze jours de ſéjour en cet endroit, les Maréchaux ayant avis que l'armée de Baviere forte de trente mille hommes, nous alloit tomber ſur les bras, nous remarchaſmes nuit & jour du coſté du Rhin, & nous n'euſmes point de repos que nous ne fuſſions ſous Philiſbourg : nous y arrivaſmes le 20. d'Octobre ; & nous rentraſmes en France au mois de Novembre.

1646. L'année ſuivante ayant eſté fait Conſeiller d'Etat, je preſtay ſerment entre les mains du Chancelier Seguier, & je pris enſuite ma place au Conſeil.

Au mois de May je marchay avec la compagnie du Prince en Flandres, où le Duc d'Orleans eſtoit Generaliſſime, le Duc d'Anguien General ſous luy, & ſous ce Prince les Maréchaux de Grammont & de Gaſſion.

Nous priſmes d'abord Courtray; & malgré l'armée d'Eſpagne, qui s'eſtoit miſe en devoir de nous donner bataille à la plaine de Bruges, pour nous empeſcher de joindre les Hollandois. Nous nous fiſmes paſſage, & nous joigniſmes nos Alliez.

Dans cette marche le Che-

valier d'Iſigny, Guidon des Gendarmes d'Anguien, & mon ami particulier eût une querelle pour un verre d'eau, au pied de la lettre. Je le ſervis de ſecond, je bleſſay mon homme au bras, que je deſarmay ; & j'allay ſéparer les autres. Celuy contre qui le Chevalier d'Iſigny ſe battoit, me dit qu'il n'avoit pas tenu à luy qu'il ne m'eût épargné la peine de les aller ſéparer. Le Chevalier qui eſtoit un garçon fier & audacieux, luy répondit bruſquement : il a bien moins tenu à moy ; mais je n'ay pû aller ſi viſte en avant que vous eſtes allé en arriere. L'autre ſouffrit cela ſans repliquer. Il eſt vray qu'il envoya le lendemain dire au Chevalier, qu'il ſe vouloit battre avec luy à coups de piſtolet à pied,

ſeul à ſeul. Le Chevalier accepta le parti & fut tué.

Voilà un homme de qualité fort brave, qui dans un regne comme celuy-cy, n'auroit pas fait une fin ſi malheureuſe ni ſi peu utile à ſon Maiſtre.

Ces deux combats ſe firent pendant le ſiege de Bergue-Saint-Vinox que nous priſmes en quatre jours.

De-là nous allaſmes aſſieger Mardick, qui nous donna bien de la peine, quoy-que ce ne fuſt qu'un grand fort de terre; y ayant deux mille cinq cens Eſpagnols dedans, que l'armée des ennemis commandée par Caraſcene, & campée aux portes de Dunkerque, relevoit par un canal, de meſme que nous relevions nos Gardes.

Huit jours aprés la tranchée

ouverte, les ennemis firent une grande ſortie ſur la tranchée du Duc d'Anguien ; & comme j'y ſoûtenois, avec la compagnie du Prince ſon pere, le regiment de Vatteville Suiſſe, qui avoit fait la garde ; & que l'action fut conſiderable, par les choſes que fit le Duc, & par le nombre des gens de qualité qui y furent tuez ou bleſſez ; je veux vous en dire le détail, mes Enfans.

Le regiment de Vatteville ayant laſché pied, & ayant eſté pouſſé en un moment par un détachement de deux cens hommes, ſoûtenu de deux bataillons Eſpagnols de cinq cens hommes chacun, je marchay à eux, & lorſque j'en fus à deux cens pas, je laiſſay la moitié de ma compagnie en preſence des ennemis ; & avec l'autre je pris par

derriere leurs gens détachez, qui avoient déja raſé la tranchée : laquelle n'eſtoit que de ſable, & j'en eûs aſſez bon marché.

Comme je rétabliſſois les Suiſſes à la teſte de la tranchée, le Duc d'Anguien y vint de ſon quartier à toute bride : dés qu'il y fut arrivé, je luy dis ce qui s'eſtoit paſſé ; & je retournay joindre l'autre moitié de ma compagnie, où je ne trouvay rien à faire, qu'à tenir les ennemis en reſpect par ma preſence, à les empeſcher de troubler le rétabliſſement de tous les poſtes des Suiſſes que le Duc achevoit, & à taſcher de les obliger par mon opiniaſtreté à ſe retirer les premiers.

Lors que nous en eſtions là, le Duc de Nemours accompagné

gné de ſix autres Volontaires des plus grands Seigneurs de la Cour, vint me propoſer à la teſte de mon eſcadron d'enfoncer ces bataillons, pour les faire rentrer dans leurs dehors.

Quoy-que cette propoſition me paruſt folle, d'aller avec cinquante Maiſtres attaquer deux bataillons, dont le dernier rang joignoit leur palliſſade, qui avoient mis un genou à terre, & qui par là eſtoient couverts des grandes rondaches qu'avoient leurs Officiers à leur teſte : je n'y pu reſiſter, la choſe m'eſtant propoſée par un jeune Prince, brave comme eſtoit le Duc de Nemours; & je creû qu'à vingt-cinq ans que j'avois alors, ma prudence auroit pûeſtre mal interpretée.

Nous marchaſmes donc aux deux bataillons, qui firent une

ſalve, dont le Duc de Nemours eût la jambe percée, le Prince de Marcillac l'épaule, le Duc de Pont de Vaux la machoire caſſée, & Laval fut bleſſé au deſſus de la hanche. De cette décharge, le Comte de Fleix de la maiſon de Foix, la Rocheguyon fils de Liancour, premier Gentilhomme de la Chambre, receû en ſurvivance, & le Chevalier de Fieſque, furent tuez.

Tout ce fracas ne m'ayant couſté que deux chevaux tuez ſous moy, je ne fus pas moins opiniaſtre qu'auparavant, à vouloir laſſer les ennemis : & en effet ils commençoient à ſe retirer dans leur contreſcarpe, lorſque le Duc d'Anguien qui avoit achevé de rétablir les Suiſſes dans leurs poſtes ; m'envoya

le Comte de Monbas, Meſtre de camp du regiment Royal de cavalerie, me commander de ſa part, de me retirer à mon épaulement; & me dire que s'il avoit à prendre un ſecond dans l'armée, il n'en choiſiroit point d'autre que moy.

Il n'y a que les gens fort ſenſibles à la gloire, qui puiſſent comprendre la joye que donnent en pareille rencontre, les loüanges d'un Prince de la valeur du Duc d'Anguien. Il me mena & me preſenta le lendemain au Duc d'Orleans, auquel il conta l'action, en luy diſant : Il y ſeroit encore, ſi je ne l'euſſe envoyé querir.

Mardick s'eſtant rendu, le Duc d'Orleans retourna à la Cour, & auſſi-toſt aprés nous

marchaſmes à Furnes, que nous priſmes d'abord.

Le 15. de Septembre le Duc d'Anguien alla reconnoiſtre Dunkerque. Il prit pour ſon eſcorte les Gendarmes & les Chevau-legers de ſa maiſon, qui conſiſtoient en ſix compagnies. La cavalerie des ennemis ſortit dans les Dunes, où aprés avoir eſcarmouché quelque tẽps avec nous ; elle nous ſuivit à noſtre retraitte, dont le Duc me chargea par préference à mes Anciens. Je m'en acquittay heureuſement, & je n'eûs qu'un cheval bleſſé ſous moy.

Sur la fin de Septembre nous fiſmes le ſiege de Dunkerque, & nous le priſmes l'onziéme d'Octobre.

J'écrivis alors le détail de la campagne à voſtre Tante de

Sevigny, mes Enfans, dans une lettre moitié vers, & moitié prose ; & comme cette lettre luy plût, je croy que vous serez bien aise de la voir.

Du camp de Honds-cotte le 21. d'Octobre 1646.

*A vous qui aimez les détails, Madame, je m'en vais vous en faire un de nostre campagne, c'est-à-dire un éloge de M. le Duc.*

Il fit d'abord le siege de Courtray,
Il y signala sa prudence ;
Sans cela, pour dire le vray,
Nous fussions retournez en France.
Quoy que tout cede à son grand cœur,
Que rien n'égale sa valeur.
Peut-estre en a-t-on veû jadis d'aussi brillante ;

Mais il eſt encore inoüi
Qu'à l'âge où la bile regente,
On ait eſté jamais auſſi prudent que luy.

*Il eſt certain ma chere Couſine, qu'on n'a jamais veû tant de conduite avec tant de jeuneſſe.*

Aprés cette expedition
Nous marchaſmes à la Bruyere
Pour y faire la jonction
De ces gros avalleurs de biere.
Un priſonnier nous dit d'un cœur ſincere
Que l'Archiduc la veille opinoit au combat;
Car c'eſt en ces grands coups d'Etat
Que le Conſeil d'Eſpagne haſarde:
Mais qu'ayant ſceû de grand matin
Que le Duc avoit l'avantgarde,
Il avoit changé de deſſein.

*Nous avions donné rendez-vous*

*aux Hollandois au canal de Bruges, pour leur preſter ſix mille hommes, afin qu'ils fiſſent une diverſion conſiderable. Les ennemis qui en voyoient la conſequence, s'eſtoient poſtez à l'entrée de la plaine, pour s'oppoſer à noſtre jonction; mais la nouvelle qu'ils eûrent, que Monſieur le Duc avoit l'avantgarde, les obligea de ſe retirer ſous les murailles de Bruges.*

De la plaine marchant & les jours & les nuits,
Et par une chaleur mortelle
Un de mes meilleurs amis
M'engagea dans ſa querelle.
Quoy-que rien ne fuſt plus leger
Que le ſujet qui nous put obliger
De faire voir noſtre courage,
Mon ami deux fois ſe battit:
La premiere j'eûs l'avantage.

Mais comme seul à seul il revint au conflict,
Il fut tué, dont ce fut grand dommage.
A Bergue-Saint-Vinox on fit ces deux combats,
On en fit mesme encore d'autres,
Que je ne vous conteray pas,
Comme moins sanglans que les nostres.
Mais enfin Saint-Vinox privé de tout secours
Ne dura pas plus de deux jours:
Et de là, de Mardick nous fismes l'entreprise.
Si je voulois vous faire le portrait
Des hazards que courut le Prince avant la prise,
Ie n'aurois j'amais fait.

Ce fut-là que pour mon bonheur

L'ennemi raſant la tranchée,
Devant ce Prince j'eûs l'honneur
De tirer une fois l'épée.
Ce fut en cette occaſion
Qu'il fit luy-meſme une action
Digne d'éternelle memoire ;
Et que m'ayant d'honneur comblé ;
Il ſe déchargea de la gloire
Dont il ſe trouvoit accablé.

*Ie ne vous ſçaurois dire, ma chere Couſine, combien Monſieur le Duc proſna, le peu que je fis en cette ſortie ; mais ce qui la rendit plus conſiderable, ce furent les choſes qu'il y fit, & la mort, ou les bleſſures des gens de qualité qui s'y trouverent ; & tout cela me fit honneur, parceque je commandois.*

Mardick enfin s'eſtant rendu,
Gaſton ſe retira rempli de renommée :

Mais il n'emporta pas ni toute la vertu,
Ni tout le bonheur de l'armée.
Le Prince malgré ce départ,
En eût encor une assez bonne part :
Car sans laisser reprendre haleine
Aux ennemis qu'il insulta,
A la barbe de Caracene
Il prit Furne, & l'accommoda.

*Pendant qu'il fortifioit cette place, il prit ſes meſures avec la Cour & avec les Hollandois, pour faire le ſiege de Dunkerque.*

La Rochelle des Païs-Bas,
Cette inexorable Pucelle,
Eût pour mon Prince des appas
Qui le firent amoureux d'elle.
Cet amant par mille travaux
Oſta l'accés à ſes rivaux
Tant ſur la terre que ſur l'onde;
Et preſſa la place ſi fort,
Qu'il fit douter à tout le monde

S'il n'iroit point de Dunkerque à Nieuport.

*Il eſt vray que ce ſiege alla fort viſte, & que ſans le mauvais temps, nous aurions pû entreprendre encor quelque choſe de conſiderable.*

Sans les eaux, le froid, & le vent,
Seules reſſources de l'Eſpagne,
Mon Prince eûſt pouſſé plus avant
Les merveilles de ſa campagne.
Et moy je finirois mes recits de combats,
Et l'éloge de ſon Alteſſe
En vous parlant de ma tendreſſe
Si je n'eſtois un peu trop las.

Le Duc d'Anguien eſtant devenu Prince de Condé, par la mort du Prince ſon pere, commanda l'armée de Catalogne; & fit le ſiege de Lérida, que nous levaſmes un mois aprés la tran- 1647.

chée ouverte, par la desertion de nostre Infanterie.

En 1648. il commanda l'armée de Flandres, & commença la campagne par assieger Ypres. Comme aprés la mort de ma femme, je luy avois confié un dessein qu'on m'avoit fait prẽdre d'enlever une veuve, qui avoit quatre cens mille écus de bien, il me dõna la capitulation de cette place à porter à la Cour, pourque j'eûsse un pretexte de retourner à Paris, sans faire soupçonner mon entrepriſe : elle échoüa ; & je retournay au mois de Septembre à l'armée, où j'arrivay un mois aprés la bataille de Lens.

Je n'avois garde, mes Enfans, d'oublier cet évenement de ma vie ; car je suis bien aise de vous faire remarquer, que les mauvais succés suivent d'ordinaire les

deſſeins violens. Celuy-cy me couſta quinze cens piſtoles ; & fit que je manquay de me trouver à une bataille où j'aurois pû aquerir de l'honneur.

Je n'ay que faire non plus de dire qu'une telle entrepriſe fut ridicule : dés que je me ſuis réſolu d'en faire le recit, je me ſuis attendu qu'elle ſeroit condamnée ; mais cela ne m'a point fait de peine, car je crains plus de mentir que d'eſtre blaſmé. Il faut dans l'hiſtoire une certaine ſincerité que je ne trouve nulle part. Je n'ay encore veû perſonne qui ſe ſoit meſlé de faire des mémoires, confeſſer qu'il ait fait une faute : on fait de meſme que dans le Roman où l'on ne dit pas les choſes comme elles ont eſté, mais comme elles ont deû eſtre : auſſi ne

croy je de ce que la pluſpart de ces façons de héros me diſent d'eux, que les choſes qu'en ont dit de fidelles hiſtoriens. Pour moy quand j'avoüe mes fautes, ce n'eſt pas que je ne les puſſe deffendre, en ſorte que j'impoſerois peut-eſtre au public : mais il me faudroit parler contre mon ſentiment ; & ſi je ne ſuis pas content de moy, il m'importe fort peu que les autres le ſoyent. Je ſuis abſolument incapable de gouſter le plaiſir d'une réputation que je ſentirois bien n'avoir point meritée. Un libre aveu de mes fautes ne vient pas auſſi d'éfronterie : au contraire j'en ay de la honte & du repentir ; mais je ſçay qu'il n'y a rien de parfait en ce monde ; & puiſque je veux parler de moy, j'en veux dire le mal comme le bien : il ne tiendra qu'aux Lecteurs d'en

faire leur profit ; d'imiter l'un & d'éviter l'autre.

L'année ſuivante fut fameuſe par les troubles que cauſa la Fronde. La veille des Rois le Roy ſortit la nuit de Paris, & ſe retira à Saint Germain : tout ce qui ne l'avoit pas accompagné eût de la peine à ſortir de la ville. Enfin je me ſauvay deux jours aprés ; & j'allay trouver le Prince de Condé à Saint Germain, qui me commanda d'aller en Bourgogne, pour luy amener ſa compagnie de Chevau-legers. J'arrivay avec elle avant la fin de Janvier au ſiege de Paris, & trois mois aprés la paix ſe fit. 1649.

Le Comte d'Harcour commandant cette campagne l'armée de Flandres, je ſervis ſous luy avec la compagnie du Prince de Condé.

A la fin de la campagne, le

Prince pour le ſervice & pour la perſonne duquel j'avois toûjours eû une inclination particuliere, & qui me traittoit avec froideur depuis deux ans, pour mettre en ma place Guitaut Cornette de ſa compagnie, me fit propoſer de traitter avec luy de ma Lieutenance: ce que je fis; mais avant que le terme que j'avois donné à Guitaut pour me payer fuſt expiré, le Prince fut arreſté le 19. Janvier 1650. & je fus aprés cela obligé de haſarder ma fortune & ma vie pour un Prince qui m'avoit preferé un homme lequel n'en eſtoit pas encore digne à ſon égard.

Dans ce temps-là, ma mere & le grand Prieur de France mon oncle, ſongerent à me remarier, parceque je n'avois que des filles de Gabrielle de Toulongeon; & me propoſérent

Mademoiſelle de Rouville.

Pendant qu'on traittoit mon mariage, la Guerche mon parent m'engagea fort imprudemment à ſervir dans une querelle le Marquis de Luſignan ſon neveu, que je n'avois jamais veû; & que je ne vis jamais depuis ce combat. Nous le fiſmes à Montfaucon ſix contre ſix; & ce que je croy qui ne s'eſtoit jamais veû, les deux Auteurs de la querelle, Luſignan & Marins ſe battoient à cheval, parceque Marins diſoit qu'il eſtoit eſtropié; & nous autres dix nous nous battions à pied. Nous tiraſmes parole des gens que nous ſervions, que ſi nous avions fait plûtoſt qu'eux, comme il y avoit grande apparẽce, ils finiroient leur combat dés que nous leur crierions de le finir, & ils nous tinrent parole. Tandis qu'une auſſi pernicieuſe couſtu-

me que celle-là eſt établie, on n'y trouve rien à redire ; car l'uſage eſt au-deſſus de la raiſon, & empeſche meſme qu'on ne faſſe des reflexions : mais lors qu'un Prince ſage & ferme a déraciné ce maudit uſage, on ne peut s'étonner aſſez qu'on ſe ſoit laiſſé
1650. emporter à une fureur ſi brutale.

J'épouſay donc Louiſe de Rouville, fille de Jacques de Rouville, Chevalier d'hõneur de Madame Ducheſſe de Monpenſier, & d'Iſabelle de Longueval.

Je ne fus pas pluſtoſt marié que je m'allay jetter dans Monrond, & quinze jours aprés j'ouvris la guerre en Berry, par enlever un regiment d'Infanterie ; mais elle ne fut pas de longue durée. Le Prince de Condé ayant eſté mis en liberté aprés un an de priſon, je luy allay

rendre mes devoirs. Il commença par me remercier de ce que j'avois fait pour luy, & en meſme temps il me demanda ſi je ne voulois pas achever le traitté fait avec Guitaut. Cette impatience me toucha vivement ; & outré de douleur je donnay ma démiſſion à Guitaut ; mais dans la reflexion je me trouvay trop heureux, d'avoir une rencontre honneſte, de ſortir d'un attachement qui m'avoit couſté un crime. Le Prince meſme pour qui je le fis, s'eſt tiré dés qu'il a pû du méchant pas où il s'eſtoit engagé ; & aprés avoir eſſayé de reparer le paſſé par des ſervices ſignalez, il a témoigné au Roy en mourant un ſincere repentir, d'avoir été aſſez malheureux pour luy déplaire.

Pour moy, qui ne me ſuis

trouvé que cette fois-là engagé contre le service du Roy, je résolus fortement alors, que ce seroit la seule de ma vie. Dieu m'a fait la grace d'avoir esté ferme sur ce chapitre, sur lequel mes malheurs m'ont mis à la derniere épreuve.

Le Roy ayant esté declaré Majeur le septiéme de Septembre en 1651. & le Cardinal Mazarin ayant toûjours des ombrages du Prince de Condé, ce Prince ne creût plus pouvoir trouver de seûreté à la Cour; il se retira à Monrond d'où il m'écrivit un billet, par lequel il me prioit de l'aller trouver.

Je fus fort embarrassé sur ce que j'avois à faire : car si d'un costé le Prince m'avoit temoigné peu de bõté; de l'autre il revenoit à moy dans un état où il avoit

beſoin de ſes amis, & de ſes ſerviteurs ; & le reſſentiment du traittement que j'avois receû de luy, me paroiſſoit devoir le ceder à la generoſité d'un galant homme.

Dans cet embarras je me ſentis comme inſpiré d'aller à ma Chapelle, où aprés m'eſtre jetté à genoux, & avoir prié Dieu de m'éclairer ſur ce que j'avois à faire en une rencontre de cette importance, je m'en revins dans ma chambre relire le billet du Prince. Il eſt vray qu'en l'examinant je m'apperceûs que ce billet n'eſtoit que ſigné de luy ; & que tout le reſte eſtoit de la main de Lenet qui avoit contrefait ſon écriture, & qui m'en écrivoit un autre de la ſienne naturelle.

Cela me fit juger que le billet du Prince ne venoit pas de ſon

cœur, & que c'eſtoit Lenet qui luy avoit conſeillé de m'écrire. De ſorte que prenant mon parti ſur le champ, je renvoyay au Prince ſon courier ſans réponſe.

Je ne ſuis pas mieux perſuadé que je mourray un jour, que je le ſuis que Dieu eût ma priere pour agréable; qu'il m'ouvrit les yeux ſur le billet du Prince; & qu'il ne voulut pas ajouſter à mes autres malheurs, celuy de porter ſi long-temps les armes contre mon Maiſtre. Ma fidelité eût ſa récompenſe ſur le champ: dans ce temps-là meſme le Roy m'envoya le brevet de Maréchal de camp, que je n'avois pas demandé.

Cependant le Cardinal Mazarin qui de concert avec la Cour eſtoit ſorti de France, il y avoit un an, y rentra alors

avec un corps de cinq à ſix mille hommes, pour aller joindre le Roy à Poitiers. J'envoyay au Cardinal un Gentilhomme ſur ſa route, par lequel je luy offris le paſſage de la Charité. Mon Envoyé le rencontra à Pont ſur-Yonne; d'où, aprés m'avoir remercié de mes offres par une réponſe honneſte, il me manda que je ſçaurois à Vierzon, où il me convioit de le voir, les raiſons qu'il avoit de ne point paſſer à la Charité. Je m'y trouvay à jour nommé; & j'y receûs mille aſſeûrances de ſon amitié, & des témoignages qu'il rendroit au Roy en ma faveur.

Dans ce temps-là Paluau depuis Maréchal de Clerambaut bloqua Monrond; & comme il eſtoit à mon choix de ſervir de Maréchal de camp à ce blocus,

ou à ma charge de Lieutenant de Roy en Nivernois, Paluau trouva plus à propos pour le bien du ſervice, que je demeuraſſe à Nevers, où à la Charité, d'où je l'aſſiſterois mieux de toutes choſes. Et en effet, pendant le blocus ou la tranchée ouverte à Monrond, qui durerent onze mois, je levay vingt compagnies d'Infanterie, dont j'en envoyay quinze à Paluau, & cinq de cavalerie, de huit que je mis ſur pied. Je luy renvoyay tout le canon de batterie que j'avois dans le Chaſteau de Deſiſe. J'eûs ſoin de tirer des villes du Nivernois, l'argent que la Cour ordonnoit pour la ſubſiſtence de ſon armée; & enfin ſur l'avis que j'eûs par deux Officiers Generaux de l'armée du Prince de Condé, qu'il avoit reſolu de ſecourir Mõrond dans

dans la fin d'Aouſt, je marchay avec trois cens Gentils-hommes, & trois compagnies de mon regiment de cavalerie, qui eſtoient reſtées auprés de moy, & j'arrivay à Monrond un jour avant le ſecours du Prince, commandé par Briord Gentilhomme de Breſſe, homme de merite & de valeur, qui ne jugea pas à propos d'attaquer le camp de Paluau. Il ſe retira le 27. d'Aouſt, & Monrond ſe rendit le dernier du mois.

Mais pour raconter les choſes dans l'ordre, il les faut reprendre de plus haut, & vous dire que le Roy eſtoit parti de Poitiers dés le commencement du mois de Mars; & qu'il eſtoit venu 1652
ſur les bords de la riviere de Loire. Pendant qu'il y fut juſqu'au 15. d'Avril, le Cardinal Mazarin me manda de luy envoyer en

diligence quarante mille rations de pain, dont il m'envoyoit l'argent. Je luy en envoyay cinquante deux mille, & je luy renvoyay ſon argent : les villes de Nevers & de la Charité m'ayant fait preſent de ce pain.

Une autrefois il me demanda des armes, l'Infanterie n'en ayant preſque point. Je luy envoyay par l'Abbé de Drouet, & par Louvat douze cens mouſquets ou fuſils.

Vous trouverez un jour dans une de mes caſſettes, mes Enfans, vingt Lettres du Cardinal pleines de remercimens, d'aſſeûrances de ſon amitié, & de loüanges de mes ſervices. Mais en attendant je ſuis bien aiſe de vous en rapporter une icy, qui vous fera juger combien je fus malheureux alors ; puiſqu'aprés

tant de belles promeſſes de ſa part, je n'eûs pour toute récompenſe que l'agrément d'une charge pour mon argent.

## LETTRE DU CARDINAL.

A Blois ce 24. Mars 1652.

*Monſieur, I'ay leû avec plaiſir la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, du 17. de ce mois, & j'ay rendu compte à leurs Majeſtez de ce qu'elle contenoit : elles ont entierement approuvé tout ce que vous avez fait, & veritablement on ne ſçauroit agir avec plus de zele, d'addreſſe & de vigueur que vous faittes pour le ſervice du Roy. Ie vous ſuis tres obligé en mon particulier de la bonté que vous avez, de vouloir inſpirer aux autres les meſmes ſen-*

*timens obligeans que vous avez pour moy ; & je vous conjure en échange de croire, que perſonne ne ſera jamais avec plus d'eſtime, & de paſſion que je ſuis, & du meilleur de mon cœur.*

*Monſieur*,

Voſtre tres-affectionné
ſerviteur,
LE CARD. MAZARINY.

Mais pour revenir maintenant à Monrond ; dés qu'il fut rendu, je pris la poſte pour en aller porter la nouvelle au Roy, qui eſtoit alors à Compiegne. Le ſecond jour j'arrivay à Villeneuve-ſaint George, où les Maréchaux de Turenne & de la Ferté eſtoient campez. Le lendemain, comme j'allois monter à cheval pour mon voyage

de la Cour, les ennemis ſe vinrent poſter à la veuë de noſtre armée ; & ſe retranchérent en arrivant.

Le Maréchal de Turenne, qui ſe trouvoit ſerré entre les rivieres de Seine & d'Yerre, vit bien alors la délicateſſe de ſon poſte. Il me demanda pluſieurs fois quand je croyois que les trouppes de Monrond le pourroient joindre. Je luy dis que je ne penſois pas qu'elles ſe haſtaſſent fort ; & comme il me parut que cela luy faiſoit de la peine, je luy offris de les aller faire partir, & de les faire venir à luy en diligence, pourveu qu'il vouluſt mander à la Cour la nouvelle que j'y allois porter ; & que c'étoit pour rendre un plus grand ſervice au Roy, que j'avois changé de deſſein. Il accepta mes

offres avec joye, & il écrivit devant moy tout ce que je pouvois ſouhaitter ; & aprés m'avoir aſſeûré qu'il n'oublieroit jamais le plaiſir que je luy allois faire, il fit partir à l'heure meſme ſon Courier pour Compiegne. Il me donna un ordre pour Paluau, de luy envoyer inceſſamment tout ce qu'il pouvoit de ſes trouppes ; & il me pria de faire rendre à Poillac Maréchal de camp, un ordre de le joindre promptement avec douze cens hommes, qu'il commandoit entre Seine & Yonne. Je partis, & en moins de dix jours je fis venir au Maréchal ſix mille hommes plus qu'il n'avoit, quand je le quittay.

A mon retour à la Charité je trouvay des lettres pour moy de beaucoup de gens. Corbinelli homme de naiſſance & de meri-

te que j'avois envoyé depuis un mois au Cardinal, me mandoit que S. E. avoit dit, que je luy avois promis d'assister Monsieur de Paluau au siege de Monrond; & que je luy avois bien tenu parole. Il ajoustoit que tout le monde disoit à la Cour, que c'estoit moy qui avois pris Monrond.

Je trouvay encore une lettre de Marigny ce celebre frondeur, qui estoit de mes amis il y avoit long-temps, & qui s'estoit donné au Prince de Condé depuis la guerre civile. Comme cette lettre est curieuse, je la rapporteray icy avec ma réponse.

A Paris ce 18. Septembre 1652.

*Ie suis trop vostre serviteur, Monsieur, pour ne vous pas donner avis de ce que je sçay qui vous regarde. On a dit à Monseigneur que sans vous Monrond*

*auroit eſté ſecouru, & j'ay bien veû qu'il le croyoit ; car il a temoigné de la chaleur contre vous. Il dit que vous pouviez bien ſervir le Roy, ſans vous attacher ſi fort que vous avez fait au Mazarin ſon ennemi declaré ; & qu'il s'en ſouviendroit un jour. En effet, Monſieur, vous voulez bien que je vous diſe, que vous deviez conſiderer que le Cardinal n'aura qu'un temps, & que S. A. ſereniſſime durera toûjours par luy ou par ſa famille.*

MARIGNY.

Je luy fis auſſi-toſt cette réponſe.

A la Charité ce 23. Sept. 1652.

*On me fait trop d'honneur, Monſieur, de croire dans voſtre parti que j'ay empeſché Monrond d'eſtre ſecouru, cette gloire n'eſt deûë qu'à Monſieur de Paluau.*

*Ie ne vous dis pas cela pour m'excuſer auprés de Monſieur le Prince, auquel, hors l'intereſt du ſervice du Roy, je dois toute ſorte de reſpects ; c'eſt ſeulement par la raiſon qu'il faut rendre à Ceſar ce qui appartient à Ceſar.*

*Au reſte, je ne croirois pas tout autre que vous, qui me diroit que Monſieur le Prince, plein de raiſon comme je le connois, trouve mauvais que je faſſe mon devoir dans la derniere regularité. Ie vous le dis nettement, Monſieur, je n'entends point les ménagemens en matiere de guerre, non plus qu'en matiere de religion ; & je ſuis perſuadé que comme les tiedes ne gagneront pas le Royaume des Cieux, les Patelineurs ſur le courage & ſur le ſervice ne ſeront pas Maréchaux de France.*

*Pour les conſiderations que vous me voulez donner ſur l'avenir, elles ne m'empeſcheront pas de croire que Monſieur le Prince, quand le Roy luy aura pardonné quelque jour, dira comme Loüis XII. que le Roy de France ne vange point les querelles du Duc d'Orleans.*

Aprés que j'eûs ſéjourné huit jours à la Charité, j'en repartis pour aller trouver à Bouillon le Cardinal Mazarin, qui eſtoit encore une fois ſorti du Royaume de concert avec la Cour. Il me receût comme je le pouvois ſouhaiter; & quatre jours aprés je revins à Paris où le Roy venoit de rentrer.

1653. Février. Le Cardinal eſtant revenu en France, j'allay au-devant de luy juſques à Rethel, d'où je le ſuivis au ſiege de Chaſteau-Por-

tien, & à celuy de Vervins, & le ſecond de Février j'arrivay à Paris avec luy.

Quelque temps aprés j'eûs l'agrément du Roy pour le gouvernement du Nivernois. Cette affaire manqua par l'intrigue de la Princeſſe Palatine qui y mit de grandes oppoſitions : j'en eû d'abord du chagrin ; mais cela me fit plaiſir dans la ſuite : car je fus par là en état de traitter avec le Maréchal de Clérambaut de ſa charge de Meſtre de camp General de la cavalerie legere ; & lors que je remerciay le Roy de l'agrément de cette charge, en preſence de la Reine & du Cardinal, la Reine dit que perſonne ne pouvoit mieux que moy faire la charge où j'allois entrer ; & le Cardinal ajouſta que j'avois fort bien ſervi toute ma

vie,& sur tout dans cette derniere guerre.

J'allay aussi-tost me faire recevoir dans l'armée que commandoit le Maréchal de Turenne. J'aurois fait plus sagement, si avant que de partir de la Cour, j'avois demandé au Maréchal son agrément pour aller servir sous lui : ce manque de civilité joint au chagrin que je luy donnay, en ostant le commandement de la cavalerie à Eclainvilliers sa creature, fit qu'il me reçeût froidement. Peut-estre eussay je pu regagner le cœur du Maréchal, si j'eûsse esté ployant & souple ; mais une gloire mal placée me fit trop sentir sa froideur. Je m'en plaignis. Le Maréchal le sçachant, outre le sujet de chagrin qu'il avoit contre moy, s'imagina encore que je le haïs-

fois ; & voilà une des sources de mes malheurs: car il se creût tout au moins dispensé de faire valoir mes services à la Cour.

Au reste, mes Enfans, la justice que je fais à tout le monde, m'oblige de marquer ici en peu de mots le caractere du Maréchal de Turenne, tel que je l'ay compris; & de vous donner moy-mesme l'idée que vous devez avoir d'un homme si illustre.

Il s'estoit trouvé en tant d'occasions à la guerre, qu'avec un bon jugement qu'il avoit, & une application extraordinaire au mestier, il s'estoit rendu un des plus grands Capitaines de son siecle.

A l'oüir parler dans un conseil, il paroissoit l'homme du monde le plus irrésolu : cependant quand il estoit une fois

preſſé de prendre ſon parti, perſonne ne le prenoit ni mieux ni plus viſte.

Son véritable talent, qui eſt à mon avis le plus eſtimable à la guerre, eſtoit de bien ſoûtenir une affaire en meſchant état. Quand il eſtoit le plus foible en preſence des ennemis, il n'y avoit point de terrain ; d'où, par un ruiſſeau, par une ravine, par un bois, par une éminence, il ne ſçeuſt tirer quelque avantage.

Juſques aux huit dernieres années de ſa vie, il avoit eſté plus circonſpect qu'entreprenant ; mais voyant que la témérité réüſſiſſoit quelquefois, il ſe ménagea moins ; & comme il prenoit mieux ſes meſures que les autres, il gagna autant de combats qu'il en donna.

Sa prudence venoit de ſon

temperament, & ſa hardieſſe de ſon experience.

Il avoit l'ame grande ; il avoit une grande étenduë d'eſprit, capable de gouverner un Etat auſſi bien qu'une armée. Il n'ignoroit pas les belles lettres : il ſçavoit quelque choſe des Poëtes Latins, & mille beaux endroits des Poëtes François : il aimoit les bons mots, & s'y connoiſſoit fort bien.

Une de ſes grandes qualitez, c'eſtoit le mépris du bien. Jamais homme ne s'eſt ſi peu ſoucié d'argent que luy.

Il aimoit les femmes, mais ſans s'y attacher. Il aimoit aſſez les plaiſirs de la table, mais ſans débauche ; & il eſtoit de fort bonne compagnie. Il ſçavoit mille contes, il ſe plaiſoit à les faire, & il les faiſoit bien.

Les dernieres années de ſa vie il fut honneſte & bien-faiſant; il ſe fit aimer & eſtimer également des officiers & des ſoldats, & ſur la gloire il ſe trouva enfin ſi fort au-deſſus de tout le monde, que celle des autres ne pouvoit plus l'incommoder.

Comme le Duc de Joyeuſe, Colonel de la cavalerie ſervoit dans l'armée de Flandres, j'allay ſervir en Catalogne, ſous le Prince de Conti; & je fus fait alors Lieutenant general, de ſorte que je ſuis dés 1690 le plus ancien Officier general d'armée, ſans excepter les officiers de la Couronne.

Nous priſmes cette campagne-là Ville-franche & Puycerda, & nous battiſmes huit cens chevaux des ennemis, qui avoient inveſti Roſes.

Le Prince m'envoya enſuite

prendre cinq Chaſteaux dans la plaine de Puycerda, & dans les montagnes du Capſir.

Vous trouverez dans une de mes caſſettes, mes Enfans, beaucoup de lettres du Prince de Conti, qui marquent une fort grande amitié pour moy ; & en attendant que vous les trouviez, je vous en rapporteray icy deux qui vous perſuaderont de ce que je vous dis, & qui vous feront voir le caractere de l'eſprit du Prince.

Mais pour vous faire entendre le ſujet de ſa premiere lettre, vous ſçaurez qu'aprés que nous euſmes pris Ville-franche, le Prince m'envoya avec quatre cens chevaux & mille hommes de pied reconnoiſtre Puycerda. Et ſur ce que je luy manday, que s'il pouvoit y faire paſſer

du canon seulement de huit livres de bales, je luy répondois qu'il prendroit cette place, qui estoit à mon avis, ce qu'il pouvoit faire cette campagne de plus avantageux pour le service, & de plus honorable pour luy; il envoya Merinville Lieutenant general, & Biragues Lieutenant general de l'artillerie, avec dix Commissaires pour reconnoistre le païs. Aprés quoy il m'écrivit la lettre suivante: pour mieux l'entendre, il faut encore que vous sçachiez que le Prince qui aimoit à rire, badinoit toûjours avec moy, & parceque je logeois au Temple chez mon Oncle, qui estoit Grand Prieur de France, il avoit trouvé plaisant de m'appeller son Templier.

A Villefranche ce 21. Juillet 1654.

*Enfin mon pauvre Templier, le canon ne ſçauroit paſſer. Le chemin a eſté couvert toute la journée d'Officiers generaux & de Commiſſaires, pour eſſayer d'y faire une derniere tentative: mais en vain; & ce n'eſt pas ouvrage de mortet. On m'a dit qu'un Dieu envieux de la proſperité de Biragues avoit rendu ces montagnes inacceſſibles. Enfin s'il eſt permis de citer Ovide:*

Non eſt mortale quod optas.

*ſerieuſement j'en ſuis enragé. Mais à quoy bon ſe deſeſperer? Biragues en a pris la commiſſion, & moy celle de vous mander d'être avec tout ce que vous avez de gens, Vendredi au ſoir à Vinſſas. Monſieur de Marin s'y doit rendre le meſme jour, & moy*

*auſſi. Vous pouvez vous rendre entre-cy & ce temps-là où vous jugerez à propos. Ie ſuis ſerviteur du Temple.*

ARMAND DE BOURBON.

Le canon n'ayant pu paſſer par le droit chemin de Villefranche à Puycerda, on fut obligé de le faire paſſer par la Comté de Foix, & cela nous fit prendre la place.

La campagne finie, je pris congé du Prince, qui me recommanda fort de luy écrire en Languedoc où il alloit tenir les Etats: je le fis, & voicy une des réponſes que j'en receû.

A Monpeiller le 2. Mars 1655.

*I'ay une extreme joye toutes les fois que je reçois de vos lettres. Vous voyez bien que cela veut dire que je pretends que*

*vous m'écriviez ſouvent ; car comme vous ſçavez, j'aime fort qu'on me faſſe bien aiſe. Ie penſe que vous le ſerez un peu de ſçavoir, que je ſeray bien-toſt à Paris. En attendant mandez moy de toutes ſortes de nouvelles.*

*Au reſte je ne ſçay où trouver des amitiez, qui puiſſent bien exprimer ce que je ſens pour vous. Ie vous aſſeûre mon cher Temple, que cela va au de-là de toutes choſes ; & que j'écriray pour vous avoir en Catalogne, avec le meſme empreſſement que je ferois pour avoir dix mille hommes de pied plus que je n'ay. Aimez moy toûjours mon cher, & me croyez plus à vous que je ne vous le puis dire.*

ARMAND DE BOURBON.

Le Duc de Joyeuſe Colonel de la cavalerie, ayant eſté

tué cette derniere campagne au siege d'Arras, le Roy donna sa charge au Maréchal de Turenne ; mais à condition que pendant la guerre, il n'en feroit pas les fonctions, ni n'en prendroit pas le titre, à cause de sa Religion. Cela fut heureux pour moy, qui jusques à la paix de 1659. ay toûjours fait la charge de Colonel, comme celle de Mestre de camp general.

1655. Castelnaut la Mauvissiere, depuis Maréchal, ayant esté chargé de conduire un grand convoy de saint-Quentin au Quesnoy ; quoy-que je fusse Lieutenant general comme luy, je voulus estre de la partie ; & témoigner qu'où il s'agissoit du service du Roy, & d'acquerir de l'honneur, je ne trouvois pas honteux d'obeïr, pour une ac-

tion ſeulement, à mon camarade. Ainſi je ne fis en ce voyage que ma charge de Meſtre de camp general.

La mort du Duc de Joyeuſe me fit prendre la penſée d'aller ſervir de Lieutenant general, & faire ma charge de Meſtre de camp general en Flandres, dans l'armée que commandoit le Maréchal de Turenne. Nous commençaſmes la campagne par le ſiege de Landrecy, où la priſe de la contreſcarpe à ma premiere garde; l'attaque de la demi-lune à la ſeconde; & le logement ſur la breſche à la troiſiéme, plurent tant au Maréchal, que pour peu que je luy eûſſe temoigné de dévoüement, & ne vouloir m'avancer que par ſes bons offices, j'en aurois fait mon ami & mon patron; mais la Providence en

avoit ordonné autrement : & je creû ſans trop de raiſon, que mes ſervices ſeuls m'avanceroient aſſez.

Sur la fin de cette campagne nous priſmes Condé ; & pendant ce ſiege je fis un fourrage du coſté de Valenciennes, auquel ſans perdre ni cheval ni fourrageur, une partie de ma cavalerie s'enfuit à la veuë des ennemis, par le mauvais exemple d'un nommé Campferrant, qui commandoit le regiment du Roy. Il ne reſta à la retraitte auprés de moy, que le Duc de Coiſlin ; Vivonne, depuis Maréchal ; & Manicamp tous trois Capitaines dans le regiment Royal. Le Duc de la Rochefoucaut, en ce temps-là Prince de Marcillac, ne m'auroit non plus qu'eux abandonné, s'il n'avoit

voit eſté obligé de ſe retirer pour un coup de mouſqueton dans la cuiſſe, qu'il avoit receû à l'eſcarmouche de nos gens détachez.

De Condé nous allâmes prendre Saint-Guilain, où le Roy ſe trouva : aprés quoy nous revinſmes dans les quartiers de fourrage, d'où je demanday au Cardinal de me faire ſervir l'hiver ſur la frontiere. Il me le promit ; & ne le fit pourtant pas.

Au commencement de Mars 1656. on eût avis à la Cour que les ennemis ſe preparoiẽt à inſulter Condé. Sur cela le Maréchal de Turenne ſe rendit à Amiens, & moy avec luy : mais ayant appris que les ennemis s'eſtoient retirez ſur le bruit de noſtre marche, nous nous retiraſmes auſſi.

Dans ce temps-là je fis preſent au Cardinal de quatre com-

pagnies, qui me reſtoient de mon regiment d'infanterie, dont il compoſa ſon regiment de la Fére & dont je n'eûs qu'un remerciment.

La campagne de 1656. nous aſſiegeaſmes Valenciennes, l'armée de la Ferté de-là l'Eſcaut; & celle de Turenne en de-çà. Quelques jours aprés la tranchée ouverte, les ennemis attaquerent les lignes du Maréchal de la Ferté; & les forcerent à noſtre veuë, ſans que nous le puſſions ſecourir, n'ayant point de Pont de communication ſur l'Eſcaut, & nous nous retiraſmes au Queſnoy. Le Maréchal de Turenne me commanda de faire la retraitte; ce que je fis avec quinze eſcadrons Lorrains.

Cette campagne eſt ſi belle pour le Maréchal de Turenne,

& il y donna tant de marques de ſa prudence & de ſon habileté, que je ne ſçaurois me tenir dans les bornes que je m'eſtois preſcrites, ni m'empeſcher de vous en faire le détail, mes Enfans ; & d'autant plus que les hiſtoriens ne vous diront pas ce que je vais vous apprendre.

Le Maréchal donc ſe vint poſter entre le Queſnoy & la foreſt de Mormaux ; la droitte au bois, & la gauche à la ville, une petite ravine devant luy.

De toute l'armée de la Ferté, il ne ſe trouva avec nous que cinq cens hommes, commandez par le Marquis d'Uxelles ; & ſous luy par Bellefont. Le reſte de ce qui n'avoit pas eſté tué aux lignes, ou qui n'avoit pas eſté pris, s'eſtoit ſauvé à Condé. L'épouvante eſtoit fort grande

dans nos trouppes. Le 18. de Juillet les ennemis ſe vinrent poſter devant nous, la ravine entre deux. Le Maréchal avec qui je diſnois me commanda de faire monter la cavalerie à cheval ſans faire ſonner. J'en donnay l'ordre à Saint Martin Maréchal des logis general de la cavalerie ; & le Maréchal de Turenne allant au galop à noſtre garde & moy avec luy, il vit, en paſſant par le camp de ſon regiment de cavalerie, un Chevau-leger qui en ſellant ſon cheval chargeoit ſa valiſe. Il pouſſa à luy le piſtolet à la main, & dans la colere où il eſtoit, il l'auroit tué, ſi le cavalier ne ſe fuſt ſauvé entre les jambes des chevaux.

Cela perſuada le Maréchal de l'épouvante de l'armée, &

l'obligea de me commander d'empeſcher qu'on ne montaſt à cheval ; & de faire ſeulement que chacun tinſt par la bride ſon cheval ſellé.

Ce fut au Maréchal une action de jugement : car par le peu de précaution qu'il fit voir à ſes trouppes, qu'il prenoit à la veuë des ennemis, il raſſeûra l'armée.

Lors que nous fuſmes à la grande garde, je détachay des gens pour l'eſcarmouche qui fut aſſez vive. Nous y euſmes quelque avantage ; de ſorte que cela redonna un peu de cœur à nos trouppes, & leur fit attendre avec aſſez de fermeté la bataille pour le lendemain ; dont pas un de nous ne doutoit : & ce qui nous le faiſoit croire ſi aſſeûrement, c'eſt que les ennemis n'avoient qu'à prendre la teſte du défilé

qui eſtoit entre-eux & nous à un quart de lieuë ſur la droite du Queſnoy, & venir à nous aprés cela en pleine bataille.

Cependant le 19. le Maréchal ne voyant aucun mouvement du coſté des ennemis ſur les huit heures du matin, jugea bien qu'ils ne vouloient rien haſarder ; & qu'ils n'eſtoient ainſi venus à nous que pour nous amuſer, pendant que leurs préparatifs ſe faiſoient derriere eux, pour retomber ſur Condé. Dans cette penſée il m'ordonna de détacher huit cens chevaux, commandez par un Meſtre de camp ; & de leur faire porter à chacun un ſac de bled en crouppe, pour s'en aller par un grand détour ravitailler Condé, qui ſans cela eût été bien-toſt affamé par le débris de l'armée de la Ferté, qui

y eſtoit entré. Il n'y a gueres de Capitaine autre que le Maréchal, qui en preſence des ennemis beaucoup plus forts que luy, & des ennemis victorieux, fiſt un détachement auſſi conſiderable que celuy-là. Il faut bien poſſeder la guerre pour en uſer ainſi; & ce ſont-là des coups de maiſtre.

Le lendemain 20. de Juillet les ennemis battirent aux champs à la pointe du jour, & s'en allérent faire le ſiege de Condé. Dix jours aprés le Maréchal alla camper à Barlemont, où le Cardinal luy envoya des recreûës, leſquelles avec beaucoup de ſoldats, de noſtre cavalerie & de noſtre infanterie, qui s'échappoient tous les jours des priſons des ennemis, rétablirent en peu de temps une

bonne partie de l'armée de la Ferté.

Alors ſçachant que les ennemis n'avoient pas ouvert la tranchée, à cauſe du grand corps de trouppes, qui eſtoit dans Condé ; & que la Place leur auroit trop couſté à prendre de force, il reſolut de faire une diverſion pour remplacer cette perte, ou pour obliger les ennemis, qui vouloient prendre Condé à diſcretion, de luy faire une compoſition honneſte.

Il partit donc le 14. d'Aouſt de Barlemont, & arriva le 17. devant Saint Venant, qu'il fit mine d'aſſieger. Cela eût l'effet qu'il s'en eſtoit promis : les ennemis qui ſceûrent noſtre deſſein en furent plus traittables ; & receûrent à de meilleures conditions le Paſſage qui commandoit dans Condé.

Le Maréchal l'ayant appris vint camper à Lens, où nous séjournaſmes le reſte du mois d'Aouſt. Le dernier de ce mois là ayant eû avis que les ennemis venoient à nous, & qu'ils eſtoient déja à Fampou, il ne creût pas les devoir attendre à ſon camp; car ſa gauche eſtant à Lens, & ſa droitte au ruiſſeau de Souché, il preſtoit le flanc aux ennemis.

De s'aller poſter à Souché le long du ruiſſeau, les ennemis ſe venant mettre de l'autre coſté, ils auroient eû l'éminence ſur nous, les bords de ce ruiſſeau eſtant bien plus relevez du côté d'Arras, que de celuy de Lens: de ſorte que le Maréchal s'alla poſter à la Buſſiere, à une lieuë de Béthune.

Les ennemis avertis de noſtre marche paſſerent le deffilé

de Souché, & camperent dans la plaine de Lens; & le 3. de Septembre ils nous envoyerent reconnoiſtre. Sur les cinq heures du ſoir on me vint avertir que les ennemis pouſſoient la garde qui eſtoit ſur le coſteau de Houdin: j'y courus; & ayant fait monter à cheval le corps de cavalerie le plus proche de cette garde pour la ſoûtenir, je la trouvay un peu rapprochée du camp, je la remis à ſon poſte; & j'appris du Marquis de Paloiſeau, qui la commandoit, que c'eſtoit un eſcadron d'Officiers qui les avoit pouſſez. J'en vins rendre compte au Maréchal, lequel jugeant que ſi les ennemis ſe ſaiſiſſoient du poſte de Houdin, ils nous oſteroient la cõmunication d'Arras, noſtre ſeule reſſource pour les vivres & pour les munitions

de guerre ; il me commanda de faire marcher à l'heure meſme l'aiſle droite de cavalerie, & de me ſaiſir du poſte de Houdin à demi-lieuë de nôtre camp ; & il fit ſuivre l'infanterie : tout cela ſe fit le même jour.

Cependant le Prince de Condé nous croyant campez prés de la Buſſiere, ſur le rapport de ceux par qui il avoit fait pouſſer noſtre garde, & trouvant qu'il n'y avoit autre choſe à faire, que de ſe ſaiſir du poſte de Houdin, fit réſoudre les Eſpagnols à le venir prendre.

Il eſt vray que le 4. nous ayant veûs de loin dans leur marche, ſur l'éminence de Houdin, ils furent fort ſurpris ; & aprés une longue halte, pour deliberer ſur ce qu'ils avoient à faire, ils ſe vinrent poſter devant nous à la Buſſiere.

Ils avoient à dos un gros ruisseau, qui faisant un coude à leur droitte la couvroit : elle nous approchoit plus que leur gauche, & de ce costé-là il n'y avoit rien entre eux & nous.

Nostre aisle droitte estoit sur des hauteurs presque inaccessibles, hors par nostre aisle gauche: le mesme ruisseau de la Bussiere estoit derriere nous ; mais la teste de l'éminence que nous occupions estoit si étroitte, & il y avoit si peu d'espace entre nostre premiere & nostre seconde ligne, que cela nous auroit pu préjudicier considerablement dans un combat.

Entre la gauche des ennemis & nostre droitte, il y avoit de grands ravins qui se deffendoient d'eux-mesmes ; de sorte que l'on ne pouvoit venir à nous

que par noſtre gauche : cela obligea le Maréchal de faire faire un retranchement toute la nuit de ce coſté-là, flanqué de petits redens.

Le lendemain 5. de Septembre, nous nous préparaſmes à la bataille, & nous l'aurions euë ſi le Prince de Condé en euſt eſté creû. Le 6. les ennemis ne décamperent point. Le 7. ils ſe retirerent par le chemin par où ils eſtoient venus. Le Prince de Condé ſe chargea de faire la retraitte. Le Maréchal avec les quatre eſcadrons de grande garde les ſuivit de prés ; & me commanda de le ſoûtenir avec l'aiſle droitte de cavalerie : ce que je fis ; mais il ne s'y paſſa rien.

Le poſte de Houdin, dont le Maréchal ſe ſaiſit fut l'action d'un grand Capitaine, qui ne

perd aucun de tous les avantages qu'il peut prendre.

Le 8. nous vinſmes camper à Aubigny : nous y ſéjournaſmes huit jours pendant leſquels le Maréchal mit ordre, que toutes choſes fuſſent preſtes pour un deſſein qu'il avoit.

Le 16. nous partiſmes d'Aubigny avec toute la cavalerie, & nous vinſmes camper à Miraumont. L'infanterie venant aprés nous à ſes journées.

Le 17. nous vinſmes camper à Vermand. Le 18. nous paſſames à ſaint Quentin ; & nous vinſmes nuit & jour inveſtir la Cappelle. Chamilly Gentilhomme de Bourgogne en eſtoit Gouverneur pour le Prince de Condé : il n'y avoit pas cent hommes de garniſon dedans. Le Maréchal qui pouvoit en bien moins

de temps, & moins de fatigue tomber ſur cette place, s'il eûſt paſſé par le droit chemin, aima mieux en faire une fois autant; pour dérober ſa marche aux ennemis, & leur oſter par-là le moyen de mettre des gens dans la Cappelle.

Nous fiſmes trente lieuës en trois jours. En arrivant aſſez matin devant la Cappelle, nous commençaſmes à nous retrancher tant que la journée dura; & à l'entrée de la nuit nous allaſmes mettre le dernier rang de nos eſcadrons ſur la contreſcarpe de la place.

Le lendemain nous fiſmes la meſme choſe. Comme je venois de monter mon Bicüac avec l'aiſle droitte de la cavalerie, Chamilly le fils qui commandoit le regiment de cavalerie de Condé

dans l'armée du Prince, donna dans le quartier de L'Islebonne, avec deux cens chevaux. Ce quartier n'estant pas encore à cheval y monta à la haste ; mais Chamilly entra dans la place avec soixante Maistres ; le reste ayant esté pris, ou s'estant retiré.

Et sur cela il faut remarquer, que c'est une chose presqu'immancable de jetter beaucoup, ou peu de cavalerie dans une place investie, au tour de laquelle il n'y a point encore de circonvallation : mais il faut que le secours qu'on veut jetter soit ou fort grand, comme de mille, quinze cens, ou deux mille chevaux ; ou petit, comme de cent cinquãte, ou deux cens Maistres. Car le premier passe avec hauteur, & le second passe presque toûjours, sans qu'on y ait pris

garde, & ſans reſiſtance ; & la raiſon qui fait qu'on n'en trouve point, c'eſt que ceux qui veulent entrer dans une place ne cherchent point à combattre, & que les eſcadrons poſtez ne quittent pas leurs poſtes la nuit, pour s'aller oppoſer d'un coſté, tandis qu'on peut paſſer de l'autre.

Les ennemis nous voyant engagez à la Cappelle, firent le ſiege de Saint-Guilain : mais quelques jours aprés jugeant bien, que nous aurions pris noſtre place, avant qu'ils euſſent pris la leur ; ils en leverent le ſiege, & vinrent camper à Aveſne, d'où ils furent tranquilles ſpectateurs de la priſe de la Cappelle.

Il faut avoüer à la gloire du Maréchal de Turenne, que ſa bonne conduite rétablît les affaires, qui eſtoient en fort meſchant

état au commencement de la campagne.

En 1657. le Maréchal de Turenne assiegea Cambray ; mais le Prince de Condé y estant accouru avec deux mille chevaux, avant que nous eussions commencé nos lignes, y entra luy-mesme, & nous nous retirasmes.

Aprés cela le Maréchal de la Ferté assiegea, & prit Monmedi. Pendant ce siege l'armée de Turenne couvroit celle de la Ferté.

Quand ce Maréchal eût pris sa place, nous le quittasmes pour aller prendre Saint Venant ; & pour faire lever le siege d'Ardres au Prince de Condé. De là nous allasmes prendre la Motte-au-bois, & aussi-tost aprés nous marchasmes aux ennemis pour leur donner bataille ; mais les trouvant derriere la Colme, ri-

viere non gayable, nous nous retiraſmes, & nous vinſmes prendre les forts d'Oüatte, de Linck, & de Mardick; & nous nous retiraſmes en France.

Le Maréchal de Turenne eſtant parti de Paris les premiers jours de Mai 1658. pour aller aſſembler l'armée aux environs d'Amiens, je partis deux jours aprés luy.

Mais avant que d'entrer dans le détail de cette campagne, il faut reprendre la choſe de plus haut; & ſçavoir que l'année 1656. les Eſpagnols avoient concerté avec Cromwel protecteur d'Angleterre un traitté, par lequel entre autres conditions l'attaque de Calais par armes communes eſtoit ſtipulée: que cette place devoit demeurer aux Anglois; & qu'en attendant qu'elle

fut priſe, Dunkerque leur devoit eſtre remiſe comme par forme de nantiſſement.

Il faut encore ſçavoir, que quelques differens ayant arreſté la concluſion de ce traitté, le Cardinal Mazarin avoit habilement pris cette conjoncture, pour faire un traitté avec Cromwel, ſur le modelle de celuy des Eſpagnols, par lequel luy nous devoit aider à prendre Dunkerque; & nous, luy remettre cette ville aprés l'avoir priſe.

Ce deſſein eſtoit auſſi difficile à executer, qu'il y en aura jamais. Attaquer Dunkerque avant que d'avoir pris Bergues, Furnes, & Nieuport, c'eſtoit eſtre aſſiegé, en faiſant un ſiege; car toutes ces places faiſoient une circonvallation autour de la noſtre. Les attaquer auſſi les unes ou

les autres, c'eſtoit avertir les ennemis de ſe précautionner ſur Dunkerque; & ainſi rendre cette place imprenable, ou du moins en retarder fort la priſe. L'attaquer à la fin de May, il n'y avoit point encore de fourrages du coſté de la mer. Attendre plus tard, c'eſtoit donner le loiſir aux ennemis de défendre leurs canaux en corps d'armée; c'eſt-à-dire, haſarder une bataille en lieu deſavantageux.

Cependant le Cardinal ayant fait humainement tout ce qui ſe pouvoit faire pour ſurmonter ces obſtacles, & ſe confiant en ſa fortune, & en la conduite du Maréchal de Turenne, le chargea d'aſſieger Dunkerque.

Celuy-cy partit donc d'Amiens le 14. de May avec l'armée qu'il commandoit, & marcha

du coſté du vieux Heſdin, & d'Auſchy-les-Moines, d'où il eſtoit en paſſe de continuer, comme il fit, ſa marche vers Dunkerque par Merville, & ne laiſſoit pas de donner jalouſie en pluſieurs endroits aux ennemis. Ceux-cy qui devoient tirer pluſieurs conſequences de ſa marche, n'en firent pourtant qu'un jugement ; ſçavoir que le Roy juſtement irrité contre deux rebelles de ſon Royaume, qui par une infidelité ſans exemple & ſans fondement, s'eſtoient ſaiſis de Heſdin aprés la mort de Bellebrune qui en eſtoit Gouverneur, avoit réſolu de le reprendre de force, ou de donner chaleur par l'approche de ſon armée à une negotiation, qu'il avoit toûjours continuée avec eux, dés qu'ils avoient donné les pre-

miers ſignes de leur défection. Ces rebelles eſtoient La Riviere Lieutenant de Roy de la Place; & Fargues Major: le premier, Gentilhomme & brave, mais de petit ſens; l'autre, ſans naiſſance, avec beaucoup d'eſprit & de fermeté.

Veritablement ce n'eſtoit pas ſans raiſon, que les ennemis s'eſtoient perſuadez, que nous avions deſſein ſur cette place. Ils trouvoient ce crime ſi noir, & d'une conſequence ſi dangereuſe; que bien que noſtre armée commençaſt à laiſſer Heſdin derriere ſoy, ils ne pouvoient encore ſe déſabuſer.

Le Maréchal de Turenne arrivant prés de Bethune, chargea le Marquis de Crequy qui en eſtoit Gouverneur, d'envoyer des partis de ſa garniſon au delà

de la riviere du Lys, pour apprendre des nouvelles; & sur ce que l'un d'eux luy rapporta qu'il y avoit un corps de trouppes au Mont-Cassel, il s'imagina que ce pouvoit estre des gens, qui sur l'opinion du siege de Hesdin, auroient marché de ce costé là; & dans cette pensée il détacha le Marquis de Crequy avec un corps de trouppes, pour enlever celles qui estoiét au Mont Cassel.

Il le suivit avec quelques regiments, & laissa venir l'armée aprés luy, avec ordre à la cavalerie de laisser à Montreüil leurs plus gros bagages; & en arrivant à Cassel, il prit ce qu'il y trouva d'ennemis. Il y séjourna le 22. de May pour y attendre les équipages & l'artillerie, à cause des pluyes continuelles qui avoient rompu les chemins.

mins. L'aprés-dînée du meſme jour il fit marcher la ſeconde ligne droit à Bergue, & le lendemain il la ſuivit avec les autres trouppes. Il arriva ſur le midi devant cette place, d'où il découvrit le païs d'entre Dunkerque & Bergue ſi fort inondé par les écluſes que les ennemis avoient laſchées, qu'il ſembloit impoſſible d'aſſieger l'une ou l'autre de ces places, dautant que les eaux empeſchoient la communication de l'armée avec MARDICK, qui eſtoit abſolument neceſſaire.

Cependant ces difficultez ne le rebuttant pas, il prit une redoute ſur la riviere de la Colme, que les ennemis appelloient la redoute de Bentiſmuler; & il découvrit enſuite un chemin vers MARDICK, lequel veritablement eſtoit tout rompu.

Le 24. du meſme mois il fit prendre à chaque cavalier une faſſine pour reparer ce chemin, & ayant avec cela pris quelque infanterie, il ſe ſaiſit d'un grand Fort, que les ennemis n'avoient pas encore bien achevé ; mais ſans lequel n'ayant pas Bergue, il ne pouvoit ſe rendre maiſtre de Dunkerque. Le 26. il fit prendre à l'Armée ſes poſtes autour de Dunkerque, & prit ſon quartier dans les dunes du coſté de Nieuport, tandis que la flotte Angloiſe, compoſée de vingt voiles, tenoit la mer. Le 27. on commença des ponts ſur les canaux pour la communication des quartiers, & en meſme-temps on commença les lignes. On fit une eſtacade ſur l'eſtran du coſté de Nieuport, qui entroit dans la mer à marée baſſe.

Le pain de munition, l'avoine, le foin, & toutes les munitions de guerre nous venoient de Calais par les barques Angloiſes; & lorſqu'on en eût ſuffiſamment pourveû le camp, on ouvrit la tranchée la nuit du 4. au 5. de Juin.

Le ſeptiéme ſur les quatre heures du ſoir, les ennemis firent une grande ſortie de cinq à ſix cens chevaux, & de mille hommes de pied ſur la tranchée, du coſté de l'eſtran. Le Comte de Soiſſons, le Marquis de Crequy, & le Comte de Guiche y coururent, & s'y ſignalérent. Les deux premiers y eûrent leurs chevaux tuez ſous eux; & le dernier la main percée d'un coup de mouſquet.

J'arrivay au camp le 9. de Juin. Le 12. le Maréchal d'Ho-

quincourt, que ſa mauvaiſe conduite avoit jetté parmi les ennemis vint reconnoiſtre nos lignes, & pouſſa nos gardes, ſuivi de cent cinquante hommes Officiers ou Volontaires. Humieres Lieutenant general de jour, & le Comte de Soiſſons, de qui le regiment de cavalerie eſtoit de garde avec deux eſcadrons, y coururent & faillirent à y eſtre pris; car ils attendirent trop tard à faire retirer la garde, & firent une fois ferme au de-là d'un petit foſſé, au lieu de le mettre devant eux : & cela ne manque jamais d'arriver aux jeunes Officiers qui ſont braves, quand il faut qu'ils ſe retirent devant les ennemis : ils ne trouvent point de difference entre la retraitte & la fuite, ou du moins ne le ſçachant pas, ils payent de courage.

Du Bourg page d'Humieres fut pris derriere luy. Mollondin Meſtre de camp du regiment des Gardes Suiſſes, qui eſtoit campé le long de la ligne en cet endroit, propoſa au Comte de Soiſſons ſon Colonel general, de faire ſortir vingt Suiſſes ; & de les mettre derriere la pointe d'une dune qui flanquoit le chemin par où venoient les ennemis. Le Comte le trouva bon : & un moment aprés ces Suiſſes ayant fait une décharge, le Maréchal d'Hoquincourt receût un coup de Mouſquet dans le ventre, dont il alla mourir une heure aprés dans une Chapelle où ſes gens le portérent.

Le meſme jour le Maréchal de Turenne ayant remarqué deux dunes aſſez proches du quar-

tier du Roy, d'où les ennemis nous pouvoient incommoder, s'ils s'en saisissoient, résolut de les occuper ; & pour cet effet, il y fit travailler incessamment l'Infanterie, à laquelle il voulut commettre ce poste.

Le lendemain seiziéme de Juin les ennemis se vinrent camper dans les dunes à trois quarts de lieuë de nous. L'aprésdisnée le Maréchal de Turenne estant monté à cheval & moy avec luy, nous prismes le regiment de la Villette, qui avoit la garde sur le chemin de Furnes ; & avec luy nous avançasmes le plus que nous pusmes, il remarqua entre autres choses, & me fit remarquer que les ennemis avoient fait un pont sur le Canal de Furnes, il ne douta point sur cela qu'ils ne vouluſſent bien-tost ar-

taquer nos lignes ; & il revint tout court au camp, réſolu, à ce qu'il me dit, de leur donner le lendemain bataille.

Dans ce deſſein il ordonna quatorze compagnies des Gardes Françoiſes, pour la garde des tranchées, & ſix eſcadrons à la queuë ; & Pradel Lieutenant colonel des Gardes & Lieutenant general des armées du Roy, pour les commander. De plus il ordonna deux regimens d'infanterie, & quatre eſcadrons ſous Marins Lieutenant general pour la garde du camp, & il fit l'ordre de bataille ainſi. Treize eſcadrons à la premiere ligne de l'aiſle droitte, & treize à la gauche ; entre ces deux aiſles onze bataillons, dont il y en avoit quatre Anglois : ceux-cy voulurent avoir la gauche de l'in-

terie ; & quoy qu'elle appartinſt de droit au regiment de Picardie, le Maréchal de Turenne fit entendre raiſon à ce regiment, & ne voulut pas en cette rencontre mécontenter un corps auſſi conſiderable que celuy des Anglois.

A l'aiſle droitte de la ſeconde ligne, il ordonna dix eſcadrons, & neuf à l'aiſle gauche. Entre ces deux aiſles il mit ſept bataillons, dont il y en avoit trois Anglois. Il mit le corps des Gendarmes entre les deux lignes d'infanterie, & il compoſa le corps de reſerve de quatre eſcadrons. Toutes les troupes deſtinées pour la bataille pouvoient ſe monter à ſix mille chevaux, & neuf mille hommes de pied.

Le jour d'une bataille le plus ancien Officier general choiſit

ſon poſte, & ainſi des autres ſuivant leur ancienneté; c'eſt l'ancien ordre de la guerre : cependant Crequy, Humieres, Gadagne, Varennes, & Bellefont, dont les proviſions de Lieutenans generaux eſtoient de meſme jour, & qui devoient tirer au ſort, comme cela ſe pratique par un meſchant uſage, eûrent leurs poſtes preſcrits par le Maréchal de Turenne, qui avoit accouſtumé de donner les emplois aux gens ſuivant le talent qu'il leur connoiſſoit. Et en effet il me paroiſt fort juſte qu'un General chargé des évenemens, choiſiſſe pour l'execution, des perſonnes dont il ſoit ſeur en quelque ſorte, & qu'il ne s'attache pas à un rang que le haſard ou la faveur leur a peut-eſtre fait avoir.

Le Maréchal de Turenne don-

na à Crequy, & à Humieres l'aiſle droitte de la premiere ligne à commander, & à Varenne l'aiſle gauche, ſous Caſtelnaut Lieutenant general en chef: à Gadagne l'infanterie de la premiere ligne, & il envoya Bellefont dans le Fort de Bergue: cependant il le remit aprés, ſur les remontrances que celuy-cy luy fit, à la teſte de l'infanterie de la ſeconde ligne. Il mit Eguancourt à la teſte de l'aiſle droitte de la cavalerie de la ſeconde ligne; & Schomberg à la gauche. La Salle Sous-lieutenant des Gendarmes du Roy, fut mis à la teſte de la gendarmerie, & Richelieu à la teſte du corps de reſerve.

Ces ordres eſtant donnez, le Maréchal me commanda de faire venir au quartier du Roy,

toute la cavalerie qui eſtoit le long de la ligne de-là les canaux, & fit le meſme commandement pour l'infanterie aux Majors de brigade. Enſuite il donna charge à Phiſica d'aller trouver Milord Locar General des Anglois, de luy dire de ſa part de ſe preparer à la bataille pour le lendemain, & les raiſons qu'il en avoit. Locar répondit à Phiſica qu'il s'en fioit bien au Maréchal; & qu'au retour du combat, s'il en revenoit, il s'informeroit de ſes raiſons.

Comme le Maréchal ſe diſpoſoit à ſe repoſer ſur la dune, Talon Intendant de l'armée luy vint montrer une lettre qu'il venoit de recevoir du Cardinal, par laquelle ce Miniſtre mandoit que Monſieur de Turenne en ſçavoit plus qu'un autre à la

guerre ; mais que s'il osoit dire son avis en cette rencontre, il luy sembloit qu'il falloit donner bataille. Le Maréchal chargea Talon de mander au Cardinal qu'il estoit bien aise, que la résolution qu'il avoit prise fust autorisée par le sentiment de Son Eminence.

N'ayant plus rien à faire, il s'enveloppa dans son manteau, & se coucha sur le sable, Castelnaut & moy auprés de luy. Une heure aprés on le vint éveiller en luy amenant le page d'Humieres, qui avoit esté pris derriere son Maistre le jour d'auparavant ; & qui venoit de se sauver du camp des ennemis. Ce petit garçon qui avoit du sens, dit au Maréchal que les ennemis ne se deffiant point de luy, l'avoient laissé promener par leur camp ;

qu'ils n'avoient point encore de canon, ni toute leur infanterie; mais que le bruit eſtoit parmi eux que cela arriveroit dans deux ou trois jours, & qu'auſſitoſt aprés ils attaqueroient nos lignes; qu'ils s'eſtoient toûjours avancez, pour donner courage aux aſſiegez; & pour rallentir nos attaques par leur preſence.

Le Maréchal ſe fit redire la nouvelle du canon, nous diſant que s'il eût encore eſté à prendre ſon parti, cela l'y auroit determiné; & aprés il ſe recoucha pour ſe repoſer ſeulement: car j'ay trop bonne opinion de luy pour croire, qu'ayant une bataille à donner ſix heures aprés, où ſa vie eſtoit la moindre choſe dont il s'agiſt, il pût dormir auſſi tranquillement, que ſi le lendemain il n'avoit rien

eû d'extraordinaire à faire ; & quand on me vient conter que le jour de la bataille d'Arbelles, on eût peine à éveiller Alexandre, je croy que ſi cela fut, il faiſoit ſemblant par vanité de dormir, ou qu'il avoit fait débauche la veille.

Pour moy qui ſuis naturel, j'avoüe que je ne dormis qu'une heure : aprés qu'on m'eût éveillé je ne pus me rendormir ; & ne ſçachant à quoy paſſer le reſte de la nuit, je m'en allay à ma hutte me faire faire la barbe. Aprés cela je montay à cheval, & je m'en allay à la teſte du camp où je trouvay le regiment du Roy, qui venoit à ma hutte. Je me mis à ſa teſte ; & comme j'eſtois preſt à ſortir des lignes, le Maréchal de Turenne arriva accompagné de Crequy, d'Hu-

mieres, & de beaucoup de Volontaires. Où ſe mettra Monſieur de Buſſy aujourd'huy, me dit-il? à la teſte du regiment du Roy, Monſieur, luy répondis-je; je n'ay point d'autre poſte à prendre que celuy-là, ſi vous le trouvez bon. Volontiers, repliqua-t-il; mais je vous demande cela, parceque Monſieur de Crequy doit commander l'aiſle droitte. Nous nous accommoderons bien tous deux, luy dis-je, Monſieur; & enſuite le Maréchal paſſa outre.

Le Roy ayant fait dés l'année 1657. Caſtelnaut & le Marquis d'Uxelles Lieutenans generaux en chef, tous les Lieutenans generaux leurs confreres ſe retirérent de l'employ: & j'aurois fait comme les autres, ſi je n'avois eû ma charge de Meſtre de camp

general de la cavalerie legere, à laquelle je m'eſtois reduit, & laquelle obeït aux Lieutenans generaux ; & c'eſt ce qui obligea le Maréchal de Turenne, de me demander où je me mettrois ce jour là, ne ſçachant ſi comme un des anciens Lieutenans generaux, je ne pretendrois pas commander l'aiſle droitte.

Je m'attendois que le Marquis de Crequy, qui m'avoit fait demander mon amitié la derniere campagne, par le Comte de Guiche noſtre ami commun, ſe trouvant honoré de me commander, moy ſon ancien de quatre années, n'en abuſeroit pas, & m'en feroit un petit compliment, qu'il auroit deû meſme faire à un Lieutenant general fait aprés luy. Cependant il ne me dit pas un mot.

Nous avions fait ſept lignes de nos treize eſcadrons, parceque les dunes nous preſſant ſur la gauche, & les petits outregans ſur la droitte, nous n'avions eû place que pour deux eſcadrons de front; & vingt-cinq pas devant moy marchoient en deux petits corps, cent hommes d'infanterie du regiment de Mongommery, commandez par deux braves capitaines, l'Eſtan & Bénac. Nous avions cinq pieces de campagne; & le regiment d'infanterie de Bretagne eſtoit à la queuë de nos eſcadrons, pour nous ſervir aux occurrences.

En cet ordre nous marchions aux ennemis au petit pas, & le premier bataillon des Gardes Françoiſes ſe reglant ſur nous, le reſte de la ligne ſe reglãt chacun

ſur ſa droitte, on auroit tiré au cordeau nôtre avantgarde, quoyque les dunes dans leſquelles elle eſtoit, l'empeſchaſſent de ſe voir.

Un moment aprés faiſant reflexion ſur la maniere, dont nous allions attaquer les ennemis, il me parut que ſi nous faiſions paſſer le regiment de Bretagne ſur noſtre droitte au de là des petits foſſez, il pourroit faire ſa décharge en flanc ſur la cavalerie du Prince de Condé, qui avoit l'aiſle gauche de l'armée d'Eſpagne; & qu'aprés cela j'en aurois meilleur marché. Je propoſay la choſe à Crequy, lequel en demeura d'accord; & envoya dire à d'Eſcovet Lieutenant colonel du regiment de Bretagne, de le faire avancer ſur noſtre droitte. Cela fait le

Marquis de Crequy prit ſur la gauche dans les dunes, & je ne le revis plus dans le combat.

Dans ce temps-là il paſſa un cavalier devant moy aſſez bien fait & bien monté, venant de l'aiſle gauche, qui me dit tout haut que Caſtelnaut avoit déja battu les ennemis à ſon aiſle, moy qui ne ſçavois pas la diſpoſition de l'armée d'Eſpagne, je creûs que le Maréchal de Turenne avoit envoyé ce cavalier à la droitte, pour donner de l'émulation aux trouppes par ce diſcours, & un autre à la gauche pour dire que nous avions battu le Prince de Condé. Cependant je relevay la nouvelle devant les Officiers, qui eſtoient auprés de moy comme ſi je l'avois creûe.

J'ay déja dit que l'opinion

qu'avoient eû les ennemis que leurs approches de nos lignes animeroient les assiegez, & nous les feroient attaquer plus mollement, les avoit obligez de s'avancer avant que leur artillerie & une partie de leur infanterie fussent arrivées, dans la creance que nous ferions comme à Valenciennes, où nous les avions veûs devant nous pendant dix jours sans aller à eux : de sorte que lors qu'ils nous virent sortir de nos lignes ce matin là, ils furent extremement surpris ; & il n'y eût pas un soldat de nos deux premiers escadrons, qui ne jugeast à leur contenance embarrassée, & qui ne dist mesme que c'estoient des gens battus : nostre canon éclaircissoit fort les rangs de leur cavalerie ; & le Prince de Condé avoit fait mettre ven-

tre à terre aux enfans perdus.

Lors que le regiment de Bretagne s'eſtoit venu mettre ſur noſtre droitte, le Prince avoit fait faire le meſme mouvement à un regiment d'infanterie, que nous viſmes deſcendre de la dune qui eſtoit à ſa droitte. Pour la droitte de l'armée des ennemis qu'avoient les Eſpagnols, elle eſtoit ſur de hautes dunes, qui formoient un croiſſant, dont la pointe droitte avançoit bien plus que la gauche; & ce fut la raiſon pour laquelle Caſtelnaut les combattit, un peu avant que nous en vinſſions aux mains avec le Prince de Condé.

Comme je fus à deux cens pas des ennemis allant à la charge, je rencontray un foſſé qui bien qu'il fuſt petit, ne laiſſa pas de deſordonner mes eſcadrons en le

paſſant. Je creûs que les troupes du Prince ne perdroient pas un ſi beau temps de me charger ; cependant bien loin de le faire, leurs enfans perdus ſe leverent, firent leur décharge par maniere d'aquit, & jettant leur armes à bas, s'enfuirent au travers de leur cavalerie: leurs deux premiers eſcadrons tournerent le dos, ſans tirer un coup de piſtolet ; de ſorte que nos gens redoublant de chaleur par la fuite des ennemis, comme il arrive d'ordinaire, laſcherent la bride aprés eux. Pour moy, qui me doutois bien que la choſe n'en demeureroit pas là, connoiſſant le Prince comme je faiſois ; je retins l'eſcadron de main droitte, à la teſte duquel j'eſtois : mais celuy de main gauche, & celuy qui le ſuivoit, ſe déban-

derent avant que j'y puſſe mettre ordre. Veritablement le Prince accompagné de Colligny, de Boutteville depuis Maréchal & Duc de Luxembourg, & de Meille, revint à la teſte de deux eſcadrons frais, qui trouvant les noſtres en deſordre, les ramenerent battant deux cens pas.

Voyant que l'orage venoit tomber ſur moy, & m'eſtant apperceû dans ce temps-là que je n'avois plus que trois eſcadrons enſemble; je me jettay ſur la droitte où le terrain s'élargiſſoit un peu, & faiſoit comme un coude du coſté des ennemis. Je fis faire un demi-caracol à mes eſcadrons, pour faire teſte au chemin; & pour le laiſſer libre à nos deux eſcadrons rompus, & je chargay le Prince en flanc dans le meſme temps que le ba-

taillon des Gardes Françoiſes, qui eſtoit ſur la dune joignant le chemin, & qui faiſoit comme une eſpece d'amphitheatre, fit une décharge ſur les ennemis, dont je penſe qu'il n'y eût pas un coup qui ne portaſt. Le cheval du Prince fut tué, ſes Officiers generaux pris, bleſſez ou tuez : ſe ſauva qui put de ſes trouppes. Mais comme les Gardes Françoiſes me virent marcher de leur coſté, ils prirent mes eſcadrons pour ennemis ; & détacherent une manche de Mouſquetaires, qui venant à moy m'alloient faire eſſuyer une rude ſalve, ſi je ne me fuſſe fait connoiſtre. Ce fut là que nous nous rencontraſmes Gadagne & moy ; & qu'aprés nous eſtre embraſſez, chacun de nous s'en retourna achever ce qui luy reſtoit à faire.

Mes

Mes cinq eſcadrons eſtoient fort diminuez ; on avoit tué & bleſſé quelques-uns de nos gens, & beaucoup s'eſtoient retirez avec les priſonniers qu'on avoit faits. Dans ce temps-là m'appercevant qu'un regiment d'infanterie des ennemis taſchoit de regagner le pont qu'ils avoient ſur le Canal de Furnes, je coupay droit à ce pont où je fus pluſtoſt que luy; & je pris ce regiment entier. C'eſtoit le meſme regiment que le Prince de Condé avoit fait deſcendre de la dune au cõmencement de la bataille, pour l'oppoſer au regiment de Bretagne.

Mais pour revenir aux huit eſcadrons, qui manquoient à l'aiſle droitte, il faut ſçavoir que le Marquis de Crequy les avoit pris avãt le combat, & qu'il les avoit poſtez dans les dunes, pour pren-

dre ſon parti ſuivãt les occurrences, du coſté de noſtre aiſle gauche. Voicy comment Caſtelnaut me dit, que la choſe s'étoit paſſée.

Les Anglois à la teſte deſquels eſtoit Milord Locar grimperent à la dune, ſur laquelle eſtoit le regiment Eſpagnol de Dom Gaſpar Boniface; & s'animant par des cris, le ſecond rang ſoûtenoit le premier avec la croſſe du mouſquet; & ainſi des autres. Cependant avec toute leur hardieſſe, ils auroient eſté battus ſi noſtre cavalerie de l'aiſle gauche, qui eſtoit ſur l'eſtran n'avoit paſſé par derriere la dune; & n'avoit pris les Eſpagnols à revers, dont il en fut tué cinq cens ſur la place.

Dom Juan d'Auſtriche fit une grande faute de ne point mettre de cavalerie ſur l'eſtran; & ſa ri-

ſon, à ce qu'on nous dit, fut que lors qu'il avoit mis ſon armée en bataille, la marée eſtoit haute ; & que le canon de l'armée navale des Anglois donnoit dans les dunes, & pouvoit incommoder ſes eſcadrons ; mais il falloit faire ce qu'on appelle la guerre à l'œil, & changer les ordres, à meſure que les choſes changeoient. Caſtelnaut fit fort bien ſon devoir, & Varennes ſous luy. Le Comte de Soiſſons, la pique à la main à la teſte des Gardes Suiſſes, rompit l'Infanterie qu'il chargea. Pour le Maréchal de Turenne il fut toûjours derriere la premiere ligne à obſerver tout ce qui ſe paſſoit dans les dunes ; car pour les deux aiſles de cette ligne, il falloit qu'il s'en repoſaſt ſur la conduite des Officiers generaux qui les commandoient ; il luy

eſtoit impoſſible de les voir: l'execution ne luy couſta rien. Pour le deſſein & pour la conduite de cette entrepriſe, depuis le commencement de la campagne juſques au jour de la bataille, c'eſt l'ouvrage d'un grand Capitaine.

Si nous euſſions perdu cette bataille, il n'y a jamais eû une défaite plus generale qu'eût eſté la noſtre. Nous eſtions au milieu de places des ennemis, enfermez de la mer & des canaux.

Sur le midy nous rentraſmes dans les lignes, & j'allay diſner chez le Maréchal. Je le trouvay avec la joye que meritoit un auſſi heureux ſuccés. Chacun à ce repas contoit ce qu'il avoit fait de bien, ou peut-eſtre ce qu'il n'avoit pas fait. Comme le Maréchal me regardoit ſur cela en ſouriant, je luy dis qu'il

ſçavoit bien que les Conſuls Romains aprés une bataille gagnée, donnoient vingt-quatre heures aux moindres ſoldats, pour conter leurs avantures ; & que c'eſtoit-là leur premiere récompenſe.

Je ſuis bien aiſe, mes Enfans, de vous parler en cet endroit de ceux qui parlent ou qui écrivent de batailles. Ce ſont d'ordinaire des gens qui n'ont jamais eſté à la guerre : car il eſt fort rare de trouver des Xenophons, des Céſars & des Monlucs. Ces gens qui n'ont jamais rien veû, écrivent ſur les memoires de ceux qui diſtribuent la gloire à leurs amis, ou qui ſe la donnent ſouvent à eux meſmes ſans raiſon, & qui ne diſent rien de ceux qu'ils n'aiment ou qu'ils ne connoiſſent pas ; quoy-

que peut-eſtre ils meritent des loüanges.

Ces ſortes d'hiſtoriens ne doutent pas qu'un homme qui s'eſt trouvé dans un combat, ne ſçache aſſeûrément tout ce qui s'y eſt paſſé. Cependant ils devroient ſçavoir que cet homme eſtoit peut-eſtre à l'arriere-garde, ou meſme à la ſeconde ligne, comme à la bataille de Dunkerque, d'où l'on n'avoit pas ſeulement veû les ennemis : & que quand il auroit eſté à l'avant-garde, il n'a peut-eſtre veû que devant luy, & meſme a-t-il fallu qu'il ait conſervé un grand ſang froid, pour avoir veû nettement ce qu'il a veû ; & pour en faire un recit fidelle. Pour ce qui s'eſt fait ailleurs, il n'en ſçauroit parler que ſur le rapport d'autruy, qui peut eſtre faux.

Ces reflexions m'ont rendu incredule sur le détail des batailles, ou des rencontres que je lis ou que j'entends conter, ou du moins m'en font douter ; & je ne crois plus en ces matieres, que ce que j'ay veû exactement, ou que ce que j'ay appris de personnes bien dignes de créance.

Le lendemain 15. de Juin le Cardinal Mazarin envoya un de ses gentilshommes à l'armée, faire compliment aux Officiers generaux, qui estoient à la premiere ligne le jour de la bataille; & répondant à ce que je luy avois écrit quelques jours auparavant, il me fit un compliment comme aux autres. Je vous veux encore rapporter icy cette lettre, mes Enfans : afin que vous jugiez si j'eûs raison d'esperer alors, qu'il me rendroit auprés

du Roy la juſtice qu'il m'avoit promiſe.

A Calais le 15. Juin 1658.

*Monſieur, pour répondre à voſtre derniere Lettre, je vous diray que bien que je ſouhaite fort de m'employer aux choſes, qui peuvent eſtre de voſtre ſatisfaction, il m'eſt impoſſible en ce qui eſt de la propoſition que vous me faittes, de faire du regiment de la Villette, le regiment de Meſtre de camp general.*

*Ie vous confirme icy le compliment, que j'ay donné ordre à un de mes gentilshommes de vous faire pour le bien que vous avez ſervi le jour de la bataille. I'en ay rendu compte à leurs Majeſtez; Elles en ont témoigné beaucoup de ſatisfaction: il eſt*

*bien difficile que ſervant de la maniere que vous faittes, le Roy vous puiſſe oublier, & ne vous pas donner des marques de ſa reconnoiſſance dans les occaſions. Pour moy j'y contribueray de tout mon pouvoir; je me ſouviendray toûjours des preuves que vous m'avez données de voſtre amitié dans tous les temps, & vous verrez que je ſuis de tout mon cœur,*

*Monſieur,*

Voſtre tres-affectionné
ſerviteur,
LE CARD. MAZARINI.

Le 16. de Juin Caſtelnaut regardant avec peu de précaution, un travail que les ennemis avoient fait nouvellement, fut bleſſé d'un coup de mouſ-

quet au ventre, pour lequel on le porta à Calais, où il mourut avec la triſte conſolation d'eſtre fait Maréchal de France, eſtant abandonné des medecins.

Avant ſa mort j'avois écrit au Cardinal, & je l'avois ſupplié de demander au Roy en ma faveur, ſi Caſtelnaut venoit à mourir, le corps de reſerve qu'il commandoit. Cependant on le donna au Marquis de Crequy; & je commençay à connoiſtre en cette rencontre, que les promeſſes du Cardinal eſtoient frivoles.

Le 23. de Juin que nous avions un logement à la fauſſe braye de la pointe de la demi Lune, Dunkerque ſe rendit; & les ennemis en ſortirent le 25. Le Marquis de Leyde Gouverneur, qui avoit eſté bleſſé

dans un logement où les Italiens de ſa garniſon avoient laſché pied, mourut le 23. plein d'honneur, pour avoir déja en 1646. fort bien deffendu Dunkerque contre le Prince de Condé General de l'armée du Roy alors.

Le Roy qui eſtoit venu de Calais le 24. vit ſortir le lendemain les ennemis de la place, laquelle on mit entre les mains des Anglois, ſuivant le traitté fait avec eux.

Je partis du camp le 27. avec deux mille chevaux, pour aller inveſtir Bergue-Saint-Vinox; & l'armée m'ayant ſuivi on ouvrit la tranchée le meſme jour. Le lendemain ſur le midy, les ennemis ayant fait une ſortie, j'y courus; & m'en revenant aprés que nos gens les

eûrent repouſſez, je trouvay le Roy qui alloit du coſté de la ville, d'où les ſalves continuoient encore. J'admiray le ſang froid, dont Sa Majeſté me parla en cet endroit ; car les balles ſiffloient au tour de nous ; & nous paſſoient de beaucoup. La fermeté d'un grand Roy, qui s'expoſe ſans neceſſité, eſt un bel exemple à des gens de guerre de ne pas craindre le peril.

Quatre jours aprés, Bergue ſe rendit. La mort de Caſtelnaut ne m'expoſant plus alors à luy obeïr en qualité de Lieutenant general, je demanday une lettre de ſervice à la Cour, & je l'obtins. Le 4. de Juillet eſtant de jour, j'allay inveſtir Dyxmude, qui ſe rendit le meſme jour à moy.

Deux mois aprés, les chaleurs & les fatigues m'ayant donné la

fiévre, & me fis porter à Calais, pour m'en faire traitter ; j'eûs encore la fiévre ſix ſemaines ; mais quand elle m'eût quitté, elle me laiſſa dans un ſi grand abbatement, que les medecins m'ordonnerent de changer d'air. Je partis donc de Calais à la fin d'Octobre, pour aller chez moy.

En 1659. on fit la paix avec l'Eſpagne, & le mariage du Roy avec l'Infante. La Paix fut le comble des mes diſgraces ; car pendant la guerre mes ſervices me ſoûtenoient contre mes ennemis, au lieu que la paix me mettoit à leur diſcretion.

Le Roy réſolut en 1662. de faire une promotion de Chevaliers du ſaint Eſprit. Eſtant alors malade à Paris, je receûs une lettre du Maréchal de Turenne, par laquelle il me preſ-

ſoit d'aller à Fontainebleau où eſtoit la Cour ; & où ma preſence, me mandoit-il, m'eſtoit neceſſaire dans la conjoncture preſente. Je partis auſſi-toſt. Le Maréchal me vint voir dés qu'il ſceût que j'eſtois arrivé, & me dît qu'il falloit que je viſſe promptement le Roy ; qu'il ne croyoit pas que Sa Majeſté me refuſaſt un honneur, que les Meſtres de camp generaux de la cavalerie avoient toûjours obtenu ; que j'eſtois en plus forts termes qu'eux, parce que luy ne pouvant eſtre Chevalier à cauſe de ſa Religion, je repreſentois encore le Colonel ; que ces raiſons-là avec l'état où j'eſtois, toucheroient aſſeûrément le cœur du Roy.

J'allay donc au Louvre, où ie dis à Sa Majeſté que ie ſçavois

bien que perſonne n'avoit droit de pretendre des graces, que de ſa bonne volonté ; que cependant les Meſtres de camp generaux de la cavalerie legere avoient toûjours eſté faits Chevaliers aux promotions, lors meſme qu'il y avoit des Colonels qui puſſent avoir l'Ordre : qu'outre cela je pouvois aſſeûrer Sa Majeſté que j'avois quatre raiſons, que pas un gentilhomme du Royaume n'avoit toutes quatre enſemble que moy ; qui eſtoient la naiſſance ; de longs ſervices à la guerre ; une grãde charge qui avoit toûjours procuré cet honneur ; & de n'avoir jamais receû aucun bienfait de la Cour.

Le Roy m'écoura paiſiblement, mais il ne me fit pas la grace que je luy demandois. J'en fus vivement touché ; & d'au-

tant plus que ne m'en trouvant indigne par aucun endroit, je ne doute pas qu'on ne m'eûſt rendu de mauvais offices auprés de Sa Majeſté.

1663. Les années ſuivantes comme le Roy fit aſſieger & prendre Marſal, par le Maréchal de la Ferté, j'y allay faire ma charge de Meſtre de camp general.

1664. Comme on réſolut auſſi la guerre contre le Pape Chigi, le Maréchal du Pleſſis Praſlin fut nommé pour General, & moy pour aller faire ma charge dans cette armée : mais la paix ſe fit pendant que nous eſtions en chemin pour cette entrepriſe.

Au mois de May de la meſme année, la Cour eſtant à Fontainebleau, je demanday au Roy le rétabliſſement de ma penſion de Meſtre de camp general,

qu'on m'avoit ſupprimée à la paix de 1660. quoy que ce fuſt une penſion attachée à la charge. Sa Majeſté m'ayant dit qu'elle verroit, je priay le Tellier Secretaire & Miniſtre d'Etat de l'en faire ſouvenir. Il le fit, & me dit deux jours aprés, que le Roy luy avoit répondu, qu'il rétabliroit cette penſion s'il eſtoit content de moy ; mais que j'avois fait des plaiſanteries de gens qu'il aimoit. Je priay encore le Miniſtre de dire à Sa Majeſté que ſi Elle me vouloit faire la grace de m'entendre, je me juſtifierois. Il me le promit ; cependant je fus quinze jours ſans avoir de réponſe. Enfin le Roy commanda au Duc de Saint Aignan, de me dire qu'il s'eſtoit éclairci de ce qui me regardoit ; & qu'il eſtoit deſabuſé.

Dieu ſçait la joye que j'en eûs; mais j'en voulus remercier Sa Majeſté & comme cette converſation fut conſiderable, mes Enfans, je vous en veux faire le détail.

Je dis donc au Roy: Je viens rendre de tres-humbles graces à Voſtre Majeſté, SIRE, d'avoir bien voulu s'éclaircir ſur mon ſujet; & d'avoir trouvé par-là ma juſtification. Oüy Buſſy, me dit le Roy, avec un viſage ouvert; je ſuis deſabuſé. Et moy, SIRE, luy repliquay-je, je ſuis tranſporté de joye. Il y a trois ſemaines que je ne fais que languir: Voſtre Majeſté ne daignoit pas jetter les yeux ſur moy. J'aime autant qu'elle me faſſe mourir que de ne me plus regarder; & en diſant cela les larmes me vinrent aux yeux.

Le Roy me voyant ainſi, m'en parut touché & me dit : je vous regarderay maintenant ; mais promettez moy que vous ne ferez, ni ne direz jamais rien qui me puiſſe déplaire. Moy vous déplaire, SIRE ; luy dis-je, je ſuis bien malheureux, qu'il ſemble que vous doutiez que je ſonge à autre choſe qu'à plaire à Voſtre Majeſté. Mais vous me le promettez, me dit le Roy. Oüy, SIRE, de tout mon cœur, luy répondis-je ; mais je demande en meſme temps une grace à Voſtre Majeſté ; c'eſt que comme je ne doute pas que mes ennemis ne faſſent d'autres tentatives auprés de vous pour me nuire, je vous ſupplie tres humblement de dire au Duc de Saint Aignan ou à moy ce qu'on aura dit à Voſtre Majeſté, afin que je

l'éclairciſſe de la verité. Oüy, Buſſy, me dit le Roy, je vous le promets.

Aprés cela, mes Enfans, je vous laiſſe à juger ſi j'eûs tort de croire, comme je fis, qu'ayant de longs ſervices à la guerre, une grande charge; & des aſſeûrances de la bouche de mon Maiſtre, qu'il ne me condamneroit pas ſans m'entendre, ma fortune alloit devenir meilleure. Cependãt ma penſion ne fut point rétablie, qui devoit, ce me ſemble, eſtre la ſuite de ma juſtification.

Aprés la mort de Perrot d'Ablancourt, homme d'eſprit, & un des quarãte de l'Academie Françoiſe, ces Meſſieurs me firent l'honneur de me choiſir pour
Janvier. 1665. remplir ſa place. Le jour que je fus receû au nombre des Academiciens, je fis ſelon la couſtume un petit diſcours en forme de re-

merciment que je joins icy, afin que vous voyiez comment un homme de ma profeſſion doit s'aquitter de ces ſortes de choſes.

MESSIEURS,

Si j'eſtois à la teſte de la cavalerie, & que je fûſſe obligé de luy parler pour la mener au combat, la creéance où je ſerois qu'elle auroit quelque reſpect pour moy, & que de tous ceux qui m'écouteroient, il n'y en auroit peut-eſtre gueres de plus habile, me le feroit faire ſans eſtre fort embaraſſé : mais ayant à parler devant la plus celebre aſſemblée de l'Europe & la plus éclairée, je vous avoüe, Meſſieurs, que je me trouve un peu étonné, & que ſi quelque choſe me raſſeûre, c'eſt que je crois

» que vous eſtes trop juſtes pour
» ne pas excuſer les fautes d'un
» homme, lequel a fait toute ſa
» vie un métier, véritablement
» qui donne de la réputation, mais
» qui d'ordinaire ne donne gueres
» de politeſſe. C'eſt dans cette
» confiance, Meſſieurs, que je
» viens vous rendre mille graces
» de l'honneur que vous m'avez
» fait, de me recevoir dans une
» compagnie, qui a un Protecteur
» auſſi illuſtre & d'un merite auſſi
» extraordinaire que celuy qu'elle
» a ; & de me donner moyen par
» les connoiſſances que je pour-
» ray acquerir avec vous, de me
» rendre digne de bien ſervir le
» plus grand Prince du monde.
» Je ſçay bien Meſſieurs, qu'il
» aime préferablement à toutes
» choſes, les actions où il y a du
» courage ; mais je ſçay bien auſſi

qu'il eſtime fort les choſes où il « y a de l'eſprit ; qu'il s'y connoiſt « mieux qu'homme de ſon Royau- « me, & qu'il fait cas enfin des « habiles gens auſſi bien que des « braves. Pour moy, Meſſieurs, « aprés avoir fait juſques icy tout « ce que j'ay pû pour meriter par « la guerre l'eſtime de Sa Majeſté ; « en attendant les occaſions de re- « commencer, j'eſſayeray avec « vous de me rendre capable d'au- « tres emplois, qui pour eſtre moins « brillans ne laiſſent pas d'eſtre « auſſi utiles à noſtre Maiſtre. Cet- « te eſperance, Meſſieurs, me flatte « ſi fort, que je vous proteſte que « perſonne ne recevra jamais avec « plus de reconnoiſſance que moy « l'honneur que vous me faites au- « jourd'huy ; & qu'on ne peut- « eſtre plus que je ſuis, Voſtre tres- « humble & tres-obeïſſant ſervi- « teur.

Au mois d'Avril 1665. on donna au Roy une hiſtoire manuſcrite, qui couroit dans le monde ſous mon nom. C'eſtoient les amours généralement connuës de deux Dames, que j'avois écrites pour m'amuſer & pour en divertir quelques-unes de mes amies, dont l'une à qui j'avois preſté cette hiſtoire, l'avoit fait copier. Je me plaignis d'elle un peu rudement, & cela l'obligea de rendre cette hiſtoire publique, après y avoir gaſté les portraits des gens conſiderables, dont je parlois, pour m'en faire des ennemis.

Le Roy fut perſuadé de cet aſſaſſinat; lors que je luy eûs mis entre les mains l'original de ce manuſcrit, relié & tout écrit de ma main: ce fut le lendemain du jour que j'eûs appris qu'on luy en

en avoit donné une copie changée en beaucoup d'endroits.

Cependant la Juſtice de Sa Majeſté demandant de ſatisfaire ceux que ce manuſcrit falſifié avoit offenſez, il m'envoya arreſter & conduire à la Baſtille le 17. Avril 1665.

Le meſme jour le Duc de Saint Aignan allant faire compliment à Madame de Buſſy ſur cet évenement, luy conta qu'il avoit pris la liberté de demander au Roy, ſi dans l'affaire pour laquelle il m'avoit fait arreſter, il y avoit quelque choſe contre ſa perſonne, parce qu'en ce cas-là il m'abandonneroit ; ſinon qu'il ſupplioit tres-humblement Sa Majeſté de trouver bon qu'il luy parlaſt quelquefois d'un ami malheureux, qui ne meritoit pas de l'eſtre ; & que

le Roy luy avoit répondu qu'il luy en pouvoit parler quand il voudroit, & qu'on ne m'avoit arresté, que parce que ce manuscrit m'avoit fait tant d'ennemis, que sans cette précaution j'eûsse couru risque d'estre assassiné.

Au bout de six semaines le chagrin de ma prison me fit malade ; & puis le chagrin d'estre malade avec celuy d'estre prisonnier, & le refus qu'on fit à ma femme de la permission de me voir, augmenterent ma maladie. Il n'est pas concevable combien je m'ennuyois : si les jours en prison durent des mois aux gens qui se portent bien, ils durent des années aux malades ; encore eusse-je pris patience, si j'eusse sçeû le temps que j'y devois demeurer : quand on en voit le bout, chaque jour passé est une

diminution à voſtre peine ; mais quand on en eſt incertain, chaque jour n'eſt qu'autant de rabbattu ſur voſtre vie : alors j'euſſe beaucoup mieux aimé avoir une fiévre continuë, qu'une maladie de langueur ; parce que dans la premiere on a la teſte ſi remplie de vapeurs que l'eſprit ne ſouffre point ; mais dans l'autre l'eſprit a toute la liberté qu'il faut pour faire enrager ſon homme.

Pendant ma maladie, la priſon, la ſolitude & le chagrin, à moy qui aime naturellement la liberté, la joye, & la compagnie ; d'ailleurs la veüe fort éloignée de la guerre ; les traittemens que j'avois receûs aprés avoir ſervi fort long-temps ; le peu d'apparence d'eſtre mieux traitté à l'avenir ; mes affaires domeſtiques en deſordre ; tout cela me fit

venir la penſée de me défaire de ma charge : & voicy de quelle maniere je m'y conduiſis.

Je priay Baiſemaux Gouverneur de la Baſtille, de dire au Roy que je le ſuppliois tres-humblement de me pardonner, & de me rendre ma liberté en conſideration de mes longs ſervices ; que ſi ſa juſtice n'eſtoit pas encore entierement ſatisfaitte, je luy offrois de me démettre de ma charge, comme un chaſtiment que je m'impoſois à moy-meſme, pour ſortir pluſtoſt de ſa diſgrace & de ma priſon. Je fus aſſez long temps à me déterminer à cela : j'apprehendois le blaſme de mes amis ; mais enfin je creûs qu'ils ſe payeroient de ces raiſons, lors que je les leur dirois.

Je ſçavois bien qu'il eſtoit

fort rude de perdre le fruit de trente & une années de ſervices, en me défaiſant d'une grande charge, que j'avois exercée treize ans durant ; & de quitter par-là mes prétentions aux avantages qu'elle me devoit procurer ; mais il eſtoit encore plus rude d'eſtre en priſon : enfin il n'y a que ceux qui n'y ont point eſté, qui trouvent étrange qu'on faſſe toutes choſes pour en ſortir.

Au reſte, mes Enfans, quelque affreux que fuſt pour moy le ſéjour de la Baſtille, ce ne fut point l'amour de la liberté, qui me fit écrire au Duc de Saint Aignan une lettre de ſatisfaction à l'égard du public & des perſonnes intereſſées dans mon manuſcrit, ce fut le ſeul amour de la juſtice, & le regret ſincere de ma faute, qui m'obligea à fai-

re cette démarche, lors que je n'eſperois preſque plus rien ; & que je ne voyois aucune apparence à mon élargiſſement. Quoy que cette lettre ſoit devenuë publique, je veux vous la laiſſer comme un monument de mon repentir. Je vous ay déja dit quelque choſe de ce qu'elle contient ; mais les redites là-deſſus ne doivẽt pas vous eſtre importunes.

## LETTRE
## AU DUC DE S. AIGNAN.

*Du 12. Novembre 1665.*

MONSIEUR,

„ Le témoignage que les gens de
„ bien doivent à la verité, à leurs
„ amis, & à leur réputation,
„ m'oblige aujourd'huy de vous
„ éclaircir de ma conduite & du

ſujet de ma diſgrace. Ne vous «
attendez pas à une juſtification: «
je ſuis trop ſincere pour m'ex- «
cuſer quand j'ay tort ; & c'eſt «
tout ce que je pourray gagner «
ſur la douleur que j'ay de ma «
faute, de ne me pas faire devant «
vous plus coupable que je ne ſuis. «

Pour entrer donc en matie- «
re, je vous diray, Monſieur, «
qu'il y a cinq ans que ne ſça- «
chant à quoy me divertir à la «
campagne où j'eſtois, je juſtifiay «
bien le proverbe que l'oiſiveté «
eſt mere de tout vice. Car je «
me mis à écrire une hiſtoire, ou «
pluſtoſt un Roman ſatyrique: «
véritablement ſans deſſein d'en «
faire aucun mauvais uſage; mais «
ſeulement pour m'occuper alors, «
& tout au plus pour le monſ- «
trer à quelques uns de mes amis, «
leur en donner du plaiſir, & «

» m'attirer de leur part quelque
» loüange de bien écrire.
» Cependant avec l'innocence
» de mes intentions, je ne laiſſay
» pas de couper la gorge à des gens
» qui ne m'avoient jamais fait de
» mal, ainſi que vous allez voir
» par la ſuite.
» Comme les véritables évene-
» mens ne ſont jamais aſſez ex-
» traordinaires pour divertir beau-
» coup ; j'eûs recours à l'invention
» que je creûs qui plairoit davan-
» tage, & ſans avoir le moindre
» ſcrupule de l'offenſe que je fai-
» ſois aux intereſſez, parce que
» je ne faiſois cela quaſi que pour
» moy, j'écrivis mille choſes que
» je n'avois j'amais oüi dire. Je fis
» des gens heureux qui n'eſtoient
» pas ſeulement écoutez, & d'au-
» tres meſme qui n'avoient jamais
» ſongé de l'eſtre ; & parce qu'il

eûſt eſté ridicule de choiſir deux «
femmes ſans naiſſance & ſans «
merite, pour les principales He- «
roïnes de mon Roman, j'en pris «
deux, auſquelles nulles bonnes «
qualitez ne manquoient, & qui «
meſme en avoient tant, que «
l'envie pouvoit aider à rendre «
croyable tout le mal que j'en «
pouvois inventer. «

Eſtant de retour à Paris je leûs «
cette hiſtoire à cinq de mes «
amies, l'une deſquelles m'ayant «
preſſé de la luy laiſſer pour deux «
fois vingt-quatre heures, je ne «
m'en pu jamais deffendre : il «
eſt vray que quelques jours aprés «
on me dit qu'on l'avoit veûë «
dans le monde ; & j'en fus au de- «
ſeſpoir. Je ſuis aſſeûré que celle «
à qui je l'avois preſté, & qui en «
prit copie le fit par une ſimple «
curioſité, ſans intention de me «

» nuire ; mais elle avoit eû pour
» quelque autre la meſme fragilité
» que j'avois eû pour elle. Je l'allay
» trouver auſſi-toſt ; je luy en fis
» mes plaintes : au lieu de m'a-
» voüer ingenûment ſon impru-
» dence, & de concerter avec moy
» les moyens d'y remedier, elle me
» nia effrontément le fait, me ſoû-
» tenant que mon manuſcrit n'eſ-
» toit point public, & que s'il l'eſ-
» toit, il falloit que je l'euſſe
» preſté à d'autres qu'à elle. L'aſ-
» ſeûrance avec laquelle elle me
» parla, & le deſir que j'ay d'or-
» dinaire que mes amis n'ayent
» jamais tort avec moy, m'oſte-
» rent mes ſoupçons. Cependant
» je ne ſçay comment elle fit ; mais
» enfin le bruit de cette hiſtoire
» ceſſa pour quelque temps : aprés
» quoy une de ſes amies s'eſtant
» broüillée avec elle, me monſtra

une copie de ce manuſcrit qu'elle avoit fait ſur la ſienne. Ce fut alors que le dépit d'avoir eſté ſi ſouvent trompé par une de mes amies, qui me faiſoit outrager deux femmes de qualité par ſa trahiſon, me fit emporter contre elle. Et comme on ne ſe fait jamais aſſez de juſtice, pour ſouffrir ſans vengeance le reſſentiment des gens qu'on a offenſez, elle ajouſta ou retrancha dans cette hiſtoire ce qu'il luy pleût, pour m'attirer la haine de la pluſpart de ceux dont je parlois : & cela eſt ſi vray, que les premieres copies qui furẽt veuës n'eſtoient pas falſifiées ; mais ſitoſt que les autres parurent, comme chacun court à la ſatyre la plus forte, on trouva fades les véritables, & on les ſupprima comme fauſſes.

» Je ne prétens pas m'excuſer
» par-là ; car quoy qu'effective-
» ment je n'aye dit que du bien
» des gens que cette honneſte-
» amie a mal-traitez, je ſuis pour-
» tant cauſe du mal qu'elle en a
» dit. Non contente d'avoir em-
» poiſonné cette hiſtoire en beau-
» coup d'endroits, elle en com-
» poſa enſuite d'autres toutes en-
» tieres ſur mille particularitez
» qu'elle avoit ſçeuës de moy, dans
» le temps que nous eſtions amis,
» & qu'elle aſſaiſonna de tout le
» venin, dont elle ſe pût aviſer.

» Cependant lorſque j'appris
» qu'une hiſtoire couroit ſous mon
» nom, & que meſme mes enne-
» mis l'avoient donnée au Roy ;
» bien que je n'euſſe qu'à nier, j'ai-
» may mieux faire voir l'original
» à Sa Majeſté, & me charger de
» ma véritable faute, que de me

laiſſer ſoupçonner d'une autre
que je n'avois pas commiſe. Vous
ſçavez, Monſieur, qu'au retour
du voyage de Chartres, pendant
lequel le Roy avoit leû cette hiſ-
ſtoire, je vous priay de donner
à Sa Majeſté mon original écrit
de ma main, & relié. Il prit la
peine de le lire; mais quoy qu'il
trouvaſt une grande difference
entre l'original & la copie; il ne
laiſſa pas de juger que l'offenſe
que je faiſois à deux femmes
de qualité, & celle que j'eſtois
cauſe qu'on avoit faitte à d'au-
tres, méritoient chaſtiment. Il me
fit arreſter, & donnant cet exem-
ple au public, il ſatisfit en meſme
temps au reſſentiment des gens
intereſſez, & à ſa propre juſtice.

Mes ennemis me voyant à la
Baſtille, creûrent que la priſon
me mettoit hors d'état de me def-

» fendre, & qu'ils pouvoient im-
» punément m'accuſer ; ils dirent
» donc au Roy, que j'avois écrit
» contre luy : mais Sa Majeſté,
» qui ne condamne jamais perſon-
» ne ſans l'entendre, les ſurprit
» fort en m'envoyant interroger
» par le Lieutenant Criminel ; je
» me diſpoſay, ſans héſiter un mo-
» ment, à répondre devant luy
» & ſans vouloir faire la moindre
» proteſtation ; ne croyant pas en
» eſtre moins gentilhomme, &
» croyant par-là rendre plus de
» reſpect au Roy. A prés qu'il m'eût
» fait connoiſtre l'hiſtoire écritte
» de ma main, je veux dire l'ori-
» ginal dont je vous viens de par-
» ler, il me demanda ſi je n'avois
» rien écrit contre le Roy. Je luy
» répondis qu'il me ſurprenoit
» fort, de faire une telle queſtion
» à un homme comme moy. Il

me dit qu'il avoit ordre de me « le demander. Je répondis donc « que non, & qu'il n'y avoit pas « trop d'apparence qu'ayant ſervi « 27. ans, ſans avoir eû aucune « grace, eſtant depuis douze, Meſ- « tre de camp general de la Cava- « lerie legere, & attendant tous les « jours quelque récompenſe de Sa « Majeſté, je vouluſſe luy man- « quer de reſpect : que pour dé- « truire ce vray-ſemblable-là, il fal- « loit ou de mon écriture, ou des « témoins irréprochables : que ſi « l'on me produiſoit l'un ou l'autre « en la moindre choſe qui cho- « quaſt le reſpect que je devois au « Roy, & à toute la famille Royale, « je me ſoûmettois à perdre la vie; « mais que je ſuppliois auſſi Sa « Majeſté d'ordonner le meſme « chaſtiment contre ceux qui m'ac- « cuſeroient ſans me pouvoir con- «

» vaincre. Je ſignay cela, & le Lieu-
» tenant Criminel me diſant qu'i
» l'alloit porter au Roy ; je le priay
» de dire à Sa Majeſté, que je
» luy demandois tres-humblement
» pardon d'avoir eſté aſſez mal-
» heureux pour luy déplaire.

» Depuis ce temps-là n'ayant
» veu ni le Lieutenant Criminel,
» ni aucun autre Juge, j'ay bien
» creû qu'une ſi noire & ſi ridicule
» calomnie n'avoit fait aucune im-
» preſſion, dans un eſprit auſſi clair-
» voyant & auſſi difficile à ſur-
» prendre que celuy du Roy.

» Mais, Monſieur, perſonne ne
» connoiſt ſi bien que vous la fauſ-
» ſeté de cette accuſation ; car ou-
» tre que vous voyez comme tout
» le monde, le peu d'apparence
» qu'il y a, c'eſt que vous avez eſté
» pluſieurs fois témoin du pro-
» fond reſpect, de l'eſtime extraor-

dinaire, de l'admiration, & « meſme ſi je l'oſe dire, de la ten- « dreſſe que j'ay pour le Roy. Je « vous ay ſouvent dit que je le « voyois tous les jours, que je « l'étudiois, & que tous les jours « il me ſurprenoit par des qua- « litez merveilleuſes que je dé- « couvrois en luy. Vous pou- « vez vous ſouvenir, Monſieur, « qu'un jour tranſporté de mon « zele, je vous dis que puiſque « la paix ne me permettoit plus « de haſarder ma vie pour ſon « ſervice, je voulois le ſervir « d'une autre maniere ; & que « comme un des Capitaines « d'Alexandre avoit écrit l'hiſtoi- « re de ſon Maiſtre, il me ſem- « bloit qu'il eſtoit juſte, qu'un « des principaux Officiers des ar- « mées du Roy, écriviſt une auſſi « belle vie que la ſienne. Je «

„ vous priay de le dire à Sa Ma-
„ jeſté, Monſieur ; & quelque
„ temps aprés, vous me fiſtes ſça-
„ voir ſa réponſe, dans laquelle ſa
„ modeſtie me parut admirable.
„ Aprés cela, Monſieur, peut-
„ on m'attaquer ſur le manque de
„ reſpect à mon Maiſtre, & ne
„ croyez-vous pas que ſi mes enne-
„ mis avoient ſceû tous les témoi-
„ gnages particuliers, que je vous
„ ay ſi ſouvent donnez de mon ze-
„ le extraordinaire pour la perſon-
„ ne de Sa Majeſté, & que vous
„ avez eû la bonté de luy faire
„ connoiſtre ; ne croyez vous pas,
„ dis-je, qu'ils auroient cherché
„ d'autres foibles en moy que ce-
„ luy-là. Je n'en doute point,
„ Monſieur ; mais Dieu a confon-
„ du leur malice: vous verrez qu'ils
„ n'auront fait autre choſe, que
„ de m'avoir donné un honneſte

prétexte en vous écrivant cecy, « de faire ſouvenir le Roy de tous « les ſentimens de reſpect & de « veneration, où vous m'avez veû « pour Sa Majeſté. «

Cependant, Monſieur, j'attens « avec une extréme reſignation « à ſes volontez la grace de ma li- « berté, & j'ay d'ailleurs un ſi grãd « déplaiſir d'avoir offenſé des per- « ſonnes qui ne m'en avoient ja- « mais donné de ſujet, que ſi ma « priſon ne leur paroiſſoit pas une « aſſez rude pénitence ; je ſeray « toûjours preſt de faire tout ce « qu'elles ſouhaiteront de moy « pour leur entiere ſatisfaction, « leur eſtant infiniment obligé, « quand elles me pardonneront, & « ne leur ſçachant pas mauvais gré, « quand elles ne le feront pas. «

Je ſçay bien qu'il y a dans « mon procedé plus d'imprudence «

» que de malice ; mais l'innocence
» de mes intentions ne conſole
» pas les gens que j'aſſaſſine, puiſ-
» qu'ils ſont auſſi bien aſſaſſinez
» que ſi j'en avois eû le deſſein.
» Ce que l'on peut dire en
» deux mots de tout cecy, c'eſt
» que le public en me condam-
» nant doit me plaindre ; mais que
» les offenſez peuvent me haïr
» avec raiſon.
» Voilà, Monſieur, ce que j'ay
» creû vous devoir apprendre de
» mes affaires, pour vous monſtrer
» par le libre aveû que je fais de
» ma faute, & par le grand repen-
» tir que j'en ay, combien je ſuis
» éloigné d'en commettre jamais
» de pareilles, ni de faſcher qui
» que ce ſoit mal à propos.
» Mais vous allez encore mieux
» voir par le raiſonnement que
» je vay faire, combien je ſuis

perſuadé qu'il ne faut jamais « rien écrire contre perſonne ; car « ſi on n'écrit que pour ſoy, c'eſt « comme ſi on le penſoit. Si c'eſt « pour le montrer à quelqu'un, il « eſt infaillible qu'on le ſçaura toſt « ou tard : ſi la choſe eſt mal écri- « te, elle fera de la honte ; s'il y a « de l'eſprit, elle fera des ennemis ; « cela eſt tout au moins inutile s'il « eſt ſecret ; & dangereux s'il eſt « public : mais ce que je devois « dire avant toutes choſes, c'eſt « qu'en attirant la colere de Dieu « & celle du Roy, on s'expoſe aux « querelles, aux priſons & à d'au- « tres diſgraces. Si je ne vous con- « noiſſois bien, Monſieur, j'appre- « henderois qu'en vous paroiſſant « auſſi coupable que je le ſuis, cela « ne me fiſt perdre voſtre eſtime « & voſtre amitié ; mais je n'en « ſuis point en peine, parceque «

„ je ſçay que vous connoiſſez le
„ fonds de mon cœur ; que vous
„ ſçavez qu'il y a des gens plus
„ long-temps jeunes que d'autres ;
„ & que ſi j'ay eſté de ceux-là,
„ les mauvais ſuccés & les chaſti-
„ mens de mes fautes, vous doi-
„ vent empeſcher de douter que
„ je ne ſois fort changé. Je ſuis, *&c.*

Le 2. de Decembre 1665. le Marquis de Louvois me vint demander de la part du Roy la démiſſion de ma charge, en faveur du Duc de Coiſlin, pour quatre-vingt-quatre mille écus qu'on avoit dit à Sa Majeſté qu'elle m'avoit couſté. Je luy dis que j'en avois donné quatre-vingt dix mille écus, & qu'il le pouvoit ſçavoir de la Maréchalle de Clérambaut. Il me répondit qu'il me conſeilloit de rece-

voir le prix que le Roy avoit reglé ; & que lorſque je ſerois ſorti de priſon, je trouverois une occaſion de demander à Sa Majeſté les ſix mille écus de ſurplus.

Le lendemain j'envoyay au Roy ma démiſſion par Madame de Buſſy, en l'honneur de qui on peut dire que pendant tout le temps que je fus à la Baſtille, elle ne garda point de meſures ſur les importunitez qu'elle fit au Roy, pour obtenir ma liberté ; & ce fut parce qu'elle repreſenta ſi-bien à Sa Majeſté le méchant état où m'avoit mis une fiſtule que j'avois, que le Roy m'envoya Valot ſon premier Medecin, & Felis ſon premier Chirurgien, ſur le rapport deſquels on me mit en liberté, pour me faire traitter dans Paris.

Aprés m'eſtre aſſez bien rétabli pendant un mois, je demanday au Roy permiſſion de changer d'air pour achever de me remettre ; Sa Majeſté me le permit, & j'ay eſté dix-ſept ans exilé. Pendant les douze dernieres années de mon exil, je fus obligé de tenir Madame de Buſſy à Paris, & vous ma fille de Montataire auprés d'elle, pour ſolliciter les affaires de ma maiſon ; & je vous mis alors, mes Fils, l'un à l'Academie & l'autre au College. Pour vous, ma fille de Colligny, qui ne m'avez point quitté tant qu'a duré mon exil, & qui m'avez toûjours tendrement aſſiſté de vos ſoins, & meſme de voſtre bourſe dans mes beſoins, vous avez eſté toute ma conſolation ; & je prie Dieu qu'il ſoit voſtre recompenſe.

En vous quittant, mes Fils, je vous donnay une petite inſtruction, que je ſuis bien aiſe d'inſerer icy ; car vous, mes Filles, vous en pourrez auſſi profiter.

# INSTRVCTION
## POVR SE CONDVIRE *dans le Monde.*

IE veux vous donner quelques leçons, mes Fils, & quelques regles generales, qui en attendant que vous appreniez par vous-meſmes à vivre dans le monde, vous mettent à couvert des mocqueries qu'il faut d'ordinaire eſſuyer quand on y entre; ſi l'on n'y eſt conduit par les conſeils de quelque bon ami, qui ait de l'experience.

Comme tout ce qu'on fait ne réüſſit pas, quelque précaution qu'on y apporte, ſi Dieu n'y met la main; il faut commencer par

le mettre de voſtre coſté, en le craignant, l'aimant de tout voſtre cœur & le priant de vous aſſiſter dans voſtre conduite.

Aprés cela, il faut que vous ſoyez doux, complaiſans, inſinuans & honneſtes avec tout le monde; en un mot que vous ayez envie de plaire & de vous faire aimer.

L'image du vice faiſant d'ordinaire plus d'impreſſion ſur l'eſprit pour l'en detourner, que la peinture de la vertu n'en fait pour la faire ſuivre, je veux vous faire le portrait d'un impertinent, d'un jeune homme, par exemple, qui plein de ſoy-meſme ſe donne de grands airs, ſe carre en marchant, parle haut, & d'un ton déciſif; qui veut eſtre toûjours plaiſant, toûjours briller; qui croyant que rien ne cache

tant le bon esprit que le silence, a toûjours la bouche ouverte pour debiter un nombre infini de fadaises, qu'il prononce pourtant avec une authorité railleuse comme s'il y avoit bien du mystere ; qui ne laisse pas dire un mot, à quoy il n'ait quelque epigramme en prose à repliquer ; à qui on ne sçauroit dire une chose si inconteſtable, dont il veuille demeurer d'accord ; & qui ne songe pas tant à connoistre si elle est vraye, qu'à voir si on la peut contredire ; qui croit en conversation qu'on luy dérobe son bien, quand on prend la parole ; & dont la memoire est comme une épée entre les mains d'un furieux ; un homme qui aime le jeu, & qui ne perd point, sans quereller ceux qui le gagnent. Voilà les dehors du sot,

dont je vous ay promis le portrait, mes Enfans, auquel je ſuis aſſeûré que vous ne voudrez pas reſſembler : en voicy maintenant l'interieur qu'il faut encore éviter avec plus de ſoin.

Premierement un malhonneſte homme ne craint point Dieu, & quand il le prie c'eſt en public ; parceque ce n'eſt plus la mode d'eſtre impie, & que le Roy par ſon exemple & meſme par ſes bien-faits, mene les gens en Paradis.

Cét impertinent n'a point d'amis ; il a une ſotte gloire, qui l'empeſche de faire des avances pour en acquerir, & quand le haſard luy en a donné quelques-uns, il ne les ménage point ; & à la premiere occaſion, où l'infidelité luy ſeroit utile, il deviendroit infidelle. Il eſt menteur,

ou par vanité, ou parce qu'il croit embellir un conte ; & à ce propos, mes Fils, je vous diray que vous ne ſçauriez trop prendre garde à vous faire une grande réputation de ſincerité : ſouvenez-vous que quand une fois on a donné mauvaiſe opinion de ſoy ſur ce ſujet, il n'y a pas moyen d'en revenir : cependant on ne ſçauroit croire combien il y a de choſes capables de faire ce méchant effet. Encore meſme qu'on n'ait pas intention de déguiſer la verité ; le plaiſir de dire des choſes extraordinaires, la crainte qu'un conte où vous ſerez embarqué, ne ſoit pas trouvé bon, en diſant les choſes comme elles ſont, fait qu'on ajouſte & qu'on invente ; dans la penſée que ceux à qui on parle prendront cela pour bon, & ne démeſle-

ront pas le vray d'avec le faux : on se trompe ; la verité a un certain air qui ne se peut donner au mensonge, & nous n'avons encore veû personne se mesler d'encherir sur une histoire, ou de l'amplifier, qui n'ait esté reconnu pour ce qu'il estoit.

Les gens de vostre âge, mes Enfans, sont fort sujets à ce défaut ; & s'ils ne sont extraordinairement sur leurs gardes, ils y tombent infailliblement. Il ne suffit pas pour s'en garantir d'en avoir l'intention en general : si vous vous contentez de cela, vous y tomberez ; car dans la chaleur du discours, les résolutions ne sont gueres presentes, & bien loin de les observer, on ne se souvient pas seulement de les avoir faittes.

Il faut donc avoir recours à

des remedes plus particuliers & plus précis ; comme par exemple de ſe faire une regle de parler peu, & de ſe reduire ſur ce ſujet ; aux termes de ce que la neceſſité & la bien-ſeance demandent ; de faire peu d'hiſtoires, & de ſe bien mettre dans l'eſprit, que c'eſt par ſes actions & par ſa conduite, & non pas par ſes paroles, qu'il faut ſonger à ſe faire valoir. Ne vous preſſez point d'avoir de l'eſprit, c'eſt-à-dire de le montrer : ſi vous en avez, vous trouverez aſſez d'occaſions de le faire paroiſtre, ſans les chercher avec trop d'empreſſement.

Je ne vous ay point encore parlé de la conduite que vous devez avoir touchant voſtre dépenſe, mes Enfans : cependant c'eſt un article conſiderable : il

faut en cela vous regler sur vostre bien, avec économie ; pour n'estre point exposé à vivre aux dépens de ceux qui seroient d'assez bonne volonté pour vous prester.

Ne depensez point en bijous ni en bagatelles : car il vaudroit mieux mesme manquer du necessaire, que de vous exposer à estre escroc.

Il faut encore, mes Fils, que vous ayez soin de marquer le reglement du dedans, par celuy de l'exterieur : quand on aime l'ordre, on l'aime en tout, & on ne sçauroit se negliger en quoy-que ce soit, sans donner lieu d'en tirer de méchantes consequences ; ainsi quoy-que la propreté semble ne regarder que le corps, elle ne laisse pas de faire juger de l'esprit ; & comme c'est la pre-

miere choſe qui frappe les yeux, il faut en avoir d'autant plus de ſoin, que ce ſont les premieres impreſſions, qui diſpoſent à juger des gens bien ou mal.

Ne craignez point la peine: il faut avoir de l'activité pour faire ſa fortune, beaucoup de prudence à la Cour, l'eſprit ſouple, & une noble ambition qui vous faſſe faire voſtre devoir, à chacun dans voſtre état.

Je ne vous eſtimerois, ni ne vous aimerois pas, mes Fils, ſi je pouvois croire que vous ne ſongeaſſiez point à vouloir aller aux plus grands honneurs de la guerre & de l'Egliſe, ou à mourir en chemin. Dans la profeſſion des armes les Amez & les Claudes de voſtre maiſon, ſi fameux dans les hiſtoires, ſe ſont ſignalez: dans l'Etat Eccleſiaſti-

que voſtre grand oncle l'Abbé de Buſſy, eſtant devenu chef d'Ordre, n'a pû faire du coſté de la fortune que ce qu'il a fait : & voſtre grand oncle, le grand Prieur de France, ne fuſt jamais parvenu à cette dignité, s'il ne fuſt jamais ſorti de ſa Commanderie de Normié & de Pontaubert.

Ne vous contentez pas de paſſer les yeux ſur ce diſcours, reliſez-le de temps en temps ; & ſongez que les honneſtes gens ſe font à force de reflexions ; & que le plus grand bonheur qui vous puiſſe arriver, c'eſt qu'on vous oblige d'en faire.

PEndant les dix-ſept années de mon exil, il ne s'eſt paſſé aucune campagne où je n'aye offert au Roy de le ſervir depuis la qua-

lité de Lieutenant general juſqu'à celle de Volontaire. Il a toûjours receû mes lettres, grace que les Rois ne font jamais aux exilez ni aux priſonniers, qui ne parlent à leurs Maiſtres que par placets; & cette diſtinction m'a fort aidé à prendre patience; la moindre bonté de la part de Sa Majeſté m'en faiſant oublier toutes les rigueurs.

Je n'aurois pas reſiſté à l'ennuy d'une ſi longue oiſiveté, aprés avoir paſſé toute ma vie dans l'action, ſi je ne m'eſtois donné de l'employ en mettant en ordre les memoires que j'avois faits, de ce qui m'eſt arrivé à la Cour & à la guerre, & de ce qui s'eſt paſſé depuis ma diſgrace.

Vous ſerez peut-eſtre étonnez, mes Enfans, de trouver

dans ces memoires tant d'éloges de celuy, qui pour faire justice m'a fait tant de peine. Mais quand vous ferez reflexion à la droiture de mon cœur, qui ne m'a jamais permis de taire le merite ou je l'ay trouvé, vous cesserez d'estre surpris : & d'autant plus que ce Prince, dont je dis tant de bien, est le maistre que Dieu m'a donné ; qu'il a un merite qui force mesme ses ennemis à luy donner des loüanges ; qu'il est aimable, & que la justice que je me suis toûjours faitte, me l'a laissé toûjours aimer. J'ajouste à ces considerations ce que je luy ay une fois écrit, que j'esperois qu'il seroit cause de mon salut ; & en effet, par le peu d'apparence qu'il y avoit que je pusse me sauver dans les embarras du monde, je me

fuis ſenti plus obligé au Roy de m'avoir mis dans le chemin de la vertu, que s'il m'avoit fait Maréchal de France.

La mort de Madame Henriette d'Angleterre fut un nouveau malheur pour moy : Elle m'avoit rendu pluſieurs bons offices auprés de Sa Majeſté ; & j'en eſperois d'autres d'elle. Car outre qu'elle avoit joint à beaucoup d'eſprit des manieres, qui la faiſoient aimer & reſpecter de tout le monde ; elle eſtoit née genereuſe & bienfaiſante. Du reſte cette mort me valut bien des ſermons. Une jeune Princeſſe belle & heureuſe, qui meurt à vingt-ſix ans avec toute la fermeté & tout le chriſtianiſme des gens détrompez du monde, eſt un exemple, dont Dieu me fit la grace d'eſtre ſenſiblement touché.

Mes reflexions aidées des lumieres du Ciel me mirent alors l'esprit un peu en repos sur ce qui regardoit ma fortune ; & quand je faisois des pas pour la rétablir, c'est que je devois cela à ma famille, & à mon honneur : mais je le faisois sans impatience.

Je m'occupois à considerer la folie des hommes si ardens & si empressez pour des établissemens qui durent si peu. Je m'amusois à embellir mes maisons. J'entretenois un commerce regulier avec mes amis, & les jours se passoient sinon avec d'aussi grands plaisirs que j'en avois eûs à la Cour, au moins avec mille fois plus de calme. J'adoucissois mes maux par l'esperance, à quoy, graces à Dieu, je suis fort sujet. Je me disois souvent que tout finit, les dis-

graces auſſi bien que les proſperitez, & que ſi je me trompois, j'aurois la conſolation en mourant de finir une vie, qui auroit toûjours eſté mal-heureuſe.

Je me trouvai les années ſuivantes dans une tranquillité qui me ſurprenoit. Quand je ſongeois à mes ſervices & aux injuſtices de la fortune; vif comme je ſuis, je ne me reconnoiſſois pas. Ma fermeté & ma patience ne pouvoient pas eſtre l'ouvrage du raiſonnement humain; c'eſt à Dieu ſeul auſſi que j'en dois toute la gloire.

On m'envoya en ce temps-là un traitté contre les bals, qu'on diſoit eſtre du Prince de Conti Armand de Bourbon. Il me parut beau, & je ſeray bien aiſe de vous dire mon ſentiment ſur cette matiere.

J'ay toûjours creû les bals dangereux ; ce n'a pas été seulement ma raison qui me l'a fait croire, ç'a encore esté mon experience; & quoy-que le témoignage des Peres de l'Eglise soit bien fort, je tiens que sur ce chapitre celuy d'un courtisan doit estre de plus grand poids. Je sçay bien qu'il y a des gens qui courent moins de hasard en ces lieux-là que d'autres; cependant les temperamens les plus froids s'y réchauffent. Ce ne sont d'ordinaire que de jeunes gens qui composent ces sortes d'assemblées, lesquels ont assez de peine à resister aux tentations dans la solitude ; à plus forte raison dans ces lieux-là, où les beaux objets, les flambeaux, les violons & l'agitation de la danse échaufferoient des anachorettes. Les

vieilles gens qui pourroient aller au bal ſans intereſſer leur conſcience ſeroient ridicules d'y aller ; & les jeunes gens, à qui la bien-ſeance le permettroit, ne le pourroient pas ſans s'expoſer à de trop grands perils. Ainſi je tiens qu'il ne faut point aller au bal quand on eſt chrétien ; & je crois que les Directeurs feroient leur devoir, s'ils exigeoient de ceux dont ils gouvernent les conſciences, qu'ils n'y allaſſent jamais.

En 1673 le Roy me permit d'aller à Paris pour quelque temps, travailler moy-meſme à mes affaires. En 1676. Sa Majeſté me fit la meſme grace. Et en 1681. il me permit le ſéjour de Paris pour toûjours : mais en 1682. le 12. d'Avril, le Roy me fit la grace de me rappeller à la Cour.

Depuis le jour que je fus arreſté juſques à celuy où je revis le Roy, le Duc de Saint Aignan ne perdit pas une occaſion de parler à Sa Majeſté de mes intereſts, & fit taire de certaines gens qui ne paroiſſoient de mes ennemis, que parceque j'eſtois malheureux. Ce fut encore par luy que le Roy me fit dire le 8. d'Avril 1682. que je me trouvaſſe à ſon lever le douziéme, & que je n'en parlaſſe à perſonne, parce qu'il vouloit ſurprendre tout le monde ſur mon retour.

Je me jettay donc ce jour-là aux pieds du Roy, qui me reçût ſi bien, que ma tendreſſe pour luy me ſerra le cœur au point de ne parler, & de n'exprimer ma joye & ma reconnoiſſance, que par mes larmes.

Je fus huit jours fort content

de ma Cour, aprés leſquels je m'apperceûs que le Roy évitoit de me regarder ; lors que j'eûs fait encore deux mois durant de pareilles obſervations, je voulus éprouver ſi je ne m'éclaircirois pas davantage en parlant à Sa Majeſté. Il eſt vray qu'il me répondit ſi froidement, que je ne doutay pas de quelque nouvelle diſgrace.

Vous pouvez juger, mes Enfans, quelle fut ma douleur en cette rencontre ; elle fut telle que je m'abſentay cinq ans de la Cour, ne pouvant ſupporter les froideurs d'un Maiſtre, dont le bon accüeil avoit encore augmenté ma tendreſſe ; & à ce ſujet j'admiray la conduite de la Providence ſur moy, me ſouvenant que le jour que je vis le Roy aprés dix-ſept ans d'exil, je

priois Dieu en allant à Saint Germain de ne me pas laiſſer long-temps à la Cour, païs dangereux aux gens qui veulent marcher dans les voyes du Seigneur, s'il prévoyoit que je n'y fiſſe pas mon ſalut.

Le chagrin ranima tellement la fiſtule qui m'avoit ſi fort tourmenté à la Baſtille, qu'on fut obligé de me faire l'operation en 1683. Je fus ſoixante-cinq jours au lit, aprés leſquels je me fis porter à Buſſy.

Pendant ma maladie, je ne ceſſois point de faire des reflexions ſur mon rappel à la Cour, dont les belles apparences avoiẽt duré ſi peu. Je me conſolois aſſez de n'y pas demeurer ; car je ne pouvois douter que Dieu prévoyant ma fragilité en ce païs-là n'euſt exaucé ma deman-

de ; mais comme je ne luy avois pas demandé qu'il employaſt, pour m'en dégouſter les manieres dont le Roy me traittoit, elles m'eſtoient inſupportables.

Ce fut en ce temps-là, mes Enfans, que le Roy executa le grand deſſein, qu'il méditoit depuis pluſieurs années, d'abolir dans ſon Royaume la Religion Prétenduë Reformée, ou du moins de n'y ſouffrir que la Veritable. Il commença par la revocation de l'Edit de Nantes, & aprés il mit tout en œuvre pour faire que ſes ſujets Huguenots ouvriſſent les yeux à la verité. Le zele que j'ay toûjours eû pour la Religion Catholique, dans laquelle Dieu m'a fait la grace de naiſtre, ſe redoubla alors en moy, ſi je l'oſe dire, mes Enfans ; & je ne pus m'empeſcher

dans les rencontres de parler de controverſes à ma maniere. Je le fis ſur tout au regard du Comte d'Olon voſtre parent, & je luy écrivis une lettre que je ſuis bien aiſe de vous laiſſer.

LETTRE AU COMTE D'OLON.

A Chaſeu ce 8. Decembre 1685.

*Aprés ce que Monſieur l'Eveſque d'Autun vous a dit de la part de Dieu, Monſieur mon Couſin; & ce que vous a dit Monſieur de Harlay de la part du Roy, il me ſemble qu'il ſeroit inutile de vous parler davantage, ſur un chapitre qu'ils ont traitté à fonds avec vous. Auſſi ne le ferois-je pas ſi la proximité du ſang, & l'amitié que nous nous ſommes promiſe ne m'obligeoient de vous faire en cette conjoncture quelques petites remontrances.*

*Vous ſçavez comme moy, Monſieur, que Blaiſe de Rabutin, pere de noſtre grande Tante Benigne de Rabutin, eſtoit de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine. Il n'y a pas cent ans que ce Blaiſe-là vivoit; & ce fut environ dans ce temps-là que voſtre biſayeul, tout au plus, ſe fit de la Religion Pretenduë Reformée.*

*Pouvez-vous croire que le motif de ſon changement fuſt la découverte de la verité, & n'avez vous pas au moins lieu de douter, qu'il euſt les meſmes raiſons d'ambition, ou de mécontentement de la Cour, qu'eurent les Condez & les Collignis.*

*Si vous examinez la conduite de tous ces premiers Reformez, ſoit Princes, ſoit Gentilshommes, menu peuple, gens d'Egliſe, ou gens de Guerre; pour la ſource*

*de*

*leur changement vous trouverez dans les uns des interests mondains, & dans les autres l'amour de la nouveauté. Mais quand quelques-uns auroient esté persuadez que leur Religion fust la veritable, & qu'avec de grandes lumieres ils auroient mené une vie exemplaire; appartient-il à des particuliers de reformer l'Eglise? cela se peut-il faire legitimement hors des assemblées ordonnées par le Chef, qui sont les Conciles?*

*Pour moy si l'on me proposoit de changer ma Religion pour prendre celle des Turcs, ni les promesses ni les menaces ne m'ébranleroient pas, & avec la grace de Dieu que j'implorerois, j'irois au Martyre s'il le falloit. Mais si avec toutes les raisons que j'aurois de douter dans vos-*

*tre Religion, au cas que j'en fuſſe; & avec toutes les apparences que la Catholique eſt bonne, ſi dis-je, je voyois mon Prince reſolu de me la faire prendre, je ne balancerois à le contenter, qu'autant de temps qu'il en faudroit pour m'inſtruire, & ſi je ſuis auſſi mutin qu'un autre.*

*D'ailleurs nous convenons vous & nous des meſmes principes, de la Trinité, de l'Incarnation, de la Paſſion & de la Reſurrection de noſtre Seigneur; le reſte eſt ſi peu de choſe en comparaiſon de ces myſteres, que cela ne vaut pas la peine d'en dédire ſon Maître. Au nom de ce meſme Dieu en qui nous croyons vous & nous, je vous conjure, mon cher Couſin, d'écouter toutes les raiſons divines & humaines qui vous preſſent de changer. Qu'un*

*faux honneur ne vous rende point opiniaſtre : ſi ſur cela vous aviez de la delicateſſe ; l'exemple de tant de gens de courage, de tant de gens de qualité, & de tant de gens habiles vous la devroit oſter. Ce meſme eſprit qui vous fournit tant de raiſons, pour appuyer voſtre croyance, vous doit montrer toutes celles que vous avez de revenir à nous. Encore une fois, mon cher Couſin, je vous conjure d'y penſer, & de croire que c'eſt de tout mon cœur que je vous conſeille ; & comme je me conſeillerois moy-meſme, ſi j'eſtois en voſtre place : car perſonne ne vous aime, & ne vous eſtime plus que je fais, & n'eſt plus que moy*, &c.

Aprés avoir ſouffert cinq ans dans mon exil volontaire, plus que je n'avois fait en dix-ſept

dans mon exil forcé, je pris la penſée de retourner à la Cour en 1687, pour vos intereſts, mes Enfans. A mon arrivée le Roy vous donna une Abbaye mon fils; & quand je l'en remerciay, il eût la bonté de me dire que c'eſtoit bien peu de choſe. Je fus trois mois à Verſailles, pendant leſquels je repreſentay quelquefois au Roy le miſerable état de mes affaires; & qu'il m'eſtoit deû quatre-vingt mille francs de mes appointemens de Meſtre de camp general : mais Sa Majeſté ne m'en parut pas alors touchée.

Le temps que je fus à Paris ce voyage-là, je le paſſay chez vous, ma fille de Montataire; & je me ſouviendray toûjours de la maniere obligeante dont vous me receûſtes vous & voſtre

mary, & du ſoin que vous eûſtes de moy.

Je repartis de la Cour en 1688. & j'allay chez vous à Colligny, ma fille, d'où aprés la priſe de Philiſbourg, voyant que la guerre alloit recommencer j'écrivis au Roy, & je luy offris mes ſervices, toûjours en quelque qualité qu'il luy plairoit. Il me parut enfin que mes offres avoient touché Sa Majeſté. Car peu de temps aprés il vous donna deux mille livres de penſion, mon fils; & une compagnie dans un bon regiment de cavalerie, & le lendemain à voſtre frere un Prieuré meilleur que ſon Abbaye.

Au commencement de 1689. le Roy fit une promotion de Chevaliers du Saint Eſprit, je fis ſouvenir de moy Sa Majeſté

en cette rencontre. Cela fut inutile, & je pris patience.

Au mois de Septembre de la meſme année j'écrivis au Roy, de chez vous, ma fille de Colligny, pour luy offrir mes ſervices aprés la perte de Mayence, & au mois de Janvier 1690. nous euſmes tous ſujet de nous réjoüir, mes Enfans, de la bonne fortune de voſtre ſœur de Colligny, qui recueillit en ce temps-là pour ſon fils la ſucceſſion du Comte d'Alets ſon beau-pere, qui laiſſoit de grands biens à ſon petit fils de Colligny voſtre neveu; & ce fut alors que ſa mere & luy furent obligez de prendre le nom d'Alets au lieu de celuy de Colligny, parceque les aiſnez de la maiſon de Langhac ont toûjours porté le nom d'Alets depuis trois cens ans, que cette

terre eſt dans leur maiſon.

Au mois d'Avril de la meſme année je retournay à la Cour, offrir moy-meſme au Roy les ſervices que je luy avois offerts par tant de lettres ; il me receût fort agréablement, & pendant les deux mois que je fus à Verſailles, Sa Majeſté me traitta toûjours ſi bien que ſi j'avois pû y demeurer plus long-temps, je l'aurois fait.

Juſques icy, mes Enfans, je vous ay parlé de ma conduite à la Cour, & à la guerre ; mais je ne vous ay rien dit proprement de mes mœurs : cependant c'eſt un chapitre ſur lequel j'ay à vous entretenir. Celuy de la guerre & de la Cour ne regarde que la fortune ; celuy des mœurs regarde la fortune & le ſalut.

Il n'eſt pas, mes Enfans, que vous n'ayez ſceû que j'ay eû de l'attachement pour les femmes & la réputation d'eſtre médiſant ; & vous avez veû vous-meſmes ma pente à la colere.

Pour l'amour il eſt vray que je n'y ay eſté que trop ſujet, & quoy qu'il ne m'ait jamais fait perdre aucun temps à la guerre, il m'en a fait perdre à la Cour ; où je ne devois ſonger qu'à faire des amis, & ne point donner lieu aux gens qui ne m'aimoient pas de dire, comme je ſçay qu'ils ont fait, que j'aimois trop mes plaiſirs.

Les dépenſes exceſſives ſont encore inſeparables de l'amour, & je ne trouve rien de plus vray que cette parole du Sage, *La maiſon du voluptueux ne proſperera point.*

Je ne pretends pas, mes Fils, vous rendre des brutaux avec les Dames par mes conſeils ; au contraire je vous convie d'eſtre toûjours avec elles, honneſtes & polis ; mais ſeulement d'éviter un trop grand commerce.

Pour la reputation d'avoir eſté médiſant, je ne la meritois pas dans toute l'étenduë qu'on me l'a donnée. On a dit que j'eſtois un myſanthrope, un homme qui faiſois profeſſion de déchirer tout le monde : rien n'eſt plus faux que cela.

J'avoüe que quand on me faiſoit du mal, ou qu'on en diſoit de moy, non ſeulement je le rendois ; mais que je le rendois avec uſure dans les rencontres ; cependant mon reſſentiment ne m'a jamais rien fait inventer contre perſonne ; & ma

juſtice naturelle m'a meſme fait dire du bien, quand j'en ay trouvé à dire, de ceux de qui j'avois dit le mal que j'en ſçavois.

Lors que le Maréchal de Turenne, par des dégouſts qu'un General peut donner à des Officiers generaux qu'il n'aime pas, ne m'a pas obligé de l'aimer; j'ay eſſayé de luy trouver des ridicules, ne pouvant le décrier ſur la guerre; car ſur cela ſes meilleurs amis ne feront jamais plus d'honneur à ſa vertu & à ſon heroiſme, que j'en ay toûjours fait.

Aprés tout, mes Enfans, j'ay eû tort avec le Maréchal: je devois diſſimuler les chagrins qu'il me donnoit; & ne pas tirer au bâton avec un homme de ce credit-là, mon General, qui pouvoit ou faire valoir, ou taire mes ſervices.

Je me ſuis quelquefois mocqué des préſomptueux, qui avoient quelque endroit ridicule; mais jamais des ſottes gens qui ſe faiſoient juſtice.

Pour ma colere, vous en avez ſouvent eſté témoins, mes Enfans; & quoy qu'elle ait toûjours eſté fort courte, un mot qu'elle m'a quelquefois fait dire, m'a pu faire un ennemi, qui ne me le pardonnera jamais.

Tout cela, mes Enfans, ne vaut rien devant Dieu ni devant les hommes. Ce ſont ces vices qui ruinent toûjours la fortune des gens: car les hommes ne pardonnent point; & qui ruineroient auſſi toûjours leur ſalut, ſi Dieu ne pardonnoit quand on l'en prie; & c'eſt ce qui me fait eſperer d'eſtre un jour ſauvé, aprés avoir veſcu pécheur & miſerable.

Je ne prétends pas parler à vous, mes Enfans, qui vous eſtes conſacrez à Dieu ; c'eſt à vous à me preſcher. Mais vous, mes Enfans, qui eſtes dans le monde, c'eſt à vous à qui je voudrois bien faire craindre les malheurs que cauſent l'amour, la médiſance & la colere.

Je ne doute pas que ma mauvaiſe conduite ne m'euſt encore attiré de plus grands malheurs que les miens ; & qu'enfin Dieu ne m'eût abandonné ; ſi je n'avois toûjours eû un fonds de Religion, & une devotion particuliere à la Sainte Vierge. Ce ſont aſſeûrément ces ſentimens-là qui m'ont fait ſurvivre, non ſeulement à preſque tous mes contemporains ; mais encore à un nombre infini de gens plus jeunes que moy. Dieu à voulu re-

compenſer d'une longue vie, un bon cœur que je ne tiens que de luy, & par là me donner moyen de faire pénitence. Cependant comme la Providence ne s'en fie pas tout-à-fait à moy ; elle m'envoye de temps en temps de petites peines, qui me font plus meriter en les ſouffrant avec patience, que ſi elles eſtoient de mon choix.

Vous voyez bien par la maniere dont je vous parle, que ma diſgrace m'a ſervi à l'égard de Dieu ; & m'a fait retourner à luy. Il me manquoit encore de goûter les lectures ſaintes : c'eſt à vous, ma fille d'Alets à qui j'ay l'obligation de m'en avoir donné le gouſt ; & Dieu vous en benira.

Vous ne ſçauriez vous imaginer, mes Enfans, quelle conſolation j'ay trouvée en liſant la

sainte Ecriture & les Peres ; & cela, joint aux bons exemples de Madame de Bussy, m'a mis dans le chemin de la vertu, où je sens plus de douceur & plus de paix, malgré ma mauvaise fortune, que je n'en ay jamais senti dans les plaisirs & dans les honneurs du monde.

Enfin Dieu m'a fait comprendre ce que dit un Pere de l'Eglise :

*Il n'y a rien de plus malheureux que le bonheur des gens, qui vivent au gré de leurs passions.*

# TABLE
## DES PRINCIPALES MATIERES,
### Et des perſonnes illuſtres dont il eſt parlé dans cet Ouvrage.

### A.


BLANCOURT, Page 284.
*Adverſitez*, comment on les doit ſouffrir, p.1.2.5.6.9.10.13.22. *& ſuivans* p.27.39.52.61.71.76.86.108.114. 119.126.130.
Le Duc de *S. Aignan*, 293.294. *& ſuiv.*
*Alexandre* le Grand, p.254.
*Amour* pour les femmes, p.120.344.345.
Henriette d'*Angleterre*, 326.
Le Duc d'Anguien, 162. *& ſuiv.* ſa valeur, 172.173. Prince de Condé, 179. *Voyez* Condé.
*Arras* aſſiegé & pris, 156.157.
*Aſſaſſinats* des gens de Cour, 76.289.

*S. Aubin* du Cormier. 84.
Charles d'*Auſtriche*, 93.
D. Juan d'*Auſtriche*, 266.

B.

*Bals*; ſentiment d'un courtiſan ſur les bals, 329. preferable à celuy des Peres, *Ibidem.*
*Bapaume*, 93.
Le Mareſchal de Baſſompierre, 110. ſa generoſité dans la reconnoiſſance d'un bien fait, 121. raiſon de ſa diſgrace, 124. ſa mort, *Ibid.*
Philippes le *Bel*, 54.
Béliſſaire, grand Capitaine, 28. ſes belles actions, & les honneurs qu'il reçut, 30. 31. *& ſuiv.* ſon portrait & ſon caractere 34. *& ſuiv.* état pitoyable ou il eſt reduit, 38.
*Bellefont*, 250.
Le Duc de *Bellegarde*, 115. il eſt exilé & pourquoy, 118. il revient à la Cour, & meurt bien toſt. 119.
*Benac*, 257.
*Bergue Saint-Vinox*, 166.176.
Boëce, 25. plein de probité & d'honneur, 27. executé à mort, *Ibidem.*
Gaſpar *Boniface*, 266.
*Bouchain*, 93.

*Boulogne*, 105.
Charles de *Bourbon*, 93.94.95.97.100. 103.105.
Armand de Bourbon Prince de Conti, 208.209.210.212.
Henry de *Bourbon*, Voyez *Condé*.
Anne de *Bretagne*, 79.88.
Traitté de *Bretigny*, en quel tẽps, 68.70.
L'Admiral *Brion*, 101.
*Buſſy l'Amet*, 143.
*Buſſy Rabutin*, Voyez *Rabutin*.
Buſc fait une querelle, pour quel ſujet, 144. *& ſuiv.* il ſe bat, 145. il eſt bleſſé à mort, 151.
Bureau de la Riviere, 72.73. *& ſuiv.* exilé, 76. d'un merite connu, 76.

C.

CAmbray, 234.
Campferrant. 216.
La Capelle aſſiegée, 230.231. priſe, 233.
*Caracéne*, 166.178.
*Caſtelnaut la Mauviſſiere*, 214. 252. 255. 259. 266. 267. bleſſé à mort 273.
*Cériſoles*, 104.
*Chamilly*, 230.231.
*Charles V I.* 74. 76.
Charles V. éleû Empereur, 93. il traitte de la rançon d'un Roy, 98.99.100. peu

fidelle à ſes promeſſes, 103.
*Chaſteau Thierry*, 105.
Le Mareſchal de *Chaſtillon*, 152.156.
*La Chaſtre*, 126. il quitte la Cour, 128. tué dans une bataille, 129. Reflexion ſur ſa conduite, *Ibidem.*
Le Mareſchal de *Chaunes*, 156.
*Cinq-Mars*, 118.
*Cliſſon*, Connét. de France, 73.
Le *Coigneux*, 117.
Le Marquis de *Coiſlin*, 126.
Le Duc de *Coiſlin*, 216.310.
*Colligny*, 263.
Philippes de *Commines*, 83.84.85.
Le Prince de Condé, 128.184.186.188. *& ſuiv.* 229.234.258.260.261.265.275. Voyez *Anguien.*
Condé, Ville, 216.217.219.222. repris, par qui, 224.
Le Prince de *Conti*, Voyez *Bourbon.*
*Corbie*, 140. 141.
*Craon*, ſon attentat, 74.
Le Marquis de Crequi, 240.243.249. 250.254.255.258.265.
Les *Croiſades*, en quel temps, 45. peu heureuſes, Ibid. *& ſuiv.*
*Cromvvel*, 235.
*Creuy*, 102.

D.

*Daniel*, 12.13.
David choisy de Dieu, 15. reconnu Roy, 21. il instruit son fils, estant prés de mourir, 22.
*Desnoyers*, 159.
Duels : Edit contre les Duels, 69. desordre des Duels, 143. 151. 166. 185.
*Dunkerque*, 236. &c. 241. 242.

E.

*Guencourt*, 250.
Enguerrand de Marigny, 53. *& suiv.* 109. sa réponce hardie, 57. pendu, où, 58. sa memoire retablie, par qui, 59. 60. Reflexion sur son malheur, *ibid. & suiv.*
Le Comte d'*Enguien*, 104.
*D'Escovet*, 258.
*L'Estan*, 257.
La Duchesse d'*Etampes*, 104.

F.

*Fargues*, 239.
*La Ferté*, 196. 218. 222. 234.
Le Marquis de Feuquieres, 153. son armée défaite, 154. il se fait prendre, pourquoy, 156. il meurt, *ibid.*
Le Comte de *Foix*, 170.
Le Comte de *Foix*, 212.

Le Marquis de la *Force*, 138.
François I. 87. 109. ſa valeur, 91. *& ſuiv.* mal menagée, 95. bleſſé & pris, 96. ſa bonne foy, 102. ſa mort, 106. ſon Caractere, *Ibidem.*

G

*Gadagne*, 249.250.264.
Le Pr. de *Galles*, 67.
Gardes du Roy par qui établis, 64.
*Gaſton* Duc d'Orleans, 141.
Le Roy *Gontran*, 64.
Le Comte de Grancey, 155.
Le Comte de *Guiche*, 243.256.
*S. Guilain*, 217.233.
*Guiſe*, Ville, 101.
*Guitaut*, 184.
Le Mareſchal de Gyé, 78. ſa diſgrace 80. *a bonne heure le prit la pluye*, 81.

H.

*Hailbron*, 163.
Philippes *le Hardy*, 48.
*Henry VIII.* Roy d'Angleterre, 93. 100. 104.105.107.
*Heſdin*, 239.240.
*Hiſtoriens* peu fidelles, 181.269. comment reconnus, 319.
Le Mareſchal d'*Hocquincourt*, 244.245.
Le Mareſchal de l'*Hoſpital*, 157.

*Houdin*, 226.227.
*Huilecour*, 135.
*Humieres*, 244.249.

I.

LE *Roy Jean*, 63. il punit un assassin, & comment, 66. 67. il est fait prisonnier, *Ibid.* son caractere, 71.
Impertinent, son portrait, 315.316. *& suiv.*
Instruction pour un Prince chrestien, 48. instruction pour se conduire dans le monde, 314.
*Job*, 4.5.6.
*Jonathas*, 19.20.21.
Le Duc de *Joyeuse*, 208.213.215.
Le Chevalier d'*Isigny*, 165. 166.
*Jumeaux*, 153.
*Justin*, 26. 28.
*Justinien*, 29.33.36.38.

L.

L*Aigue*, 147.
*Landrecy*, 104.142.215.
*S. Lary*, Voyez *Bellegarde*.
*Laval*, 170.
*Lautrec*, 109. *& suiv.*
*Lettre* du Comte de Bussy à sa tante. 173.
Du Card. Mazarin au Comte de Bussy. 195.272.
De Marigny, au mesme, 199.

Du meſme à Marigny, 206.
Du Prince de Conti au meſme, 211. 212.
Du meſme au Duc de S. Aignan, 294. au Comte d'Olon, 335.
Le Marquis de *Leyde*, 274.
Milor *Locar*. 251.266.
*S. Loüis*, 40. ſon courage & ſes malheurs, *ibid. & ſuiv.* ce qu'il recommande à ſon fils en mourant, 48. *& ſuiv.*
*Loüis XII.* 79.80.82.88.126.
*Loüis XIII.* 116.118.123.126.
*Loüis XIV.* 188. 277. *& ſuiv.* 282. *& ſuiv.* 300. 340. *& ſuiv.* vertueux & heureux en meſme temps, 2. juſte, 82. 126.186.289.309. intrepide, 276. zelé pour la religion, 317.334. d'un merite extraordinaire 324. ſon Eloge, 325.
Le Marquis de *Luſignan*, 185. *Ibid.*
*Luther*, 100.101.
Le Duc de *Luxembourg*, 263.
*Luxembourg*, Ville, 104.

M.

*Malheureux*, citez dans ce livre, Job. 4. Tobie, 7. Daniel, 12. David, 15. Boëce, 25. Béliſaire, 6. Saint Loüis, 40. Enguerrand de Ma-

rigny, 53. le Roy Jean, 63. Bureau de la Riviere, 72. le Mareſchal de Gyé, 78. Philippes de Commines, 83. François I. 87. Samblançay, 109. le Duc de Bellegarde, 115. le Mareſchal de Baſſompierre, 120. la Chaſtre, 127. Roger de Rabutin, 131.

*Manicamp*, 216.
Le Comte de *Lamarche*, 44. 45.
Le Prince de *Marcillac*, 216.
*Mardick* aſſiegé, 166. *& ſuiv.* pris, 171. 177. 235.
*Marignan*, 91. 107.
*Marigny*, Voyez *Enguerrand.*
*Marigny* le frondeur, 199.
*Marins*, 185. 211. 247.
*Marſeille*, 95. 101.
*Marie de Medicis*, 117. 121.
Le *Cardinal Mazarin*, 128. 129. 190. 193. 251. il écrit à l'Auteur, 194. 195. 272. ſes promeſſes ſans ſuitte. *Ibidem.* 217. 218. il traitte avec Cromwel, 235. 236.
La *Meilleraye*, 139.
*Merinville*, 210.
*Milan*, 92. 95.
Le *Milanois*, 101. 104.
*Mollondin*, 245.
*Monmedy*, 234.

*Monrond*, 186.191. assiegé 192. rendu, 193.196.199. *& suiv.*
Jeanne de *Montagud*, 132.
*Montecuculli*, 101.
Le Duc de *Montmorency*, 117.
La Motte en Lorraine, 133.

N.

*Nabuchodonosor*, 12.
Le Comte de *Nanté*, Voyez la *Chastre.*
*Naples*, 31.
*Narsès*, 32. 33.
*Nassau*, 101.
Le Roy de *Navarre*, 64.65.66.
Le Duc de *Nemours*, 168.169.170.
*Nevers*, 194.
*Norlingue*, 129.162.

O.

*De* de *Racam*, 135.
*Ordonnances* contre les duels, *Voyez* Duels.
Ordre ancien de la Guerre, 248. du temps des Romains, 269.

P.

*Aluau*, 191.198.199.
*Picolomini*, 154.
*Poillac*, 198.

Le

Le Comte de *Poitiers*, 42.
*Pomperan*, 96.
Le Duc de Pont *de Veaux*, 170.
*Pradel*, 247.
*Puycerda*, 208.209.
*Puy Laurens*, 116.

R.

AMé de *Rabutin*, 322.
Benigne de *Rabutin*, 336.
Blaiſe de *Rabutin*, 336.
Claude de *Rabutin*, 322.
Françoiſe de *Rabutin*, 161.
Hugues de *Rabutin*, 132.
Mayeul de *Rabutin*, 132.
Roger de *Rabutin*, Comte de Buſſy, 131. ſa naiſſance, 132. premier Capitaine d'un Regiment, 133. à quel âage, *ibid.* ſon application à ſon devoir, 135. ſon inclination aux lettres, 135. détail de ſes emplois à la guerre, & de ce qui s'y eſt paſſé de plus conſiderable, 138. *& ſuiv.* 152. *& ſuiv.* 163.173. *& ſuiv.* 180.183.196.213. Colonel d'un regiment, 144. ſes differens, pour quel ſujet, 144. *& ſuiv.* 165. *& ſuiv.* 185. *& ſuiv.* ſon regiment défait, 155.156. on le mande à la Cour,

158. *& suiv.* il se marie, 166. Capitaine Lieutenant des Chevau-Legers, 161. Conseiller d'Estat, 164. il fait une actiõ hardie qui le fait loüer, 167. *& suiv.* 177. il se marie pour la seconde fois, 186. il se trouva engagé contre le service du Roy, 188. il sort de cet engagement, 189. *& suiv.* receû Mestre de Camp general, 203. *& suiv.* Lieutenant general, 208. détail de la campagne de 1656. 217. son estime pour M. de Turenne, 219. 223. 346. receû à l'Academie Françoise, 284. *& suiv.* mis à la Bastille, & pourquoy, 289. il avoüe sa faute, 294. *& suiv.* son exil, 312 323. son retour, 331. *ibid.* son exil volontaire, 332. son retour 340. ses mœurs 343. *& suiv.*

*Racan*, 135.
*Rambures*, 143.
*Récompense* excessive, 121.
*Religion*, Pret. *Reformée*, 100. abolie en France, 334.
*Remerciment* à Mrs de l'Academie, 285.
Le Cardinal de *Richelieu*, 117. 118. 123.
La *Riviere*, 239.
La *Rochefoucaut*, Pr. de Marcillac, 216.
La *Roche Guyon*, 170.

Pierre de *Rohan*, Voyez *Gié*.
Louise de *Rouville*, 186.
Le Roy, Voyez Loüis XIV.
*Roye*, 141.

S.

*La Salle*, 250.
Le Marquis de *Saluces*, 101.
*Semblançay*, 109. condamné à mort, 113. sa memoire justifiée, 113. reflexion sur sa conduite, *Ibid.*
*Saül*, 15. *& suiv.*
*Schomberg*, 250.
*Sedan*, 160.
Services rendus à l'Etat souvent inutiles, 28. *& suiv.*
Le Duc Sforce, 92.
Le Cardinal de *Sion*, 91.
Sincerité du Comte de Bussy, 181. *& suiv.* 253. 294. 343. 344. *& dans la preface.*
Le Baron de *Soude*, 152.
Le Comte de *Suffolk*, 85.

T.

*Talon*, 251. 252.
Thibaud, Comte de Champagne, 41. son infidelité, *Ibid.*
Thionville, 154.
Tobie, 7. 8. *& suiv.* ce qu'il recommande à sa famille en mourant, 9. 10.